La véritable grève
des transports
a été faite
par M. Joseph CAILLAUX...

Il n'a pas roulé
...les Américains

PARIS-CENTRE

Régional Quotidien

VINGT CENTIMES

Dix-septième année. - N° 6.073

ABONNEMENTS :

	UN AN	6 MOIS	3 MOIS
Nièvre et limitr...	55.00	30.00	16.00
Autres départ.....	60.00	32.00	17.00
Union postale.....	100.00	52.00	28.00

TÉLÉPHONE : 2-17 & 2-18

Rédaction, Administration, Publicité : 3, rue du Chemin-de-Fer, NEVERS

COMPTE CHÈQUES POSTAUX : Paris 272-43. — REGISTRE DU COMMERCE N° 57

MARDI
13
OCTOBRE 1925

PRÉVISIONS MÉTÉOROLOGIQUES

Région Parisienne et Centre. — **Temps** assez brumeux ; nuageux ou très nuageux. Vent de Nord 2 à 5 mètres. Température en faible baisse. Quelques pluies le soir ou prochaines. Minimum de température, environ 5°.

Région du Massif Central. — **Temps** brumeux. Ciel nuageux puis très nuageux. Vent du Nord. Pluies. Température stationnaire. Minimum de température environ 5°.

Observatoire de Bourges

Prévisions pour aujourd'hui : Température fraîche. Nuageux à quelques pluies.

LA CONFÉRENCE DE LOCARNO FAIT LE JEU DES BOCHES

L'adhésion de l'Italie au pacte rhénan

C'est une chose très importante que la décision de l'Italie de donner son adhésion au pacte rhénan. Cela constitue tout simplement un comité de deux puissances — l'Italie et l'Angleterre — appelé à jouer le rôle d'arbitre de toutes les questions intéressant la frontière du Rhin.

Il est bien entendu en effet que la garantie de l'Italie, de même que celle de la Grande-Bretagne, s'étend uniquement au statut rhénan. Rome comme Londres refuse de prévoir, pour les frontières orientales, autre chose que les clauses vagues, élastiques et transitoires du traité de Versailles. Rome comme Londres refuse de conclure des traités d'arbitrage obligatoire qui constituent des limitations de souveraineté. Tout se borne donc à ceci qu'en cas d'incident affectant la zone rhénane, les Italiens veulent, au même titre que les Anglais, avoir le droit de juger s'il y a violation, qui est coupable et de déterminer les mesures à prendre. Si ce n'est pas là un véritable arbitrage supérieur, on se demande ce que les mots veulent dire.

× ××

Nous saisissons ici la véritable raison d'une évolution qui serait autrement assez difficile à expliquer. Ce n'est pas un secret que M. Mussolini a marqué au début fort peu de goût pour les combinaisons de lord d'Abernon et de M. Stresemann. Son intérêt s'est éveillé seulement lors de la réunion des juristes de Londres parce que le duce s'est rendu compte que derrière les formules juridiques qui se préparaient, les forts pourraient garder leur indépendance, tandis que les faibles s'empressaient à chercher des lisières.

A la veille de la réunion de Locarno, l'Italie a pris une attitude d'autant plus réservée que l'on sollicitait davantage son concours. Maintenant, elle a vu de quoi il retourne. Elle a reconnu que la nouvelle combinaison internationale laisse toutes les questions secondaires à l'arbitrage de la Société des Nations et les questions importantes à l'arbitrage de la Grande-Bretagne. Du coup, les Italiens réclament leur place à côté des Anglais.

× ××

Le geste accuse une conception politique autrement large que celle qui aurait voulu se limiter à la protection passive du Brenner. Les dirigeants italiens savent que la frontière du Brenner n'est pas menacée tant que l'Autriche est séparée de l'Allemagne. La question capitale pour l'Italie est d'empêcher la reprise des rêves pangermanistes dans la vallée du Danube. Mais le vrai moyen d'empêcher cette reprise n'est pas de se lier à une politique de réconciliation comme le font les Etats continentaux, c'est de réserver comme l'Angleterre la position d'arbitre.

Cette attitude, qui combine les possibilités d'intervention et les libertés d'action, est d'autant plus opportune que les conversations de Locarno ont permis d'entrevoir de singuliers développements de la nouvelle politique.. On ne se réconcilie pas seulement pour le plaisir d'enterrer la hache de guerre, mais aussi pour fumer tranquillement le calumet de la paix en manigançant de bonnes petites affaires. Sans doute, la politique de contrainte a fait faillite. Mais il ne faut pas le dire. Il est bien plus ingénieux de faire croire que l'on a découvert un système profitable. Ce qu'il faut avant tout, c'est tâcher d'en convaincre le vaincu qui serait tenté de voir dans l'impuissance des vainqueurs une prime à la revanche. La politique de réconciliation doit être plus avantageuse que celle de la revanche. Voilà une méthode de surenchère qui peut conduire loin.

× ××

Ainsi s'expliquent certaines indications très caractéristiques qui nous viennent de Locarno. On reparle de la reconstruction de l'Europe, d'ententes économiques et politiques. Thèmes bien connus. Les avons-nous assez entendus au moment de Cannes et de Gênes ? Il est logique qu'on y revienne puisqu'on reprend la même politique. Ce n'est peut-être pas très rassurant.

Une collaboration cordiale avec une Allemagne vaincue, résignée à sa défaite, surveillée étroitement et mise hors d'état de nuire ; passe encore. Mais une collaboration de quarante millions de Français épuisés, divisés, aveulis avec soixante-trois millions d'Allemands enhardis par le sabotage du traité de Versailles, avides de revanche ! Si c'est là le principe de la sécurité que l'on prépare à Locarno, on comprend que les Italiens et les Anglais préfèrent garder les mains libres tout en se réservant de veiller au grain.

SAINT-BRICE

LIRE EN PAGE 2 :
Nos dépêches de Dernière Heure.
Les Sports.

EN PAGE 3 :
Le concours de juments de Bourbon-l'Archambault.
La rixe sanglante de la Bonne-Dame.
Un jeune incendiaire arrêté dans le Cher.

EN PAGE 4 :
Le congrès eucharistique de Charolles.
La correctionnelle de Chalon.
Les foires et marchés de la région.

EN PAGE 5 :
La Page de la Famille.

L'ALLEMAGNE OBTIENT UN DÉLAI DE 24 HEURES pour discuter l'article 16 du pacte de sécurité

Locarno, 12 octobre. — M. Bénès, ministre des Affaires Etrangères de Tchéco-Slovaquie, a eu hier soir un entretien avec le docteur Stresemann. Dans la matinée, M. Bénès a rencontré également M. Briand.

Ce matin, à 10 heures, a eu lieu une brève conversation entre MM. Briand, le docteur Stresemann, et le ministre des Affaires Etrangères de Pologne. On sait que l'entretien Stresemann-Skrzinski qui devait avoir lieu hier, avait dû être décommandé au dernier moment par suite d'une panne de moteur survenu à l'automobile du docteur Stresemann, qui excursionnait dans les environs.

Conversations particulières

La conférence a donc tenu ce matin, de 10 h. 30 à midi, une nouvelle séance plénière. Le docteur Stresemann, le docteur Luther, MM. Briand et Chamberlain, ont continué de discuter la question de l'entrée de l'Allemagne dans la Société des Nations.

A l'issue de la séance, un communiqué a été publié. Il indique que les progrès ont été enregistrés.

Cet après-midi, des conversations particulières ont eu lieu entre MM. Briand et Chamberlain et le docteur Stresemann. La délégation allemande a demandé ce matin à la conférence, des explications complémentaires en ce qui concerne le jeu de l'article 16 du pacte de la Société des Nations.

La manière dont les délégués allemands ont demandé ces explications, donna aux autres membres de la conférence l'impression que les délégués allemands revenaient au dernier moment sur ce qu'ils avaient presque accepté samedi. Les alliés ayant toutefois insisté pour que l'Allemagne ne revint pas sur les décisions qu'elle avait prises samedi, les délégués du Reich finirent pas rentrer dans la voie déjà tracée.

Il y a lieu de penser que l'accord est maintenant virtuellement fait sur la question de la mise en vigueur éventuelle de l'article 16 du pacte.

La prochaine séance plénière de la conférence aura lieu demain mardi dans l'après-midi.

Avant de donner son adhésion définitive à l'article 16 du pacte, les délégués allemands

MM. LUTHER (X) et CAUS
délégués allemands à Locarno

ont obtenu un délai de 24 heures pour consulter leur gouvernement.

Un membre de la délégation est parti pour Berlin afin de compléter par un rapport verbal, les renseignements que lui feront parvenir MM. Luther et Stresemann.

L'accord paraît vraisemblablement s'établir sur les bases suivantes : L'Allemagne entrerait dans la Société des Nations, aux conditions ordinaires et pour répondre à ses préoccupations touchant l'article 16, les alliés feraient une déclaration dans laquelle tout en rappelant que l'assemblée de Genève a seule le droit d'interpréter le pacte, elle reconnaîtrait qu'en ce qui concerne chacun d'eux, la contribution des états appelés à faire respecter les engagements de la Société des Nations, en cas de guerre, doit être proportionnée à leurs moyens.

Les juristes allemands et tchéco-slovaques, après une conversation entre MM. Bénès et Stresemann se sont réunis pour travailler à la convention d'arbitrage qui doit lier les deux pays et qui sera faite sur le modèle de la convention franco-suisse.

L'Allemagne reste impérialiste et militariste

Berlin, 12 octobre. — Hier, après-midi a eu lieu, à Friedhof, faubourg de Berlin, l'inauguration du monument élevé à la mémoire des morts du régiment de la garde de la Reine Augusta, en présence du maréchal von Hindenburg, du prince Oscar de Prusse, de nombreux généraux de l'ancien régime et d'une compagnie de la Reichswehr en armes.

Hindenburg avait revêtu pour la circonstance, l'uniforme de feld-maréchal et fut accueilli par des acclamations frénétiques.

Après que la musique eut joué l' « Action de grâces » le général Sixte von Arnim salua le président du Reich et déposa, au nom de Sa Majesté le Kaiser, une couronne sur le monumnt. Respectueux envers son ex-souverain, Hindenburg ne déposa son hommage qu'en second lieu, en prononçant ces paroles : *Votre sang n'aura pas coulé en vain.*

Les représentants de la reine de Suède, du Grand-Duc de Bade, de nombreuses associations patriotiques et d'anciens officiers et combattants allemands déposèrent également fleurs et couronnes au pied du monument.

Après avoir passé en revue la compagnie d'honneur de la Reichswehr, Hindenburg assista au défilé des associations patriotiques, puis se retira.

Après son départ, le général Sixte von Arnim prononça un discours dans lequel il rappela que tous les vrais Allemands se souvenaient du serment de fidélité à leur empereur et salua le prince Oscar de Prusse *digne représentant de la grande et noble famille des Hohenzollern, à laquelle notre cœur est inébranlablement attaché.*

LE DOIGT DANS L'ŒIL... DE MOSCOU

La grande majorité des travailleurs français se dérobe à l'appel de grève générale et refuse de s'agiter au bénéfice de quelques sans-patrie

A PARIS : Très peu de chômeurs
Quelques énergumènes déclanchent des bagarres

Paris, 12 octobre. — Ce matin, premier et unique jour de grève générale déclarée par la C. G. T. U. et par le parti communiste... Mais il ne semble guère que le mot d'ordre de ces deux organisations doive être suivi par les ouvriers Dès 8 heures, Paris a son aspect coutumier. De nombreux ouvriers et ouvrières se rendent à leur travail.

Aux Champs-Elysées, dès 8 h. 1/4, on voit les boutiques s'ouvrir comme à l'ordinaire et de même rue de Rivoli. Les travailleurs municipaux ne semblent pas avoir non plus suivi le mot d'ordre de la C. G. T. U., puisque les travaux de pavage de la rue de Rivoli se poursuivent comme ces jours derniers. Autour du Louvre et des Halles, c'est l'animation habituelle de la semaine.

Evidemment on remarque un peu moins d'autobus, mais encore les services de la T. C. R .P. semblent-ils marcher normalement, Les taxis sont plus rares que ces jours derniers, mais nous sommes loin des 1er mai où aucun taxi ne sortait.

Nombreux sont les chauffeurss qui n'ont pas suivi le mot d'ordre du parti communiste.

Sur les points importants on remarque que le nombre des agents chargés de la surveillance de la voie publique a été augmenté, mais tout laisse à penser qu'ils auront aujourd'hui fort peu de travail.

Du côté du boulevard Sébastopol, c'est l'encombrement habituel des matinées. Place de la République, un peu d'animation autour de la Bourse du Travail. Evidemment, les ouvriers appartenant à la C. G. T. U. (en particulier quelques travailleurs du bâtiments) sont venus faire timbrer leurs cartes, mais encore faut-il tenir compte du fait que la Bourse du Travail est très fréquentée ces jours-ci déjà par les ouvriers démolisseurs qui sont actuellement en grève.

Ce qu'on nous a dit à la S. T. C. R. P.

« La situation dans les transports ? nous dit-on ce matin à la Direction de la T.C.R.P., elle est meilleure qu'hier et qu'avant-hier, et certainement moins bonne encore que demain. »

Cette parodie d'un vers célèbre est justifiée par les explications complémentaires qui nous sont fournies.

— Dans la grande majorité des dépôts, le service est normal. Les trois centres les plus touchés : Clichy, les Poissonniers et La Maltournée, reprennent leur activité.

A la C. G. T. U.

Autour de la rue Grange-aux-Belles et de l'impasse Chausson, il y a quelque animation. Un léger service d'ordre a été disposé le long de l'hôpital Saint-Louis. Tout se passe dans le calme. Des grévistes vont faire timbrer leurs cartes. On remarque surtout parmi eux des ouvriers des usines de la région parisienne.

A l'Union des syndicats unitaires (C. G. T. U.) on nous a déclaré qu'il n'était pas encore possible de donner des chiffres de pointage, parce que les autos sont en ce moment lancées dans toutes les directions pour connaître les effectifs des grévistes, mais l'impression des dirigeants de l'Union des syndicats unitaires est bonne, et ils déclarent que le « mouvement marche bien ».

Plusieurs incidents ont marqué la journée à Saint-Denis, qui, on le sait, est aux mains des communistes depuis les dernières élections. Les désordres ont commencé de bonne heure. Ls ouvriers qui avaient tenu à exécuter l'ordre de grève, se promenaient à travers les rues, cherchant à intimider ceux de leurs camarades qui voulaient travailler. Aucun incident notable ne se produisit jusqu'à onze heures, heure à laquelle les meetings avaient été annoncés.

Au square Thiers, à onze heures, les choses commencèrent à se gâter. Des individus avaient entepris d'entraver la circulation. On menaça les conducteurs de tramways ou de voitures de leur faire un mauvais parti. On se mit aussi à lancer des pierres. Place de l'Eglise, M. Cauquelin, commissaire de police de Saint-Denis-Nord, dut faire charger à plusieurs reprises par les gardiens de la paix et les gardes municipaux, pour dégager la voie publique. Place de la Caserne, les mêmes incidents se produisirent. Le magistrat voulut procéder lui-même à l'arrestation d'un manifestant. Celui-ci lui décocha un violent coup de pied dans le ventre et prit la fuite. Les gendarmes se mirent alors à sa poursuite. L'un d'eux fut assez heureux pour le saisir, mais se laissant intimider par M. Laporte, maire de Saint-Denis, il relâcha l'homme, qui s'enfuit de nouveau.

Vers 14 heures, à la sortie d'une usine qui se trouve rue de la Gare, en bordure du canal de Saint-Denis, des incidents violents se produisirent. Les chômeurs, groupés en assez grand nombre sur les bords du canal, insultèrent leurs camarades, renversant les voitures qui passaient et qui étaient chargées de matériaux. Sous les menaces, les conducteurs s'enfuirent. On se servit alors de projectiles : bouteilles cassées, morceaux de bois, de fer, pour les lancer à la tête des chauffeurs.

A midi, l'ordre était rétabli grâce à l'intervention des gardes municipaux et des gardiens de la paix.

M. Lefils, commissaire divisionnaire, chef du 4e district, était accouru sur les lieux avec de nombreux renforts, des gardes républicains et des gardiens de la paix venus de Paris, se sont disséminés sur certains points de Saint-Denis, prêts à intervenir avec les soldats d'infanterie, postés dans les différents dépôts qui entourent la ville. On a procédé à quatre arrestations.

Ce matin, devant une usine, 21, rue de la Gare, à Aubervilliers, un conseiller municipal de Saint-Denis, a prononcé un discours communiste devant les ouvriers qui allaient pénétrer dans l'établissement. 500 ouvriers, à la suite de ce discours, n'ont pas pris le travail.

A la porte de Clignancourt, des agents ont arrêté le machiniste Calioni, qui tentait de débaucher plusieurs de ses collègues. Il a été mis à la disposition du commissaire de police de Clignancourt.

La police a saisi ce matin, à Asnières, un ballot de tracts communistes qui étaient préparés pour être distribués dans les usines de la région.

Le désordre rue Marcel Sembat

Vers 13 heures, les agents de service au commissariat de Saint-Denis-Sud étaient avisés que de violents incidents se produisaient boulevard Marcel-Sembat. Des chauffeurs de taxis étaient injuriés et menacés par une foule de grévistes. Des gardiens de renforts s'apprêtaient à partir lorsque le moteur de leur voiture cala. Quelques agents cyclistes se rendirent alors boulevard Marcel-Sembat où il procédèrent à l'arrestation d'un individu qu'ils amenèrent au commissariat de Saint-Denis-Nord. Derrière eux, plusieurs centaines de manifestants, parmi lesquels de nombreux étrangers, ne cessaient de les injurier et de les menacer. Quelques gendarmes qui se trouvaient à proximité, vinrent se mettre à la disposition des gardiens de la paix. Ce fut au milieu d'une foule hostile que le cortège arriva à la hauteur de la place Jean-Jaurès, où se trouve l'Hôtel-de-Ville. A ce moment, un certain nombre d'énergumènes entourèrent le groupe formé par les agents et les gendarmes, et cherchèrent à leur enlever le prisonnier. Un agent se détacha pour aller chercher du secours au commissariat de Saint-Denis-Nord. A ce moment, une violente bagarre éclata. Des cris furent lancés à l'adresse de la police : A bas les flics, assassins, à bas la guerre du Maroc. Fort heureusement les secours arrivèrent. Ce fut au milieu d'une mêlée indescriptible que les agents procédèrent à cinq nouvelles arrestations, dont celle d'une femme.

Pendant ce temps une foule nombreuse venait de passer aux extrémités de la rue Edouard-Vaillant, située derrière la mairie où se trouvait le commissariat de la ville. Là se trouvait en permanence M. Cauquelin, commissaire de Saint-Denis-Nord et son collègue de Saint-Denis-Sud, M. Tia, ainsi que M. Lefils, commissaire divisionnaire.

A 14 heures, l'ordre était donné de dégager les abords de la mairie.. C'est le signal d'une nouvelle et violente bagarre. A 15 heures, l'effervescence est de plus en plus grande à Saint-Denis. Toutes les boutiques, tous les magasins sont fermés.

Des renforts sont envoyés en hâte de la préfecture de police. Le bruit court que des grévistes des localités voisines se dirigeraient sur Saint-Denis.

Des bagarres

15 h. 30. — On signale des bagarres sur un grand nombre de points de la ville. Place aux Gueldres, rue de Paris, boulevard Marcel-Sembat, des automobiles, des camions, des taxis ont été renversés et placés sur la voie publique. Les manifestants ont tenté à plusieurs reprises d'élever des barricades. Des charges très vigoureuses sont effectuées pour refouler les manifestants. Mais ceux-ci résistent et font pleuvoir sur les agents, les gardes et les gendarmes, une pluie de projectiles. Au cours d'une mêlée, M. Lefils, commissaire divisionnaire est renversé et piétiné par les émeutiers. Il est sérieusement blessé aux reins.

Peu après, l'agent Lavenue est frappé d'un coup de matraque derrière la tête. On le transporte inanimé à l'hôpital de Saint-Denis.

La bagarre devient de plus en plus violente, boulevard Marcel-Sembat. De nombreux coups de feu (une trentaine au moins) sont tirés. Le brigadier Dufour, les agents Peugeot et Gameau sont blessés.

Une atmosphère d'émeute

16 heures. — Un meeting en plein air organisé place Thiers vient de se terminer. Les manifestants huent la police, crient :

— Assassins... au Maroc.

Une voiture est renversée par les émeutiers. Les chevaux sont dételés et les caisses jetées à terre.. Une charge vigoureuse est opérée.

L'effervescence est intense. A chaque instant de nouvelles bagarres éclatent. On sent une atmosphère d'émeute.

(*Voir la suite en page 2*)

LE CLASSEMENT DES PREFECTURES

Paris, 12 octobre. — Ce matin, s'est réunie au ministère de l'Intérieur, la commission chargée d'étudier la classification nouvelle des préfectures et des sous-préfectures. M. Schrameck, ministre de l'Intérieur, présidait cette réunion. Les membres de la commission ont examiné la situation démographique et économique des départements et des arrondissements.

On a procédé à un échange de vues sur les conditions rationnelles du classement des préfectures et des sous-préfectures.

UNE INTERPELLATION SUR LA QUESTION FINANCIERE

Paris, 12 octobre. — M. Pierre Molinié, député de la Seine, vient d'informer le président de la Chambre de son intention d'interpeller, à la rentrée le ministre des Finances, sur les mesures qu'il compte soumettre au Parlement, en vue d'assainir notre situation financière, stabiliser le franc et alléger le fardeau de notre dette intérieure.

UN MONUMENT A BOTREL

Rennes, 12 octobre. — Un comité vient de se former en vue d'ériger à Pont-Aven, un monument au barde Botrel, décédé au cours de l'été dernier.

EN PROVINCE : Presque partout le calme règne de façon absolue

Bourges. — L'ordre de grève générale lancé aujourd'hui dans toute la France n'a rencontre aucun écho à Bourges. Les usines, établissements militaires et chantiers ont conservé leur physionomie habituelle. Le nombre des manquants est normal.

Vierzon. — La grève de vingt-quatre heures a échoué complètement à Vierzon, la ville ouvrière. Dans la métallurgie qui compte deux mille travailleurs pas une défection ; pas une dans les cheminots. Quelques chômeurs seulement dans la porcelaine et la verrerie.

Moulins. — Les ouvriers moulinois n'ont pas répondu à l'appel de grève de 24 heures lancé par le parti communiste. A Moulins, il n'y a eu que quatre chômeurs !...

Dans le département de l'Allier on comptait : à Commentry, 160 grévistes ; à Montluçon, 70 ou 75. A une réunion tenue dans cette dernière ville, les orateurs ont déploré l'indifférence de la classe ouvrière.

A Buxières, par contre, le chômage est général dans les mines. Il en est à peu près de même à Saint-Hilaire, où le service de la centrale électrique a pu néanmoins être assuré.

Le Creusot. — Des placards affichés en ville par le parti communiste demandaient aux travailleurs de faire grève aujourd'hui lundi. Malgré cet appel aucun chômage n'a été enregistré pas plus aux usines Schneider que dans les services publics et les entreprises privées .

En Seine-et-Oise

D'après les renseignements communiqués par le ministère de l'Intérieur, on compte en Seine-et-Oise, 200 grévistes, tous italiens, aux carrières.

A Aulnay-sous-Bois, à la compagnie des radiateurs, il n'y avait ce matin que 140 grévistes sur 900 ouvriers, mais la direction de l'usine ayant appris qu'un groupe de 300 grévistes se dirigeait sur l'établissement fit fermer l'usine. Le préfet de Seine-et-Oise apprenant le fait envoya aussitôt de la troupe et des gendarmes pour assurer la liberté du travail.

Un sabotage criminel

Entre les stations de Wissous et de Morangis, près de Versailles, deux trains de route de S. T. C. R. P. se sont tamponnés. Un voyageur a été assez grièvement blessé. Les causes de l'accident seraient dues à un acte de sabotage. La gendarmerie enquête

A Corbeil, un individu qui distribuait des tracts révolutionnaires, René Soutan, 18 ans, a été arrêté par les gendarmes.

A Argenteuil, les grévistes se sont rassemblés devant une usine de telle sorte que la circulation a dû être interrompue par ordre de la direction de la Compagnie. A Versailles, les tramways de la S. T. C. R. P. et ceux de la ville fonctionnent régulièrement. Un certain nombre de grévistes se rendirent sans incident à la Bourse du Travail.

A Saint-Germain, aux usines de la S. T. C. R. P., on compte 450 défections sur 4.100. Au dépôt de la Maltournée, à Neuilly-sur-Marne, 106 ouvriers de la S. T. C. R. P. sur 260 sont en grève et 40 voitures sur 74 assurent le service.

A Sèvres, un certain nombre de blanchisseurs se sont mis en grève et sur 1.000 ouvriers, on ne compte qu'une dizaine de défections.

A Villacoublay, toutes les usines d'aviation travaillent.

A Sannois, quatre usines travaillent. Une seule ne comptant que 30 ouvriers est fermée.

En Seine-et-Marne, Seine-Inférieure, Rhône, Gard, Finistère, Ille-et-Vilaine, Loire-Inférieure, Tarn, travail normal.

Dans les Bouches-du-Rhône, à Marseille, 5 à 600 grévistes sur 50.000 travailleurs.

Dans la Gironde, à Bordeaux, on compte 400 grévistes tous métallurgistes.

Dans le bassin de Briey, on compte 607 chômeurs sur 30.000 ouvriers. Dans les autres départements, la situation est normale..

Pyrénées-Orientales. — Le calme est complet dans le département. On ne signale aucun chômeur. La police et la troupe avaient pris les précautions nécessaires. Les tramways marchent. Les chantiers fonctionnent normalement.

Sarthe. — L'appel à la grève générale n'a eu aucun écho dans le département. Le personnel des ateliers des usines et des transports, est au complet. Aucune défection n'a été signalée.

Un prélat français est poignardé à Rome par un fou furieux

Rome, 12 octobre. — Un prélat français, Mgr. Paul Gany, père jésuite, né à Nancy en 1871, décoré de la Croix de guerre, professeur à l'Université Grégorienne, a été tué d'un coup de baïonnette par un soldat, un certain Marchi Bambino, qui a été pris de folie subite.

Communication de ce fait a été donnée à l'ambassade de France.

Deux précoces bandits sont condamnés pour vol avec violences

Paris, 12 octobre. — Deux precoces bandits, Gustave Joly, 18 ans, et Emile Beaufort, 19 ans, comparaissent devant la Cour d'assises sous l'accusation de vol avec violence. Ayant constaté qu'une dame âgée, Mme veuve Lévy, tenait seule une boutique de mercerie, boulevard de la Bastille, Joly avait décidé Beaufort de la dévaliser de complicité avec lui.

Le 10 février 1925, les deux vauriens entraient dans la boutique et faisaient mine de vouloir acheter une casquette.

Tandis que la mercière essayait la casquette à Joly, celui-ci la frappa d'un violent coup de poing à la tête et Beaufort, de son côté, lui serrait la gorge. Lorsque la pauvre femme roula à terre, évanouie, les deux bandits lui portèrent encore des coups, puis, précipitamment, ils ouvrirent le tiroir-caisse et emportèrent le peu d'argent qui s'y trouvait, 750 francs.

La victime a subi une incapacité de travail de deux mois.

Les médecins experts qui ont examiné Joly ont conclu à sa responsabilité atténuée.

M. l'avocat général Sevestre requiert une condamnation sévère. Le jury rapporte un verdict affirmatif, mitigé par les circonsances atténuantes. La cour se montre justement sévère et condamne Joly à 10 ans de travaux forcés et Beaufort à 7 ans de la même peine. Tous deux se voient en outre infligés 20 ans d'interdiction de séjour.

UN ENFANT ECRASE SOUS UN TOMBEREAU

Toulouse, 12 octobre. — Hier, à Jaulin, commune de Castelnau d'Auzan, les bœufs attelés à un tombereau de vendanges se précipitant vers une mare pour se désaltérer renversèrent le véhicule contre un talus.

Giovani Carbarini, 4 ans, que son père avait placé sur la charrette eut la tête écrasée. La mort fut instantanée.

HEURTEE PAR UN CAMION ELLE A LA TETE FENDUE

Nantes, 12 octobre. — La jeune Emilie Lemerdy, traversant la chaussée, quai de Turenne, pour rejoindre le trottoir, a été heurtée par une camionnette-automobile que conduisait M. Robin. Jetée sur le pavé, la malheureuse eut le crâne ouvert.

DEUX TRAMWAYS SE TAMPONNENT

Nice, 12 octobre. — Deux tramways faisant le service Cannes-Antibes se sont tamponnés hier soir entre Saint-Laurent-du-Var et Gros-de-Gagnes.

Il y a six blessés dont trois assez grièvement. L'accident semble dû au non fonctionnement d'un signal lumineux.

L'AVIATEUR COSTES RETOURNE A FRIBOURG POUR PAYER SA RANÇON

Le Bourget, 12 octobre. — Costes a quitté ce matin Le Bourget en avion à destination de Strasbourg. De là il se rendra, par chemin de fer, à Fribourg-en-Brisgaü, où il va payer le reliquat de l'amende que lui ont infligée les autorités allemandes.

UN FRATICIDE

Mayenne, 12 octobre. — Au cours d'une querelle survenue entre les frères Chantebelle, à Pré-en-Paille, le plus jeune, âgé de 20 ans, a tiré sur son aîné deux coups de revolver et l'a tué net.

Une question d'intérêt séparait les deux frères. Le meurtrier a été arrêté.

AU SECRETARIAT GENERAL DES CHEMINS DE FER DE L'ETAT

Paris, 12 octobre. — M. Bouvier, chef du service de la caisse des retraites, est nommé secrétaire général des chemins de fer de l'Etat en remplacement de M. Rony Reymond.

UN CONGRES REGIONAL DE FONCTIONNAIRES

Nice, 12 octobre — La Fédération régionale des services publics a tenu hier son congrès à Cannes ; des délégués étaient venus des Bouches-du-Rhône, du Gard, de Vaucluse, du Var, de la Corse, etc...

De nombreux vœux furent adoptés : sur les salaires, les retraites municipales, le contrôle ouvrier, la participation à la gestion.

DEUX VAPEURS ENTRENT EN COLLISION

Buenos-Aires, 12 octobre. — Le vapeur français *Forbin* est entré en collision avec un vapeur argentin.

Celui-ci a coulé. Une dizaine de ses passagers ont été noyés et plusieurs autres blessés.

Départ de "L'Anjou" (Coupe Aumont-Thiéville)

Le bilan de la grève générale de 24 heures

(Suite de la page 1)

Un manifestant tué

Au début de l'après-midi, une patrouille de gendarmes à cheval circulait dans les rues de Suresnes lorsqu'elle aperçut un groupe de grévistes devant l'usine Radio-Technique, située, 51, rue Carnot. A la vue des gendarmes, les grévistes se dispersèrent et la patrouille poursuivit sa route, mais quelques instants après, en revenant sur ses pas, elle aperçut à nouveau les manifestants qui tentaient de forcer la grille de l'usine. En arrivant près du groupe, les gendarme entendirent un coup de feu, qui atteignit mortellement un gréviste, nommé André Sabathier, 25 ans, marié, père d'un enfant, domicilié 1 rue Cartault à Puteaux et exerçant la profession de mécanicien.

Au cours d'une bagarre qui s'est déroulée cet après-midi rue de la Grange-aux-Belles le député Doriot, étant à la tête des grévistes et ayant frappé un gardien de la paix, a été aussitôt arrêté et fortement malmené. D'autre part, le brigadier Maillard a été frappé d'un coup de pied dans le ventre. Son état est assez grave.

Avenue Michelet, dans un taxi, deux communistes distribuaient le numéro spécial de *l'Humanité*, qui, nous l'avons dit, fut l'objet d'une instruction de M. Barnaud, juge d'instruction. Ils furent arrêtés. Ce sont les nommés André Paresmel, 24 ans, natif de Paris et Joseph Lelandais, 18 ans, né à Rennes.

A l'arrivée des agents, ils s'écrièrent :

— Voici les gens de garde aux coffre-forts...

Ils ont été mis à la disposition de M. Barnaud et seront inculpés d'outrages par paroles aux agents et de complicité de provocation de militaires à la désobéissance dans un but de propagande anarchiste. Ils ont été renvoyés à la Santé.

Un peu de statistique

Les renseignements parvenus ce matin au ministère des Travaux Publics relatifs à la situation dans les chemins de fer étaient excellents :

Les directions des sept grands réseaux ont fait connaître au ministre que tout était normal dans tous les services. La situation est aussi favorable sur le réseau d'Alsace-Lorraine.

Rien de particulier n'a été signalé ce matin par les grands centres miniers. On a enregistré un certain nombre de défections dans les mines de potasse d'Alsace.

A la fin de la matinée, la direction des ports au ministère des Travaux Publics, n'était avisée d'aucun incident particulier qui serait survenu parmi les travailleurs des ports.

Le calme règne dans les divers services des P. T. T. L'ordre de grève générale donné par les extrémistes n'a pas été suivi. Au ministère du Commerce et des P. T. T., on nous a déclaré qu'aucune défection ne s'était produite, pas plus à la recette principale de la rue du Louvre, qu'au central télégraphique de la rue de Grenelle et aux ateliers du boulevard Brune.

La préfecture de police déclarait à midi qu'à l'usine Panhard, sur 3.805 ouvriers, 49 seulement chômaient.

Aux usines Thomson, 200 sur 1.900.
Aux usines Hispano, 730 sur 2.000.
Aux usines Delage, 120 sur 2.400.
Aux usines Gnôme, 150 sur 1.300.
Aux usines Citroën, 2.400 sur 16.000.
Aux usines Renaud, 2.500 sur 28.000.

Dans l'alimentation, où l'on compte 25.000 travailleurs, 800 seulement sont en grève. En ce qui concerne les taxis, on compte 1.200 voitures des grandes compagnies, sorties sur 5.000, plus les voitures appartenant à de petits loueurs.

Il n'y a pas de chômage dans l'ameublement pas plus qu'au métro, au gaz et à l'électricité. Les compagnies marchent normalement.

Le central télégraphique et la recette principale ne signalent aucune défection.

Dans divers quartiers de Paris, des arrestations ont été opérées pour entrave à la liberté du travail. Parmi les individus appréhendés, plusieurs étrangers distribuaient des tracts.

Enfin, de nombreux chantiers de construction ont été abandonnés par les ouvriers. Quant aux banques et aux compagnies d'assurances, on ne signale aucune défection.

A la maison des syndicats de la rue Grange-aux-Belles, les grévistes sont venus durant toute la matinée faire pointer leurs cartes. Les dirigeants communistes et unitaires affirment que le chômage est particulièrement sérieux dans la métallurgie, ainsi que dans le bâtiment. Il n'est que partiel dans beaucoup d'autres corporations.

Les chômeurs de la S. T. C. R. P. se sont également réunis dans la matinée au nombre de plusieurs milliers. A l'annexe de la maison des syndicats Mathurin-Moreau, l'affluence a été beaucoup moins considérable.

A la Bourse du Travail, les démolisseurs déjà en grève, se sont réunis et les syndicats autonomes du bâtiment, après le pointage réglementaire, ont tenu également un meeting.

Le dégonflage

M. Baudoux, secrétaire du syndicat unique du bâtiment et d'autres militants autonomes, nous ont fait la déclaration suivante :

— La soi-disant grève générale est un fiasco. C'est le dégonflage complet des communistes et de la C. G. T. U. Heureusement pour eux que nous autres, syndicalistes autonomes, avons agi comme un seul homme. Les chantiers de bâtiment et de terrassement sont déserts.

Plaies et bosses à Versailles

200 manifestants environ, en quittant cet après-midi la Bourse du Travail, ont parcouru les rues principales de la ville, en chantant l' « Internationale » et en criant : « A bas la Guerre ! » Ils se sont rendus à la Pièce d'eau des Suisses, où plusieurs orateurs prirent la parole. Au retour, comme la police interdisait le cortège, une bagarre s'en suivit. Des coups de poing furent échangés de part et d'autre. Avec l'aide des gendarmes, les agents de police ont réussi à appréhender une dizaine de manifestants qui ont été arrêtés et conduits au commissariat central.

Ils seront poursuivis pour violences à agents, port d'arme prohibée et refus de circuler.

A Gargan

1.000 ouvriers communistes ont assailli l'usine de M. Manchot, industriel, à Gargan, et brisé la porte cochère. La gendarmerie prévenue, a rétabli l'ordre.

Et à Lille

Une bagarre a éclaté à Halluin, après un meeting communiste tenu à la Bourse du Travail. Un groupe de manifestants parvint à pénétrer dans la cour de l'usine Sion, où se trouvait un gendarme, un adjudant et un maréchal-des-logis. Ceux-ci furent refoulés par les grévistes et quelques horions furent échangés. Finalement, les gendarmes et M. Sion furent frappés et M. Sion dut tirer en l'air un coup de revolver pour arrêter les émeutiers.

Des renforts de gendarmerie furent demandés à Lille. A l'heure actuelle, on signale que le calme est rétabli.

La faucille en déroute

A Perpignan, un groupe d'ouvriers agricoles communistes arrivant de Rivesaltes en tramways, se sont formés en cortège et ont tenté de traverser la ville aux cris de « A bas la guerre » et en chantant l'Internationale. Place Arago, ils se heurtèrent à un fort barrage d'agents et une bagarre eut lieu. Dix communistes ont été arrêtés et leurs drapeaux rouges confisqués.

Le service d'ordre fût aussitôt renforcé. Huit arrestations n'ont pas été maintenues

A Toulon, les grands ateliers, forges et chantiers de la Méditerranée, ainsi que ceux de l'arsenal de Toulon, ont travaillé toute la journée avec un nombre d'absents absolument insignifiant.

Les militants communistes ont déclaré qu'ils devraient faire incessamment un autre meeting de protestation.

Les chômeurs à Grenoble et dans la région, n'étaient guère plus nombreux que les lundis ordinaires. Une réunion organisée au Gymnase municipal n'a pas eu lieu par suite du manque d'auditeurs.

Au bassin minier de la Mure, on ne signale qu'une centaine de grévistes, la plupart étrangers. Dans les centres ouvriers de Vizille d'Allevard, il n'y eut aucun chômeur. Une arrestation a été opérée à Lancey, pour entrave à la liberté du travail.

A Vienne, les chômeurs furent rares.

A Strasbourg, dans les industries, sauf les tanneries, les défections ont été insignifiantes. Dans le bâtiment, la proportion semble avoir été plus forte, La circulation est normale. Plusieurs arrestations pour entrave à la liberté du travail ont été opérées. Cet après-midi, en sortant d'une réunion, une collision s'est produite entre la police et les grévistes, place Kléber. Quelques coups furent échangés et une dizaine de manifestants arrêtés. L'ordre a été rétabli et à l'heure actuelle tout est calme.

A Metz, la grève communiste de 24 heures, décrétée pour aujourd'hui, n'a trouvé que peu de partisans en Moselle.

Dans les mines, aussi bien du bassin houiller de Forbach que de ceux de Marlebach et d'Oroutzwald, le chômage fut tout à fait négligeable, 10 à 12 %, ce qui dit-on, est normal pour un lundi.

Un cortège formé à Amnéville, dont le maire et la municipalité sont communistes, comprenant 1.000 ouvriers, a tenté de pénétrer de force dans l'usine Rombas, pour y débaucher les ouvriers, mais les grévistes ont été dispersés. Dans les chemins de fer, le trafic est normal. Les autres services publics fonctionnent sans défection.

Les Jeunesses Patriotes et la Légion fusionnent dans un but commun de défense sociale

Lyon, 12 octobre. — Les Jeunesses Patriotes et la Légion viennent de sceller leur fusion au cours d'une série de manifestations dans le sud-est. Nos lecteurs savent que M. Soulier, député de Paris, président d'honneur des Jeunesses Patriotes avait ouvert cette campagne de propagande, en prenant allègrement la parole mercredi dernier, à Lyon, au cours d'un banquet offert par les Légionnaires de cette ville à leur nouveau chef.

Le lendemain, près de 4.000 auditeurs ont acclamé dans la même ville, M. Taittinger, Rodier, André de Neufville. Deux réunions ont été tenues dans la vaste salle Daseau. L'après-midi pour les dames et le soir pour les hommes.

Les communistes avaient entrepris de troubler cette dernière et la police dû barrer les ponts du Rhône, pour contenir les troupes révolutionnaires que cette manifestation nationale et populaire, courageusement faite, en plein cœur de la cité, dérangeait dans leurs préparatifs pour la grève générale. Le succès fut éclatant et la salle tout entière fit aux orateurs une ovation enthousiaste.

Le lendemain, à Saint-Chamond, a eu lieu un banquet présidé par le docteur Rugot, conseiller général, suivi de deux réunions dont une très nombreuse pour la section féminine. La seconde tenue au cercle de l'Union Républicaine fut particulièrement chaleureuse et cordiale. Elle se termina par l'adhésion de la majorité des assistants.

A Saint-Etienne

Le soir même, à Saint-Etienne, dans la grande salle de l'Etoile, 3.000 auditeurs faisaient un accueil chaleureux aux mêmes orateurs. Les communistes avaient placardé dans la ville et dans toute la région, des affiches faisant appel à la violence. Grâce aux admirables mesures immédiatement prises par les chefs régionaux de la Ligue, qui firent converger pour renforcer le service d'ordre prévu par les ligueurs, 400 légionnaires, les Jeunesses Patriotes de Lyon, de Vichy et de Clermont-Ferrand, venus sur un signe en auto-cars, la réunion put se dérouler dans le calme le plus complet et c'est au milieu d'un ardent enthousiasme que furent acclamés, sur la proposition de M. Taittinger, les noms du maréchal Lyautey et du général de Castelnau.

M. Pierre Taittinger et ses lieutenants se rendirent ensuite en Savoie. Retenus un instant en cours de route, au petit bourg de Yenne, ils eurent la joie d'inscrire sur les contrôles de la Ligue tous les membres présents à la réunion et parmi eux plusieurs maires d'importantes communes rurales. Le soir, réunion publique à Annecy. Là encore, l'arrivée des chefs de la Ligue avait été annoncée par des placards de défi faisant appel aux communistes. Le maire ayant à la dernière heure interdit la réunion dans la salle du Casino, les organisateurs trouvèrent rapidement une autre salle. Celle-ci fut immédiatement remplie, et l'on dut refuser l'entrée à des centaines de retardataires. Des hommes de toutes les opinions, debout et serrés, entendirent successivement avec une attention religieuse, le programme national et aussi l'émouvant programme social de Pierre Taittinger, de Rodier, qui ne songent qu'au salut du peuple admirable de France. Le chef du parti communiste, le citoyen Chapuis, essaya vainement, pendant près d'une heure, de combattre l'effet qu'avait évidemment produit les orateurs sur les ouvriers présents. Il ne réussit qu'à parfaire le succès les patriotes et donna à M. Taittinger, l'occasion de répliques magistrales, qui mirent tous les hommes de cœur de son côté.

TIRAGES FINANCIERS

Paris, 12 octobre

OBLIGATIONS FONCIERES 1903

Le n° 587.969 est remboursé par 100.000 fr.
Le n° 232.899 est remboursé par 30.000 fr.
Huit numéros sont remboursés par 5.000 fr. 130 autres numéros sont remboursés chacun par 1.000 fr.

OBLIGATIONS FONCIERES 1912

Le n° 1.164.231 est remboursé par 500.000 fr.
Le n° 868.052 est remboursé par 100.000 fr.
Le n° 862.120 est remboursé par 25.000 fr.
Le n° 956.332 est remboursé par 25.000 fr.
Cent autres numéros sont remboursés par 1.000 francs.

DERNIÈRE HEURE

EN MARGE DE LA GREVE GENERALE

La bagarre de Suresnes

Valait-il pas mieux vivre pour la France que mourir pour Moscou ?

Paris, 12 octobre. — C'est au cours d'une tentative de débauchage d'ouvriers de la société Radio-Technique, 51, rue Carnot, à Suresnes, que se produisit la bagarre qui amena la mort d'André Sabatier.

Une première fois, dans la matinée, un groupe d'environ 400 grévistes des usines Talbot, de Suresnes, avait essayé de franchir la grille de l'usine Radio-Technique.

Mais une patrouille de gendarmerie les dispersa.

Les grévistes revinrent au début de l'après-midi, vers 13 h. 30. Ils s'attaquèrent de nouveau aux portes de l'usine. Les ouvriers qui étaient à l'intérieur se défendirent.

A un certain moment, actionnant une pompe à incendie qui appartient à la Société, ils se mirent à asperger les assaillants. Ceux-ci rendus furieux par la douche inattendue, sortirent leurs armes. Mais les gendarmes étaient revenus.

Ils essayaient de disperser les manifestants lorsqu'une fusillade éclata aussitôt entre eux et aussi en direction des barricades à l'intérieur de la société.

Tout à coup, André Sabatier, qui était avec les grévistes, s'écroula raide mort, atteint d'une balle au cœur.

Les manifestants furent ensuite refoulés par les gendarmes. M. Delahaye, commissaire de police de Puteaux, a aussitôt ouvert une enquête et fait transporter le corps à l'institut médico-légal où il sera autopsié.

L'enquête, jusqu'à présent, n'a pas permis de savoir par qui la balle qui tua Sabatier fut tirée. Les grévistes déclarent que le coup de feu dont fut victime leur camarade, a été tirée de l'intérieur de l'usine, ce dont se défendent les ouvriers de la Société Radio-Technique. M. Barnaud, juge d'instruction a été chargé de l'enquête.

A la fin de l'après-midi, l'agitation continue à Suresnes et à Puteaux, de nombreux groupes se formant et se reformant. Les patrouilles de gendarmerie, de gardes républicains et de cuirassiers circulent sans cesse dans les rues.

Pas d'échos sérieux

Paris, 12 octobre. — Il résulte des dépêches reçues de nos correspondants de province que l'appel à la grève générale de 24 heures, lancé par le parti communiste et la C. G. T. U. n'a eu d'écho sérieux dans aucune ville et que partout la proportion des chômeurs fut extrêmement minime. Là où des meetings annoncés purent avoir lieu, un petit nombre d'assistants écoutèrent dans le calme, les orateurs révolutionnaires dans leurs discours véhéments contre la guerre au Maroc et en Syrie.

C'est ainsi qu'à Brest, Marseille, Toulon, Chalon-sur-Saône, Dijon, Saint-Etienne, Bordeaux, le calme n'a cessé de régner toute la journée.

Doriot est écroué à la Santé

Paris, 12 octobre. — Au cours des diverses manifestations qui se sont produites aujourd'hui, 300 arrestations ont été opérées, dont 95 ont été maintenues, pour violences et entrave à la liberté du travail. M. Doriot, député communiste, a été écroué à la Santé, en vertu d'un mandat de M. Barnaud, juge d'instruction, l'inculpant de violences à agents.

Une cinquantaine d'agents ont été blessés, mais aucun grièvement.

La pluie gêne les opérations du Maroc

Fez, 12 octobre. — Groupement de l'Ouest. — La pluie a arrêté toutes les opérations.

Groupe du Centre. — Les dissidents venus du Djebel Messaoua continuent à inquiéter les Hayiana, par des djouchs noctunes. Une délégation des Senadja est venue nous offrir la Targuista, sacrifice du taureau, à Bab-Mizab.

Le caïd riffain Kolaa des Beni Ouled se serait porté aussitôt sur Fenassa, pour enrayer le mouvement de soumission.

Hier soir, l'ouvrage de l'oued Sahella, a été attaqué par une trentaine de dissidents. L'ennemi a été repoussé avec des pertes.

73 familles des Ouled Belghina et 24 Dial Hadjar, fraction des Hayiana, sont rentrées de dissidence. Elles nous ont remis armes et chevaux.

Une reconnaissance effectuée par des forces supplétives dans la région de Bou Haroum, et de Kef El Ghar, au nord et au nord-ouest de Dahar, a constaté que ces deux postes avaient été complètement détruits par les dissidents, mais que le calme règne dans toute le pays dont les habitants sont disposés à se soumettre.

Au cours de la liaison qui s'est établie entre nos troupes de Tizi Ouzli et le groupement de cavalerie espagnole à Sidi Bou Rebka, nos troupes ont trouvé d'importantes ressources alimentaires.

De faibles réactions ennemies ont eu lieu sur nos positions de Nador et de Tizi Ouzli. La pluie tombe abondamment sur la région. Malgré le mauvais temps, l'aviation a effectué cinq bombardements dont un sur Kelaa des Beni-Ouled.

EST-CE UN CRIME ?

Bordeaux, 12 octobre. — A Saint-André-de-Culzac, on a découvert, immergé dans un lavoir près de la gare, le cadavre d'une femme inconnue paraissant âgée de 50 ans. La veille de cette découverte, des passants avaient entendu des cris « Au secours » et « On me tue », dans le courant de la nuit. Néanmoins, le corps ne porte aucune trace de lutte. On enquête.

LE DERNIER INTERROGATOIRE D'UN CRIMINEL DEVENU FOU

Saint-Malo, 12 octobre. — Passal a subi aujourd'hui son dernier interrogatoire. Comme d'habitude, il a paru ne rien comprendre aux nombreuses questions que le juge d'instruction lui a posées sur toutes les affaires auxquelles il a été mêlé. Il n'a cessé de monologuer et d'élaborer d'incompréhensibles formules pendant tout le temps de l'interrogatoire. Dès la réception de quelques commissions rogatoires envoyées en province, l'instruction sera close et le dossier envoyé à la Chambre des mises en accusation de Rennes.

M. MUSSOLINI N'IRA PAS A LOCARNO

Rome, 12 octobre. — On avait annoncé que M. Mussolini se rendrait personnellement à Locarno mercredi prochain. Une note Steffani dément aujourd'hui cette nouvelle.

Les alliés d'Abd-El-Krim sont condamnés... par défaut

Paris, 12 octobre. — Un hasard ironique a fait distribuer à la 11e chambre correctionnelle pour l'audience de cette journée de grève générale, la poursuite intentée contre divers membres du comité central d'action contre la guerre au Maroc. A la vérité, la confection du rôle de la 11e chambre est antérieure à la décision même de grève. Absorbés par ailleurs pour la conduite ou le contrôle des troupes grévistes, les inculpés ont tous fait défaut.

Il s'agit de l'appel à la fraternisation avec les soldats du Riff, lancé par le comité d'action et reproduit par *l'Humanité* du 24 août.

Cet appel a motivé l'inculpation de provocation de militaires à la désobéissance dans un but de propagande anarchiste, à raison de laquelle étaient cités à comparaître aujourd'hui devant la 11e chambre, MM. Bellanger, gérant de *l'Humanité*, Marcel Cachin et Doriot, députés de la Seine, Louis Midol, Bonnefous, Raynaud, Chassaigne, Monmousseau, Gilbert, Thorez et Mme Suzanne Girault.

M. le substitut Seramy réclame une condamnation sévère :

— S'il est toujours grave de pousser les militaires à manquer à leur devoir, la faute est plus lourde encore quand le drapeau et l'honneur de la Patrie sont engagés sur le champ de bataille.

Par défaut, la 11e chambre correctionnelle a prononcé les condamnations suivantes :

MM. Cachin, Doriot, Midol et Monmousseau, 13 mois de prison et 3.000 francs d'amende ; Chassaigne et Mme Suzanne Girault, 10 mois de prison et 2.000 francs d'amende ; Bellanger, Thorez, 8 mois de prison et 2.000 francs d'amende ; Bonnefous, Raynaud, Gilbert, Berrar, 6 mois de prison et 2.000 francs d'amende.

Pour la « Grande Allemagne »

Berlin, 12 octobre. — Le parti démocratique allemand a donné hier, au Tiergarten, un meeting en faveur du rattachement de l'Autriche au Reich, au cours duquel ont pris la parole le second préfet de police de Berlin, Friedenburg et le membre démocratique du Reichstag, baron von Richthosen. Les deux orateurs principaux ont déclaré que la voie était libre maintenant pour le rattachement de tous les peuples de pensée et de langue allemandes, pour la fondation de la Grande Allemagne.

UN AVION S'ABAT

Versailles, 12 octobre. — La nuit dernière, un avion piloté par l'aviateur Deglise, 23 ans, dans lequel avait pris place le mécanicien Georges Lebert, 20 ans, est tombé par suite d'une panne d'essence dans le parc, au lieudit « La porte du Bailly ».

L'appareil ayant heurté un mur, l'aviateur a été atteint d'une fracture du genou et de plaies à la tête.

Son état est aussi satisfaisant que possible. Le mécanicien a de multiples contusions.

LA CLASSE 1925

Paris, 12 octobre. — La *France Militaire* annonce que les jeunes soldats de la deuxième fraction du contingent de 1925 seront mis en route les 12, 13 et 14 novembre prochain. A chacune de ces dates, le tiers du contingent des bureaux de recrutement sera dirigé en principe sur chacun des corps qu'ils alimentent. Les hommes du service auxiliaire seront incorporés en même temps que ceux du service armé.

C'EST POUR ECHAPPER A LA MISERE QU'ELLE S'ETAIT NOYEE

Versailles, 12 octobre. — On a pu identifier le cadavre de la femme repêchée hier en Seine, près de Saint-Cloud. La désespérée s'appelle Georgette Barbier, 34 ans, demeurant à Brie-sur-Marne.

Déjà mère de quatre enfants, elle venait d'en mettre un cinquième au monde, à l'hôpital de la Charité, à Paris. Elle avait écrit à sa famille qu'elle se suiciderait pour échapper à la misère.

POUR UN RECORD DE 24 HEURES

Monthléry, 12 octobre. — Plessis et Gardfiels, pilotant une 40 chevaux Renaud, se sont mis en piste cet après-midi, à 15 h. 05, en vue de s'approprier le record des 24 heures.

PASSATION DE SERVICES

Paris, 12 octobre. — M. de Monzie, nommé Garde des Sceaux, a transmis ce matin les services de son ministère à M. Yvon Delbos, le nouveau ministre de l'Instruction Publique.

REVUE DE LA PRESSE

LA DEMISSION DU MARECHAL LYAUTEY ET LES INDIGENES

Le Télégramme de Toulouse (M. Jean Renaud) :

Rabat, 24 septembre 1925.

Les dernières opérations militaires viennent de réaliser un redressement qui nous replace sensiblement sur les lignes que nous occupions avant l'agression riffaine.

La situation du protectorat se trouve rétablie telle qu'elle était en avril, c'est-à-dire au point où elle avait été portée après treize ans de progression continue.

Je crois avoir le droit de dire que ma tâche, telle qu'elle m'avait été confiée en 1912, a été remplie.

Tant que le Maroc a été en péril je ne me suis pas permis de renouveler la demande de remplacement que j'avais présentée au gouvernement en 1923 et 1924, demande motivée par de graves accidents de santé et par le besoin d'un repos auquel mes trente ans d'activité coloniale me donnaient légitimement droit.

Du jour où la menace riffaine, que j'avais signalée avec une inquiétude croissante, s'est réalisée, à l'époque où mes rapports l'avaient fait prévoir, je n'ai plus eu d'autre pensée que de tenter le coup avec les moyens réduits dont je disposais au début et de sauver la situation.

Aujourd'hui on peut sincèrement affirmer que le danger est écarté et que, avec l'importance des effectifs à pied d'œuvre, l'avenir peut être envisagée avec confiance.

C'est donc en toute sécurité de conscience que je demande à être relevé de mes fonctions de commissaire résident général au Maroc.

Au demeurant la question du Riff ouvre des problèmes nouveaux, comme je l'expose dans la lettre confidentielle ci-jointe rappelant ce qui a été réalisé depuis l'agression riffaine.

A ces problèmes nouveaux, qui demandent à être abordés et suivis avec continuité, il faut un homme nouveau, dans la force de l'âge, bénéficiant de toute la confiance du gouvernement.

Je demande donc que mon successeur soit désigné sans délai.

Je me tiendrai à sa disposition pour le renseigner au cas où il estimerait que mon expérience au pays pût lui être utile LYAUTEY.

La population indigène est véritablement stupéfaite par la brusquerie de la décision qui a été prise : sans doute, elle se rendait compte qu'un événement allait se produire ; elle avait entendu parler du voyage du Président du Conseil, elle avait entendu le nom du maréchal Pétain, mais cela ne situait pas plus dans son esprit le rôle de ces grands personnages que l'imminence de la démission proposée et acceptée.

Pour elle, le maréchal Lyautey fait partie de son histoire. Quel que soit le côté vers lequel elle se tourne, elle le retrouve. Tous les coins de son bled sont dominés par sa silhouette familière : tous, chez elle, l'ont approché ou vu ; il est venu sous les tentes; il a galopé à travers les étendues, il a visité les villages ; son fanion a flotté devant les dissidents qui venaient se soumettre : il était pour le Maroc qui l'avait adopté : le Maréchal d'Islam, expression qui résume tout ce qu'on peut en écrire ou en dire, titre qui ne peut être acquis qu'à force de temps, de confiance et surtout de prestige personnel.

On se regarde sans trop comprendre la portée de ce départ en dehors du fait que *c'est une époque qui finit* et que cette époque est justement celle où le Maroc parti de rien a le plus lutté, le plus souffert pour des buts très hauts, de travail, de paix et de prospérité.

Ainsi la population indigène s'arrête, inquiète, devant le demain proche où va s'ouvrir une épique nouvelle pour laquelle elle sait ce qu'elle perd mais elle ignore ce qu'elle va gagner.

Cela est ainsi dans la population et cela prend un caractère significatif chez le Sultan et dans son entourage.

Il ne s'agit pas de faire des phrases : nous sommes en face du résultat de nombreuses années de collaboration commune et lorsque la nouvelle est arrivée, il m'est permis d'affirmer sans crainte d'être démenti que des larmes ont mouillé les paupières du Sultan.

Car le Maroc indigène est le pays où les amitiés ne se prostituent pas ; elles sont longues à se donner, mais quand elles se donnent c'est avec une fidélité que rien dans les événements et dans le temps ne peut affaiblir ; ainsi chez le Sultan c'est cette amitié qui a été frappée et qui s'est voilée d'affliction et de regret. Autour de lui la stupeur a été je dirai « palpable ».

Nous sommes ici en pays de Protectorat.

On a oublié que nous étions non en conquérants, mais en amis, on a oublié qu'il y avait une politique d'Islam marocain pour ne voir trop souvent que la politique des appétits à satisfaire, des mercantis à laisser sévir, des spéculateurs à laisser engraisser : ceux qui ne l'ont pas oublié sont, avant tous, le Sultan et les dignitaires qui l'entourent.

Et voici que l'homme avec lequel ils étaient en confiance s'en va.

Ils s'en étonnent, ils s'en inquiètent, ils ne s'arrêtent pas plus aux raisons des raisons qu'aux discussions et aux manœuvres politiques; ils sont du Maroc eux et ils en savent les sentiments et l'âme.

Alors après s'être retournés vers le passé, ils regardent vers l'avenir et il leur paraît que « quelque chose » va lui manquer pour continuer à monter lui aussi vers le meilleur et vers le bien.

Pour le Sultan comme pour eux, c'est leur Maroc qui s'en va en même temps que le Maréchal, et l'émotion les a gagnés à un point tel que les préparatifs de la grande fête de Mouloud ne parviennent pas à secouer la tristesse visible du Sultan.

Il y a comme du deuil dans les bureaux et dans les cours du Palais : le Maroc indigène se recueille déjà sur le souvenir de la présence familière qu'il aimait...

ECHOS

Dans ses moments de loisirs, quand il est à Paris (ce qui arrive assez rarement), S. E. M. Krassine fait volontiers des promenades pédestres qui le mènent d'ordinaire au paisible quartier d'Auteuil.

Pourquoi Auteuil ? C'est le secret de l'ambassadeur.

Le retour est effectué toujours en taxi. Un soir, descendant de voiture, rue de Grenelle, M. Krassine demande au chauffeur, avec cet accent qui lui est personnel :

— Combien ?

— Le chauffeur, imperturbable, lui répond en russe :

— Six francs vingt-cinq Et pas de pourboire, monsieur Krassine. Je suis un ancien officier de Wrangel...

M. Krassine, effrayé, fait un mouvement de recul.

— Ne craignez rien, dit le chauffeur russe, vous êtes un vieillard, et puis, je ne veux pas me salir les mains.

* * *

Objets perdus.

La nomenclature des objets perdus vient de s'allonger d'un nouveau titre. On oubliait jusqu'ici, dans les autobus et tramways, son parapluie, sa canne, le roman du jour ou quelque paquet d'objets vestimentaires ou alimentaires. Mais y oublier ses propres enfants, c'est un comble. Cette aventure vient pourtant d'arriver à un fort des Halles qui descendit de l'autobus, place Saint-Pierre, en oubliant dans ce véhicule son enfant âgé de trois ans. Le pauvre petit, qui pleurait toutes les larmes de son corps, comme on dit, fut recueilli au commissariat du Gros-Caillou où, du reste, le papa distrait ne tarda pas à venir le réclamer.

* * *

Le vol de l'Apollo. — Mlle Maguy-Warna, la charmante vedette de l'Apollo, vient d'être victime d'un vol. Tandis qu'elle était en scène, jeudi après-midi, on a soustrait une barette ornée d'une grosse perle et de diamants qu'elle avait laissé dans sa loge. Une enquête a été ouverte par M. Legrand, commissaire de police du quartier Saint-Georges.

C'est un événement bien fâcheux et qui n'est malheureusement pas la classique perte de bijoux, moyen de réclame un peu usagé. Un vol dans un théâtre est une chose toujours ennuyeuse pour tout le monde.

* * *

La Bonne Excuse ! — On vient d'arrêter à Berlin un gentilhomme cambrioleur qui, en compagnie de son valet de pied et de quatre complices, avait volé 150.000 marks dans le coffre-fort d'une notabilité de Pempelnof, faubourg berlinois. Cet homme du monde vivait avec ses enfants dans une élégante propriété meublée d'un des plus riche quartiers de Berlin. Il jouissait d'une très grande considération. Aussi fut-on très étonné de le voir prendre le chemin de la prison. Pour son excuse, le gentilhomme a protesté que, s'il était voleur, il s'était toujours gardé jalousement de s'attaquer aux gens pauvres ou même de situation moyenne ! Pardi ! Il se contentait, comme dit l'autre, de prendre l'argent « là où il se trouve » et il aurait eu du mal, par exemple, de voler un collier de perles de 300.000 francs à une chiffonnière. Il est peu probable que les juges — s'il y a encore des juges à Berlin — fassent grand cas de cette excuse sentimentale et inattendue.

* * *

Un bon moyen — Il y a des gens qu'on est obligé d'inviter à dîner, mais que l'on se passerait bien d'avoir à sa table. En ce cas, le petit système oriental du maharadjah de Patiala a du bon.

Le maharadjah de Patiala n'avait pas pu inviter à dîner son ami le radjah de Radjpipla, et il n'avait plus avant son départ un déjeuner ou un dîner de libre. Il pria dès lors son ami le radjah de Radjpipla de venir dîner chez lui, dans la salle à manger, avec sa suite. Je ne serai pas présent ajouta-t-il, mais j'y serai en pensée.

Dîner en pensée avec ses invités, ce n'est pas, à la façon hindoue, du moins, un procédé économique, mais ça peut, dans bien des cas, être beaucoup plus amusant.

* * *

Roulés ! — Les essais de trottoir roulant, du futur trottoir roulant avec lequel on voudrait rouler les Parisiens, n'ont pas donné des résultats excellents, ils ont même donné des résultats pitoyables. Un de nos confrères qui a vraiment de l'indulgence estime que le trottoir roulant souterrain n'est encore qu'une amusante attraction : C'est à voir : Ça dépend de quel côté on l'envisage. C'est pire, cent mille fois pire c'est encore un joli coup de gaspillage. En somme, dit M. Louis Béraud, dans le *Journal*, il ne s'agissait pour l'instant que de dépenser un crédit de 100.000 francs voté par le Conseil. C'est fait...

C'est fait, et nous sommes roulés de cent mille francs...

* * *

Fluctuat... — Tous les chemins mènent à Rome. Les directeurs des Bouffes estiment que tous les moyens de locomotion mènent au succès. Ils n'ont pas mal réussi, semble-t-il, avec le chemin de fer P.-L.-M., ils vont maintenant essayer de la navigation... et sur un cuirassé encore.

C'est un auteur-marin célèbre qui a donné les indications à M. Roze pour sa mise en scène. Celui-ci, ce n'est plus un secret, jouera un rôle de marin, nous pouvons même préciser qu'il chantera... Lui-même, quand on lui en parle, s'en défend. « Peut-être n'aurais-je pas le temps », dit-il. Mais c'est certainement un bateau...

Les Sports

CORMIER GAGNE LA COUPE DES SPHERIQUES

Paris, 12 octobre. — Voici le classement officiel de la coupe Aumont-Thiéville des sphériques. Il confirme les renseignements que nous avons donnés hier :

1er Cormier ; 2e Auger ; 3e Ad. Dollfus ; 4e et 5e Charles Dollfus et Trawler. Blanchet n'est pas classé en raison de son escale, qui a duré plus d'un quart d'heure, près de Saint-Cyr.

LES AVIATEURS JAPONAIS A SAINT-INGLEVERT

Calais, 12 octobre. — **Les aviateurs japonais ont atterri à Saint-Inglevert, à 13 h. 15, pour régler leurs appareils.**

SOCIETE DE GYMNASTIQUE, DE CULTURE PHYSIQUE ET DE PREPARATION MILITAIRE « LA NIVERNAISE »

Le comité de « La Nivernaise » informe les jeunes gens que les cours ont repris régulièrement depuis le 1er octobre aux jours et heures fixés ci-dessous

Gymnastique — Adultes. Les lundis, mercredis, vendredis de 18 h. 20 à 20 h. 30 Les dimanches de 8 à 11 heures.

Pupilles. Les mardis et jeudis, de 18 à 19 heures.

B. P. M. E. — Culture physique. Les mardis et jeudis, de 19 à 20 heures.

Théorie. Les mercredis, de 20 h.30 à 21 h. 30.

Tir. Les dimanches de 8 à 11 heures.

Fanfare. — Ecole de tambours et clairons, les mardis, mercredis, jeudis et vendredis, de 20 à 21 heures.

Répétitions générales les mardis et jeudis, de 20 h. 30 à 21 h 30.

Les jeunes gens qui voudraient faire partie de la société, seront reçus et inscrits, aux jours et heures ci-dessus, au local situé 6, place Mossé.

S. C. IMPHYCOIS BAT U. S. LA PIQUE PAR 4 BUTS A 1

Dimanche dernier, sur son terrain, l'équipe seconde du S. C. I. jouait sa partie d'ouverture contre l'Union Sportive de La Pique.

Les locaux s'adjugèrent aisément la victoire, mais à plusieurs reprises, faute de décision, ses lignes d'attaque laissèrent échapper l'occasion d'accentuer plus encore l'écart ; une modification s'impose dans la défense.

La Pique pourra mieux faire en perfectionnant un peu sa méthoe.

Dimanche prochain, Imphy (2) rencontrera, à Nevers, l'équipe seconde de Vauzelles.

MOTO-CLUB SENONAIS

Le circuit des Beaumonts

L'intéressant concours de régularité entre les sociétaires du M. C. S. (4e année) et à l'occasion duquel le challenge Gabriel Droin a été remis en compétition, s'est disputé sur le traditionnel circuit des Beaumonts, par un temps idéal et a été des plus réussis.

Voici le classement établi et les pénalisations récoltées : 1. Dufand, 13 points de pénalisation ; 2. Ségrenet, 14 points ; 3. Klein, 24 points; 4. Leclerc, 22 points ; 5. Duchemin, 31 points; 6. Leroy, 38 points ; 7. Nibel, 86 points.

Meilleure moyenne établie par Klein : 83 kilomètres 922 à l'heure.

Klein a battu son record de 1923 avec une moyenne supérieure de 3 km.

STADE GANNATOISE BAT STADE RIOMOIS PAR 1 A 0

Le Stade Riomois a reçu sur son terrain, dimanche dernier, l'équipe première du Stade Riomois. Gannat domina nettement malgré son équipe fortement handicapée, vu l'absence de trois meilleurs joueurs, Lauvergner, Brière et Simon.

Le but fut marqué à la seconde mi-temps.

Arbitrage impartial de M. Marot.

U. S. NEVERS (1) BAT U. S. VICHY (1) PAR 11 A 6

Malgré l'absence de 4 équipiers, parmi lesquels il faut signaler le capitaine (Ducrot) et l'excelent arrière (Gauthier), l'équipe 1re de Nevers a réussi à battre dimanche, à Vichy, l'équipe première de l'U. S. Vichyssoise.

Ce succès nous permet de prévoir de belles rencontres par la suite. Tous les joueurs sont à féliciter pour leur entrain et leur adaptation aux nouvelles règles qui ont été appliquées avec beaucoup de connaissance par M. Bichon.

LES COURSES

HIER A SAINT-CLOUD

Prix d'Ormoy. — 1er Moussine, à M. Tillement 2e Master John, à M. Edmond-Blanc ; 3e Polyvelle, à M. Hinaux.

Pari mutuel : 615,50 et 230 ; 240,50 et 53, 36,50 et 19 ; 39,50 et 15,50.

Prix de Bourdelas. — 1er Bangor, à M. de Rivaud ; 2e Lapin, à M. Ségaut ; 3e Iroquoise, à M. Schwood.

Pari mutuel : 54 et 23 ; 23,50 et 11 ; 56 et 21,50 ; 62,50 et 25,50.

Prix de la Norville. — 1er Timour, à M. de Llano ; 2e Maraussan, à M. Thiébaux ; 3e Huelva, à M. Stern.

Pari mutuel : 32,50 et 15 ; 31 et 7,50 ; 24,50 et 9,50.

Prix de la Fouilleuse. — 1er Edwina, à M. Birkin ; 2e Punch, à M. Edmond Blanc ; 3e Vitamina, à M. Ramberger.

Pari mutuel : 37 et 23 ; 19 et 10,50 ; 26 et 11,50 52 et 28,50.

Handicap d'Automne. — 1er Mazeppa, à M. Agopian ; 2e Kalium, à M. Porte ; 3e Tahiti, à M. Hennessy.

Pari mutuel : 38,50 et 20,50 ; 16 et 9,50 ; 77 et 38,50 ; 24 et 16.

Prix de Brétigny. — 1er Eider, à M. Guthmann ; 2e Fiancé, à M. Randon ; 3e Suineville, à M. Balli.

Pari mutuel : 40,50 et 27,50 ; 15,50 et 10,50 ; 29,50 et 16,50 ; 25 et 19.

C'est le 8 novembre prochain que se tiendra à Chalon, le Concours agricole

L'Union agricole et viticole de l'arrondissement de Chalon, a fixé au dimanche 8 novembre la date à laquelle elle tiendra, à Chalon même, son concours général annuel, primitivement fixé le 23 août, et qui avait été interdit en raison de l'existence dans la région d'une forte épidémie de fièvre aphteuse sévissant sur le bétail bovin. 40 communes de l'arrondissement étaient alors contaminées. L'épizootie avait manifeste un renouveau d'intensité au mois de juin, après la foire de Chalon à laquelle s'était trouvée réunie une grande quantité de bétail et la contamination s'était produite du fait de la présence de vaches amenées par des marchands de bestiaux du Jura. C'est ce qu'affirma le docteur Morey, vétérinaire départemental, qui donna, sous certaines réserves, un avis favorable à la tenue du concours le 8 novembre prochain.

La fièvre aphteuse dit-il, est en voie de décroissance dans la région Chalonnaise ; il n'y a plus actuellement dans l'arrondissement que 18 ou 19 communes contaminées. La plupart sont situées sur la rive gauche de la Saône, en bordure de la route nationale notamment, Saint-Marcel, Bey, Ailériot, Saint-Maurice-en-Rivière, etc. C'est là que l'épidémie avait débuté. Châtel-Moron, Mellecey, Dancy-le-Fort, Longepierre, Gergy, sont encore atteintes, mais la maladie va en décroissant.

Sauf des circonstances imprévues, le concours pourra donc se tenir à cette date. N'y seront admis, naturellement, que les animaux provenant des communes pour lesquelles l'interdiction de circulation aura été levée. Les communes contaminées seront d'ailleurs vraisemblablement moins nombreuses à l'époque du concours qu'elles ne le sont à présent.

La société a fixé au 6 décembre, la date de l'exposition-foire des vins de la côte chalonnaise. On sait que l'exposition des vins de Mâcon a été fixée au 22 novembre, la fête du vin de Beaune, au 18 et la vente des vins des hospices de Beaune au 22 novembre.

Il y aura donc à Chalon, en fin de saison, deux manifestation agricoles et viticoles.

ALLIER

MOULINS

Au Conseil d'arrondissement

Le conseil d'arrondissement de Moulins s'est réuni hier matin, à la préfecture, sous la présidence de M. Fradier, pour la deuxième partie de sa session. M. le secrétaire général Carrère assistait à la séance.

Le conseil a réparti entre les communes de l'arrondissement le contingent des principaux fictifs afférents à la contribution personnel-mobilière pour 1926.

Il a ensuite émis, à la majorité, un avis favorable à la création, au Montet, d'une foire qui se tiendrait le troisième jeudi d'octobre.

Enfin, il a adopté une douzaine de vœux, entre autres les suivants :

De M. Baudron :

Que le barrières de chemin de fer sur les grands réseaux soient munies de signaux à feu rouge placés au milieu.

Que pour atténuer la crise du logement, les batiments d'Etat, devant être aliénés soient cédés de préférence, aux communes sur lesquelles ils sont situés, et que des crédits soient donnés auxdites communes au même titre qu'aux sociétés civiles de construction à bon marché.

Que pour faire cesser le stationnement des trains à la barrière de Bourgogne, à Moulins, la grue hydraulique placée tout récemment soit reportée à cent mètres plus loin, à l'emplacement de l'ancien dépôt, et que subsidiairement, les règlements soient strictement appliquées, c'est-à-dire que le stationnment des trains ne dépasse jamais dix minutes.

De M. Fradier (vœu renouvelé) :

Qu'il n'y ait pas de tirs au stand de la garnison le vendredi, jour de marché à Moulins.

Les autres vœux adoptés ont trait, pour la plupart, au mauvais état de certaines routes.

DANS L'ENSEIGNEMENT

M. Paupard, professeur (4e classe) à l'école primaire supérieure de Gannat, pourvu du certificat d'aptitude à l'Inspection et à la direction des écoles normales est nommé Inspecteur primaire et chargé de la circonscription de Vitré, en remplacement de Mme Chenon-Thivet, qui a reçu une autre destination.

Mlle Marcoz, nommée professeur à l'école primaire supérieure de Mamers, et non installée, est nommée professeur même classe, ordre des sciences, à l'E. P. S. de Vichy, en remplacement de Mme Lusset, admise à la retraite.

A L'AIGLON MOULINOIS

A l'issue d'une partie de sélection, disputée dimanche, les équipes de l'Aiglon ont été définitivement formées comme suit :

1re *équipe*. — Goal, Guillaumin ; arrières : Bouillot, Jouvenceaux ; demis : Perrin, Giely (cap.), Bœuf ; avants : Rougeron, Laconne, Coutrille, Guillemin, Paquet.

2e *équipe*. — Goal : Simonnet ; arrières : Dochet, Simonnin ; demis : Saulnier, Teillet, Guérel ; avants : Turpin, Bissy, Guillemin A. (cap.), Chaumeret et Rétat.

Remplaçants : Aymard, Giloppe, Bourdin, Tariant.

Quoique privé des excellents services de Piffaulat, le 11 premier sera sensiblement le même que celui de l'année dernière.

DANS LES P. T. T.

Mme Blinet, receveuse des Postes à Diou, est nommée receveuse à Domérat en remplacement de Mme Bourdelle, appelée à Crespières.

Mlle Fonghadoire, receveuse à Bessay, est nommée receveuse à Souvigny, en remplacement de Mme Thévenin, retraitée.

M. Vachette, commis à Moulins, est nommé receveur à Chambon-sur-Vouèze (Creuse).

M. Régnier, commis à Moulins, est nommé contrôleur à Paris-chèques.

Le temps. — Hier, temps brumeux, frais. Le thermomètre indiquait : à 7 heures, 5°2 ; à midi 8° ; maxima, 9°5 ; minima 5° ; baromètre, 760 mm.

Légion d'honneur. — M. Louis Baraduc, procureur de la République à Bordeaux et qui occupa à Cusset et à Moulins les memes fonctions, est nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Accident du travail. — Antoine Mochin, manœuvre, domicilié à la Madeleine, a reçu une planche sur le poignet droit en aidant à enlever un échafaudage. Incapacité de travail de quinze jours.

Trouvailles. — Il a été trouvé : par M. Borde, 131, rue de Bourgogne, un soulier de femme ; par Mme Jacquot, 13, rue de Lyon, un porte-monnais ; par Mme Rafestin, 24, rue de la Paix, une paire de gants ; par M. Civade, au café Américain, une canne ; par M. Thévenet, 159, rue de Bourgogne, un licol ; par Mlle Georges, rue Jeanne-Marie Bourau, un soulier d'enfant.

MONTLUCON

Accidents du travail. — Stanislas Seymul, 28 ans, manœuvre à Saint-Jacques, plaie contuse au majeur droit; Dalga Panaïoti, 51 ans, maçon, rue de la Gironde, contusion de l'épaule droite.

Etat civil :

Mariage. — Jean Derré, et Léone Mélique.

Publications de mariages. — Lucien Jomier, ajusteur, rue Pamparoux, et Madeleine Terriou, rue du Chatelard ; Georges Chicoix, ajusteur, à Désertines, et Louise Michel, 119, rue de Paris.

Le concours de juments poulinières de Bourbon-l'Archambault

Dimanche 4 octobre le Syndicat d'élevage du cheval de trait Bourbonnaais a tenu à Bourbon-l'Archambault son concours de juments poulinières pour l'arrondissement de Moulins.

Les éleveurs avaient répondu avec empressement à son appel. Soixante-deux juments ou pouliches étaient engagées dans les diverses catégories ; elles étaient d'une qualité qui fit l'admiration générale.

Les deux jurys composés l'un de MM. Andrivon, Dumazet, Gallo, l'autre de MM. d'Hauteserve, Peronneau, de Saint-Genys, eurent une tâche difficile, car ils durent juger des lots remarquables où les concurrents se distançaient de peu.

La plus grande partie des juments provenaient du canton de Bourbon ; quelques unes de celui du Montet ; enfin un éleveur du canton de Chevagnes, malgré la distance et les difficultés qu'elle comportent n'avait pas craint de venir affronter la lutte avec quatre bêtes qui partout se classèrent honorablement.

Le canton de Bourbon est certainement à l'heure actuelle celui de l'arrondissement de Moulins où l'élevage du cheval de trait est le plus en honneur. Le premier il a compris et appliqué les directives du syndicat d'élevage. Il a fait appel à de nombreux étalons percherons et quand ses éleveurs ont eu besoin d'acheter des juments ils ont su choisir la belle et bonne percheronne grise, massive et près de terre. Les éleveurs étrangers à l'arrondissement ne cachaient pas leur admiration du résultat obtenu.

Le canton de Chevagnes peut faire aussi bien, nous y connaisssons nombre de juments de valeur, mais il faut qu'il remplace par des solides et nobles Percherons les étalons de tout calibre qui parcourent ses campagnes. Nous ne doutons pas qu'il n'y parvienne promptement.

* * *

Les épreuves, favorisées par un beau soleil, se droulèrent sur le Champ de foire admirablement préparé et décoré par les soins de la Municipalité. Les classements furent les suivants :

1re Catégorie. — Juments suivies de leur produit de l'année : 1er prix, 200 francs et médaille d'argent offerte par la Société d'Agriculture le l'Allier, Victoire, à MM. Renon et Blanchard, a Ygrande ; 2e prix, 175 francs, Coquette, M. Dousset, à Theneuille ; 3e prix, 150 francs, Paulette, MM. Bernard et Faulconnier, à Agonges ; 4e prix 120 francs, Pomponne, M. Bertin, à Bourbon ; 5e prix, 100 francs, Bichette, MM. L. Bernard et Faulconnier, à Agonges ; 6e prix, 80 francs, Bichette, MM. de Conny et Place, à Villeneuve ; 7e prix, 70 francs, Charlotte, M. Bertehlet, à Franchesse ; 8e prix, 60 francs, Grisette, à MM. de Garidel et Dard ,à Agonges ; 9e prix, 50 fr., Fillette, à MM. Advenier et Mettery, à Chevagnes ; 10e prix, 50 francs, Poulette, MM. Girard et Serre, à Ygrande.

Deuxième catégorie. — Juments saillies par un étalon percheron : 1er prix, 175 francs et médaille d'argent offerte par la Société d'Agriculture de l'Allier, Dragonne à M. Bertin, à Bourbon; 2e prix, 150 francs, Urémie, à M. Bertin, à Bourbon ; 3e prix, 120 francs, Coquette, à MM. Cordez et Foucauld, à Couzon ; 4e prix, 100 rfancs, Mascotte, à MM. de Garidel et Laroche, à Agonges ; 5e prix, 90 francs, Mascotte, à M. Bertin, à Bourbon ; 6e prix, 80 francs, Poulette, à MM. J. Bury et P. Giraud, à Villeneuve ; 7e prix, 70 francs, Margot, à MM. Giraudet et Melin, au Veurdre ; 8e prix, 60 francs, Frida, M. J. Brun, à Rocles ; 9e prix, 50 francs, Florette, MM. Cluzel et Nicolas, à Saint-Sornin ; 10e prix, 50 francs, Margot, MM. Cordez et Creuzet, à Couzon.

Troisième catégorie. — Pouliches de 3 ans saillies : 1er prix, 150 francs et médaille de bronze offerte par le Ministère de l'Agriculture, Coquette, à M. Bertin, à Bourbon ; 2e prix, 100 francs, Grenadine II, MM. Advenier et Mettery, à Chevagnes ; 3e prix, 80 francs,, Poulette, à MM. Boire et Desnoix, à Ygrande ; 4e prix, 70 francs, Giselle, à MM. Advenier et Marnat, à Chevagnes 5e prix, 60 francs, Duchesse, à MM. Bernard et Simonet, à Agonges .

Quatrième catégorie. — Pouliches de 2 ans : 1e prix, 150 francs et médaille de bronze offerte par le Ministère de l'Agriculture, Linotte, à M. Bertin, à Bourbon ; 2e prix, 125 francs, X..., à M. de Garidel, à Agonges ; 3e prix, 100 francs, Sophie, à MM. Advenier et Couton, à Chevagnes; 4e prix, 80 francs, Mascotte, M. Brun, à Rocles; 5e prix, 70 francs, X..., Général Sorbet ; 6e prix, 60 francs, Ct Arnoult et Jamet, à Bourbon ; 7e prix, 50 francs, X..., à MM. Giraudet et Labru, à Franchesse ; 8e prix, 50 francs, Mariette, MM. Cordez et Muret, à Couzon.

Prix d'ensemble offert par la Ville de Bourbon, Prix 300 fransc et médaille de vermeil offerte par la Société d'Agriculture de l'Allier, à M. Bertin, à Bourbon ; 2e prix d'ensemble, créé par le Syndicat d'Elevage, 150 francs, M. Charles Advenier, à Chevagnes.

Prix d'honneur offert par la Ville de Bourbon, Prix unique 200 francs et médaille d'argent offerte par le Ministère de l'Agriculture, à M. Bertin, à Bourbon.

* * *

La distribution des récompenses eut lieu à 5 heures à la Mairie. Elle fut rehaussée par l'aimable attention du Président de la Lyre Bourbonnaise, M. Bertin, qui est aussi un de nos meilleurs éleveurs et qui fit donner quelques excellents morceaux par la Société revenue récemment chargée de lauriers du Concours musical de Vichy.

En l'absence de M. le sénateur Beaumont, Président du S. E. C. T. B. en mission aux Etats-Unis, M. André Robert, Vice-Président pour l'arrondissement, se fit en quelques mots l'interprète du Syndicat pour remercier la Ville de Bourbon de son accueil si sympathique, la Municipalité de sa générosité qui a permis de créer un prix d'ensemble et un prix d'honneur. Il remercia encore la Société d'Agriculture de l'Allier qui a bien voulu attribuer au concours 2 médailles d'argent et une de vermeil, tous les organisateurs de ce concours et en particulier M. Rondreux, vétérinaire. Il félicita ensuite les éleveurs d'être venus aussi nombreux avec l'élite de leurs juments.

NIÈVRE

Le pèlerinage de dimanche à Saint-Pierre-le-Moûtier

La manifestation à la statue de Jeanne d'Arc
(Phot. Flandin, Saint-Pierre-le-Moûtier)

NEVERS

La rixe sanglante de la Bonne-Dame

Dans notre numéro d'hier lundi, nous avons sommairement relaté les circonstances de la rixe qui ensanglanta l'établissement Chêne, à la Bonne-Dame, commune de Varennes-les-Nevers.

Nous donnons aujourd'hui quelques détails de cette affaire des plus embrouillées. Les différentes dépositions des deux antagonistes et de plusieurs témoins sont, en effet, contradictoires.

Voici le récit qu'en fait Henri Lagrue, qui eux à essuyer plusieurs coups de revolver et fut assez sérieusement blessé au cours de la bagarre.

— Je revenais à bicyclette de Fourchambault en compagnie de mon cousin, François Fuchet, lorsqu'en arrivant en face du bal Chêne, en haut de la côte de la Bonne-Dame, l'idée nous prit d'entrer dans l'établissement. Nous y étions à peine depuis cinq minutes que plusieurs personnes entendirent Albert Mathiot dire : « Les voilà qui rentrent au bal. Ils en sortiront plus lentement ! »

De fait, Henri Lagrue et son cousin se préparèrent à quitter quelques instants plus tard le café Chêne. Ils étaient arrivés à la porte donnant sur la route lorsque Mathiot, qui s'était dissimulé non loin de là bondit sur eux et porta à Lagrue un violent coup à la poitrine à l'aide d'un gros morceau de bois.

C'est alors que Lagrue se voyant attaqué empoigna son adversaire par les deux jambes et lui porta un coup de tête dans l'abdomen. Les deux hommes enlacés roulèrent sur le sol.

— A un moment donné, dit Lagrue, j'ai reçu sur la tête plusieurs coups d'un instrument pointu qui doit être un tiers-point, coups qui devaient m'être portés par un camarade de Mathiot, nommé Ernest Tartry, demeurant chez sa sœur, Mme Clérin, à Four-de-Vaux. Il me semblait avoir la figure en sang. J'ai alors tenté de fuir et c'est à ce moment que j'ai été blessé au front d'une balle de pistolet automatique tirée à bout portant. Je me suis réfugié dans la salle du bal et j'ai encore entendu deux nouvelles détonations. Je me suis évanoui, mais ma défaillance ne dura que quelques instants.

Quelques minutes plus tard, je suis ressorti et avec Fuchet nous avons pris la fuite. A nouveau, une détonation retentit. On avait tiré dans notre direction, mais sans nous atteindre. Nous avons pris le large et nous nous sommes sauvés dans les champs.

Lagrue est couché et porte au cuir chevelu quatre ou cinq blessures. Quand à son cousin, il a également reçu plusieurs coups de tiers-point à la tête.

De son côté Mathiot soutient avoir été attaqué par Lagrue qui le saisit par les jambes, le renversa d'un coup de tête et lui porta au visage plusieurs coups de poings aidé en cela, dit-il, par Fuchet. Il affirme en outre ne pas posséder d'armes ni de tiers-point. Il porte plusieurs écorchures au nez et à l'œil gauche.

Tardy soutient également avoir été attaqué par Lagrue et affirme que celui-ci était armé d'un couteau. Il déclare en outre n'avoir frappé personne.

Comme on peut en juger, cette affaire paraît suffisamment embrouillée et il serait difficile de dire de quel côté sont les torts.

Trouvailles. — Réclamer à : M. Théodore Lion 3, rue Hoche, un portefeuille contenant une certaine somme ; M. Ballais, 4, rue de la Porte-du-Croux, une manivelle de mise en marche d'auto ; Mlle Marcelle Bréquier, 45, rue Félix-Faure, un porte-monnaie contenant une petite somme ; une paire de gants ; au bureau de police, un mouchoir de poche, un plan de construction et une sous-ventrière d'harnachement pour cheval de gros trait ; M. Picolet, 37, faubourg de Paris, un imperméable ; M. Auguste Floquet, à Coulanges-les-Nevers, un jupon d'une certaine valeur.

Au Syndicat d'initiative

La prochaine réunion du Comité aura lieu aujourd'hui mardi, à 20 heures et demi

Ordre du jour : Conférences d'hiver, guide, questions diverses.

COMITE DEPARTEMENTAL DES MUTILES

On nous prie d'insérer la communication suivante :

Tous les mutilés et réformés sans situation, qui gagnent péniblement leur vie actuellement du fait de leur invalidité doivent se refaire un gagne-pain par un travail mieux approprié, apprendre un métier qui ménage leurs belssures, leur permette de s'occuper régulièrement, dès maintenant et surtout plus tard.

S'ils ne prennent pas cette résolution, dans quelque dix ans de plus, ils deviendront des épaves.

Le chef de service administratif des Mutilés se tient à leur disposition à la Préfecture, pour leur donner tous renseignements concernant la rééducation.

Qu'ils sachent déjà qu'elle est totalement gratuite, le mutilé en rééducation étant logé, blanchi, fourni d'effets de travail ; chacune des personnes à leur charge peut recevoir une indemnité de charges de famille, pouvant aller au maximum à 2 francs par jour.

Au sortir de l'Ecole, un prêt d'honneur consenti par l'Office National, dans des conditions vantageuse, leur aide à s'établir.

L'Ecole la plus commode pour notre département est celle d'Orléans. Plusieurs de ses bons élèves sont installés dans nos environs.

Elle a des cours d'Enseignement pour Emplois réservés ; ensuite on peut y apprendre : cordonnerie, chaiserie, vannerie, tonnellerie, divers métiers par placement en dehors et ferblanterie et mécanique, ces deux dernières avec tous les à-côtés.

Une notice sur cet établissement va être mise à la disposition des divers présidents d'associations qui pourront la faire parvenir aux intéressés.

COURS PROFESSIONNELS

La société des jeunes apprentis a l'honneur de prévenir les intéressés qu'elle réouvrira ses cours prochainement dans le local mis à sa disposition par la ville de Nevers, Hôtel de Vert-pré, rue Lafayette.

Distinction. — Est nommée officier de l'instruction publique Mme Joséphie Forest, professeur à l'école normale d'institutrices de Nevers.

Homonymie. — Mme Louis Jollivet, avenue du Stand, nous informe qu'elle n'a rien de commun avec Mme Jollivet, qui participa à une rixe, ainsi qu'il est relaté dans notre numéro de dimanche.

Etat civil :

Publications de mariages. — Paul Fouchs, chauffeur au P.-L.-M., rue Pierre-Emile-Gaspard 3 et Lucienne Fonferrier, couturière, rue du Donjon 30 ; Lowel Louwsbery, rédacteur, rue Ste-Valière, 59, et Marie Darmagnac employée de commerce, rue de Nièvre, 62.

Décès. — Claude Linet, 77 ans, rentier, veuf de Marie Verret, rue Saint-Vincent, 4 ; Anne Lapierre, 77 ans, veuve de Charles David, rue La'ayette, 41 ; Marie Victorine Grivalais, 81 ans, en religion sœur Philomène de la Charité de Nevers, rue Saint-Gildard, 34 ; Pierre Creuset, 66 ans, cultivateur, célibataire, rue de Paris, 1.

FOURNITURE ELECTRIQUE -:- Gros et détail MANIQUET, 19, r. Commerce, Nevers. Tél. 5-42

Avant la Hausse

Allez voir le grand choix de meubles en tous genres, exposés 25, rue de Nièvre, chez Mme veuve E. FOLLEREAU.

Actuellement et jusqu'au 15 octobre, réclame de lits de fer et cuivre et literie. Lits complets depuis 300 fr. Couvre-pieds, satinette double face. Grande taille 90 fr.

Ne manquez pas non plus de voir les quatre modèles de salles à manger établis par la maison à 1.850 fr., 1.775, 1.750 et 1.150 francs.

Fabrication très soignée

CHATEAU-CHINON

ELECTIONS COMPLEMENTAIRES AU CONSEIL MUNICIPAL

Sont élus à la majorité absolue : MM. Vorbe, Peyronie, Perrault et Guyot, de la liste républicaine.

COSNE

Education physique. — M. Roger Girardy, de Cosne, vient de subir avec succès, devant l'Académie de Paris, les épreuves définitives de sortie du cours supérieur d'éducation physique de l'Université et d'obtenir le diplôme de professeur d'éducation physique (degré supérieur), diplôme donnant seul le droit à l'enseignement de la gymnastique médicale et orthopédique.

Sur 165 candidats (hommes) présentés, 20 ont été déclarés admissibles et 14 reçus, dont M. Roger Girardy, avec le n° 4.

SAINT-PIERRE-LE-MOUTIER

Après les fêtes de Jeanne d'Arc. — On nous prie d'adreser des remerciements et des félicitations au prédicateur du Triduum, qui chaque soir, à 20 heures, est venu apporter des paroles vivifiantes sur les vertus de Sainte-Janne d'Arc, donnant la plus grande leçon d'humilité et de dévouement en restant au regrets de tous, sous le voile de l'anonymat.

TANNAY

Les vendanges. — Les vendanges commencées voià quinze jours par un temps incertain, vont se terminer par un temps superbe.

Les intempéries, cette année, ont réduit la récolte d'un tiers et même de la moitié dans certaines côtes.

Les vignes étaient très belles jusqu'au 15 juin et l'on espérait un grand rendement. Mais des pluies continuelles étant tombées depuis cette date jusqu'à mi-septembre, le mildiou fit de graves dégâts. Le froid ayant sévi trop tôt avec des brouillards continuels, le raisin a mûri trop lentement et beaucoup de grappes ont pourri.

Pour la qualité, elle laissait à désirer les premiers jours des vendanges, mais le soleil ayant reparu depuis huit jours, la qualité sera meilleure. Les vins pèseront 8 degrés environ ; ils se vendent de 1 fr. 30 à 1 fr. 35 le litre pris au pressoir.

Depuis 1922, où la récolte fut si abondante, les vignerons tannaysiens, récompensés de leur labeur et de leurs grosses dépenses, ont beaucoup replanté. On évalue à près de 12 hectares les plantations nouvelles.

BRINON-SUR-BEUVRON

Etat civil :

Décès. — Gustave Grignard, 57 ans.

Caisse d'épargne. — Séance du 11 octobre : versements : 6.000 francs.

CYLINDRAGES A EFFECTUER DU 12 AU 17 OCTOBRE

Canton de Prémery, commune de Giry, chemin de grande communication n° 2, de 4 k. 165 à 4 k. 400 et de 3 k. 470 à 3 k. 740.

Commune de Prémery : chemin de grande communication n° 2, de 2 k. 500 à 3 k.

Canton de Tannay : commune de Metz-le-Comte, chemin de grande communication n° 39, de 5 à 7 k.

Canton de Luzy : commune de Larochemillay, chemin de grande communication n° 27, de 25 k. 800 à 27 k. 400.

LOIRET

MONTARGIS

Eaux contaminées. En raison des dangers de maladies ou d'épidémies qui peuvent menacer les populations de Montargis et de Châlette par suite de la contamination de certains puits, atteints des ruissellements ou infiltrations provenant de puisards insuffisamment étanchés, la commission sanitaire de l'arrondissement recommande instamment aux usagers de ne consommer que de l'eau bouillie.

La « Mesagère du Gâtinais ». — La société colombophile « La Messagère du Gâtinais » a constitué ainsi son bureau : président, M. Mouillé ; vice-président, M. Cappon ; secrétaire, M. Dinant ; secrétaire-adjoint, M. Leroux ; trésorier, M. Genetet ; trésorier-adjoint, M. Perronnet ; chef du matériel, M. Gué.

Examens du brevet. — Les élèves Marcel Creuzot et Berthe Pécard, des cours complémentaires des écoles publiques, ont passé avec succès les épreuves du brevet élémentaire.

Vol. — M. Emile Berlaud, 41 ans, marchand de bestiaux, rue de Châteaurenard, passait en automobile rue Gambetta, lorsqu'il fut interpellé par un client qu'il accompagna au café voisin. Tandis qu'il traitait une affaire, un voleur s'empara d'un imperméable et d'une paire de gants qu'il avait laissés dans sa voiture. La police enquête.

PITHIVIERS

Pensionnat de Mlle Derenne. — Mlle Yvonne Dupeu, élève du pensionnat de Mlle Derenne, vient de subir avec succès les épreuves du brevet élémentaire.

Succès scolaire. — M. Serge Leton, fils de l'honorable adjudant de gendarmerie, vient de subir avec succès les examens du brevet élémentaire.

ANDONVILLE

Accident mortel. — M. Félix Pavard, 65 ans, au service de M. René Babault, fermier à Andonville, conduisait un tombereau attelé de deux chevaux et chargé de betteraves, lorsque le cheval du limon vint à tomber ; M. Favard monta sur son tombereau pour en décharger le devant, mais le cheval, voulant se relever, fit choir le charretier qui tomba sur la tête et eut le crâne fracturé.

Transporté chez lui, à Andonville, le malheureux expirait peu après.

Bébé n'aura jamais froid en hiver, si vous l'habillez dans une pièce chauffée par MIRUS. Poêle à bois à combustion lente, MIRUS en vente partout. (5)

CHER

Près de Saint-Florent, un cycliste est grièvement blessé par une auto

Dimanche soir, à la tombée de la nuit, M. Marcel Raudet, 24 ans, demeurant rue de Dun, revenait en automobile de Saint-Florent, où il était allé avec des camarades. Il se trouvait à environ 4 kilomètres sur la route de Bourges, quand il voulut dépasser un side-car. Au même moment arrivait en sens inverse un groupe de cyclistes. L'un d'eux, le jeune Vinaquaire, 16 ans, demeurant à La Chaise, près de Saint-Florent, heurta le garde-boue et fut renversé. M. Raudet s'arrêta aussitôt et releva le blessé qu'il conduisit à Bourges.

Le docteur Besson lui donna ses soins et constata des blessures à la tête qui, bien que superficielles, étaient néanmoins assez graves puisque le blessé était encore lundi dans le coma.

Néanmoins on ne croit pas que sa vie soit en danger.

Près de Vignoux-sous-les-Aix, on arrête un jeune incendiaire

Dimanceh dernier vers 7 heures du matin, un incendie se déclarait dans une meule de paille dépendant de la ferme de Fromengeux, exploitée par M. Théodule Bonnet.

L'alarme était aussitôt donnée par le jeune vacher du domaine Ernest Devallière, 13 ans, pupille de l'assistance publique, qui gardait ses bestiaux dans un champ voisin. Les gendarmes ayant interrogé ce gamin qu'ils soupçonnaient, finirent par obtenir de lui des aveux. Il avoua en effet que c'était lui qui avait mis le feu au moyen d'allumettes prises dans l'écurie et ce n'est que lorsque la belle-fille de M. Brunet sortit que le gamin se mit à crier « Au feu ».

Ernest Devallière a été conduit lundi matin à Bourges, où il a été interrogé par M. le juge d'instruction. Il a déclaré ne pouvoir donner aucune raison de son acte. Devallière était au service de M. Brunet, depuis le mois d'avril. L'enfant a été maintenu à la disposition de la justice qui le fera examiner par un médecin aliéniste.

BOURGES

LES VOLS AU MARCHE

Les vols deviennent de plus en plus fréquents au marché. Samedi dernier, Mme Vermont, fermière à Monboulin, commune de Saint-Martin-d'Auxigny, a signalé qu'on lui avait dérobé une paire de poulets estimés 30 francs. Mme veuve Desroches, 22, rue Kleber, et Mme Aufrère, ont été également soulagées de leur portémonnaie, dont l'un contenait 50 francs et l'autre 120 francs.

UNE VOITURE TAMPONNEE PAR UNE AUTO

La voiture de M. Babillot, boucher à Levet, a été tamponnée rue Barbès, par une automobile appartenant à M. André Cyprien, revendeur, rue du Chevreau. Le choc fut assez violent. Les dégâts sont purement matériels.

L'auteur d'un accident se fait connaître. — Nous avons relaté l'accident survenu jeudi soir, vers 18 heures, place de la Gare, à M. Anasta, ouvrier en chaussures, demeurant à Asnières, qui fut renversé par une automobile dont le conducteur ne s'était pas arrêté.

Celui-ci vient de se faire connaître. C'est M. Pierre Robillot, 53 ans, agriculteur à Marcilly, commune de Chaumoux-Marcilly, qui se présenta de lui-meme au bureau de police lundi matin et déclara que c'est seulement le lendemain qu'il avait appris l'accident dont il était l'auteur involontaire. Procès-verbal a été dressé de ses déclarations. Ajoutons que les blessures de M. Anasta ne présentent aucun caractère de gravité.

Etat civil :

Naissances. — Odette Droingt, impasse Jeanne-d'Arc ; Maurice Malin, 19, rue Faidherbe.

Décès. — Marie Lesage, veuve Fauveau, 54 ans Place de la Pyrotechnie ; Eugène Tauzeau, 63 ans, 1, rue des Poulies.

VIERZON

Voleurs de vélos. — La gendarmerie a arrêté les deux Tchéco-Slovaques Loncko-Simack et Michaël Segans, qui avaient loué, chez M. Voisin, à Vierzon-Forges, deux bicyclettes qu'ils avaient oublié de rapporter.

Les deux voleurs ont été écroués à la prison de Bourges.

Le feu. — Le feu s'est déclaré chez Mme Cœur, rue Blanche-Baron. Les pompiers se sont rendus rapidement maîtres de l'incendie.

NEUILLY-EN-SANCERRE

Palmes académiques. — M. Balland, instituteur à Neuilly-en-Sancerre, est nommé officier d'Académie.

LES AIX-D'ANGILLON

Postes et télégraphes. — M. Savignat, commis à Paris, est nommé receveur aux Aix-d'Angillon, en remplacement de M. Kieffin, appeé à Cernay-la-Tour.

Eruptions de la Peau

La Pommade Cadum calme et guérit toute irritation ou inflammation de la peau, et assure des nuits de sommeil paisible aux personnes souffrant depuis des années d'affections cutanées. Bien des souffrances sont évitées en employant à temps la Pommade Cadum contre l'eczéma, les boutons, dartres, gale, éruptions, écorchures, hémorroïdes, urticaire, croûtes, coupures.

FEUILLETON de PARIS-CENTRE — 3 —

La Maison des Rossignols
Par DELLY

(*Suite*)

Puis voyant la physionomie abattue, découragée de sa mère, la fillette s'efforça de dominer ses impressions pénibles, feignit un peu de gaieté, parla de quelques arrangements à faire pour donner à la chambre de Mme Sourzy un aspect plus hospitalier.

Lady Stanville ne s'était pas montrée. Une jeune femme de chambre apporta du thé, mais n'offrit pas autrement ses services. Elle informa seulement les arrivantes de l'heure du dîner, en ajoutant que lady Stanville leur recommandait la plus stricte exactitude.

Avant de quitter Paris, Mme de Sourzy avait acheté pour elle une robe noire, et pour Lilian un costume gris bien simple.

C'était là une tenue fort modeste, étant données surtout les habitudes anglaises pour le repas du soir. Mais elle ne pouvait mieux faire.

Les dettes une fois payées, la somme nécessaire au voyage mise de côté, il lui était resté juste de quoi, sur le prix de vente du secrétaire, acheter un peu de lingerie, des chaussures, ces deux costumes, quelques objets indispensables.

— Si lady Stanville ne nous trouve pas bien, elle nous habillera à ses frais, voilà tout ! déclara Lilian en donnant un dernier coup de brosse à ses cheveux, avant de descendre.

Dans un grand salon où brûlait un feu d'anthracite qui ne parvenait pas à le chauffer, lady Stanville tricotait à la lueur d'une lampe électrique placée près d'elle, sur un guéridon à dessus de marbre. De l'autre côté de celui-ci, une grande fillette, au corps anguleux, au visage maigre, semé de taches de rousseur, aux cheveux blonds trop pâles, travaillait indolemment à une tapisserie.

C'était, ainsi que l'apprirent un instant plus tard les arrivants, Caroline Bairn, nièce du défunt, lord Stanville, une orpheline qu'élevait lady Laurence.

Sa physionomie maussade, sa mine arrogante accentuaient l'impression désagréable produite par sa disgrâce physique. Elle toisa Mme de Sourzy, puis Lilian, et leur tendit le bout des doigts d'un geste condescendant.

Quant à lady Stanville, après un accueil sec, elle commençait d'interroger Mme de Sourzy sur de menus détails du voyage, lorsqu'une porte s'ouvrit au fond de la pièce. Dans la pénombre apparut une silhouette d'homme, svelte et haute,... Lady Laurence s'interrompit, et dit avec un accent où vibrait tout à coup la satisfaction orgueilleuse :

— Voici mon fils.

Lord Stanville s'avança et adressa quelques mots de bienvenue correcte à Mme de Sourzy. Il avait une voix nette, bien timbrée, mais à laquelle les intonations dures et autoritaires devaient être habituelles. Son visage restait dans l'ombre, car l'abat-jour de la lampe rabattait sur le guéridon toute la lumière. On distinguait seulement des yeux scrutateurs qui examinaient d'un rapide coup d'œil les nouvelles venues.

Comme Mme de Sourzy commençait d'exprimer sa reconnaissance pour l'hospitalité qu'on lui accordait, il l'interrompit avec une froide politesse :

— Je ne fais qu'accomplir un devoir à l'égard d'une parente de ma mère. J'espère que vous vous habituerez vite ici, et que vous ne regretterez pas trop Paris, dans notre paisible Breenwich.

Mme de Sourzy balbutia :

— Oh ! Paris, je n'ai fait que d'y souffrir !... Je ne le regrette pas du tout.

Le dîner fut annoncé à cet instant... Dans la salle à manger, aux vieux meubles de chêne sculpté, un homme entre deux âges, qui attendait là debout, salua lady Stanville. Hugh le présenta à Mme de Sourzy :

— M. William Huntler, mon secrétaire.

Lilian, placée au bout de la table, put bien voir lord Stanville, cette fois en pleine lumière. Tous les traits de ce visage mat, aux lignes bien modelées, dénotaient la fermeté — la dureté même. Des cheveux bruns et soyeux, coupés ras, dégageaient un front volontaire. Dans les yeux foncés, fort beaux, se reflétaient une puissance d'énergie et d'intelligence, une décision orgueilleuse qui donnaient à cette physionomie dix ans de plus que son âge véritable.

Un bel homme, d'ailleurs, d'une distinction très aristocratique, de tenue correcte et presque sévère, ce qui achevait de lui enlever l'apparence de jeunesse qu'eussent demandée ses vingt-trois ans.

Lilian eut un petit frisson en songeant :

« Il n'a pas l'air facile, lord Stanville !... Je pense qu'il ne ferait pas bon le mécontenter ! »

Le secrétaire, petit homme maigre, au teint jaune et aux yeux vifs, devait être tout à fait de ce avis, si l'on en jugeait par la façon discrètement adulatrice avec laquelle il écoutait la moindre phrase tombée des lèvres de lord Stanville. Celui-ci, d'ailleurs, parlait peu. Il adressait quelques mots à Mme de Sourzy, placée à sa droite, échangeait quelques courts propos sur la politique avec Huntler, écoutait distraitement le récit des menus évènements de Breenwich que faisait lady Laurence. Celle-ci, vêtue d'épaisse faille noire, une lourde broche de diamants au corsage, couvrait son fils de regards idolâtres. Quant à Caroline, qui occupait la place à gauche de son cousin, elle semblait en extase, aussitôt qu'elle le regardait, ce dont Lilian finit par s'amuser beaucoup, en son for intérieur.

« Est-elle drole ! pensait-elle. Quelle bêtise de prendre cet air-là !... Et lui ne paraît d'ailleurs y faire la moindre attention... Mais c'est égal, ils semblent à genoux devant lui, sa mère y compris. Faudra-t-il donc que nous fassions de même ? »

A ce moment de ses réflexions, elle rencontra le regard d'indifférence hautaine, si pénétrant, pourtant, qui s'était posé sur elle tout à l'heure, dans le salon, quand sa mère l'avait présentée au maître de céans.

Elle rougit et eut un frémissement de gêne, comme si lord Stanville avait pu deviner la révolte de sa jeune âme fière.

Aussitôt le dîner terminé, le jeune homme prit congé des deux dames et s'éloigna en compagnie de son secrétaire; lady Laurence le suivit d'un regard orgueilleux... Quand la porte se fut refermée sur lui, elle se tourna vers sa parente.

— Il va travailler tard dans la nuit. Voilà où il met tout son plaisir, mon bel Hugh, à un âge où les autres ne songent qu'à s'amuser... Vous avez vu quel homme superbe il est ? Sa ressemblance avec un frère de mon père est frappante. Mais, grâce au ciel, il diffère de lui moralement, autant que le jour et la nuit ! Sous ce rapport, c'est un Stanville, un parfait Stanville.

Ainsi, dès ce soir-là, Mme de Sourzy et Lilian comprirent clairement qu'ici, lord Stanville était la toute-puissance incontestée, que sa mère elle-même, si autoritaire, l'admirait avec dévotion et annihilait, devant lui, toute sa volonté, — puis aussi que ce jeune homme, au font hautain, aux yeux froidement dominateurs, n'aurait qu'indifférence pour les parentes malheureuses auxquelles il daignait accorder l'abri de son toit.

. . . .

Dès le matin, un soleil printanier vint un peu réchauffer les grandes chambres où, le lendemain, s'éveillaient Mme de Sourzy et Lilian. Celle-ci, vite habillée, descendit pour demander le déjeuner de sa mère, qu'une nuit d'insomnie avait complètement affaiblie... Comme au bas de l'escalier l'enfant restait indécise, ne sachant trop comment se diriger, elle aperçut le domestique revêche qui traversait le hall, un plateau à la main.

Lilian s'avança et demanda :

— Où dois-je aller, s'il vous plaît, pour le déjeuner ?

Il répondit du bout des lèvres :

— Suivez-moi.

A droite, dans le hall, il ouvrit une porte et fit entrer Lilian dans une salle lambrissée de chêne du haut en bas, éclairée par d'étroites et hautes fenêtres garnies de fort beaux vitraux anciens. Une table carrée couverte d'une épaisse nappe damassée en occupait le milieu. Là était servi le déjeuner du matin, que finissaient de prendre lady Stanville, son fils et Caroline.

Lilian fut aussitôt apostrophée en ces termes :

— Eh bien, vous êtes en retard !... Joli début !

— Je vous demande pardon, ma cousine... Je ne croyais pas...

— C'est bon, asseyez-vous. Mais ne vous avisez pas de recommencer, car vous vous passeriez alors de déjeuner .. Votre mère ne vient pas ?

— Elle a été souffrante toute la nuit et se trouve trop fatiguée pour se lever. Je viens vous demander la permission de lui porter son déjeuner...

Lady Laurence pinça les lèvres.

— Je n'aime pas cela. Très probablement, avec un peu d'énergie, elle aurait pu descendre... Enfin, quand cela se produira, vous vous occuperez de la servir, car les domestiques ont autre chose à faire. Dès que vous aurez déjeuné, Dominich vous donnera un plateau sur lequel vous préparerez ce qu'il faut.

Lord Stanville, qui parcourait un journal, répondit par un signe de tête au salut timide de la fillette. Celle-ci prit place à table, et reçut des mains de lady Laurence, une tasse de thé.

— Prenez des toasts, dit la voix sèche. Et tâchez de ne pas traîner, car on enlève le couvert aussitôt que nous avons quitté la pièce.

Tandis que Lilian commençait de manger, le cœur bien gros, lady Stanville se prit à l'examiner attentivement... Et, tout à coup, elle dit sur un ton désapprobateur :

— Quelle façon de vous coiffer ! Ces cheveux ébouriffés ne sont pas convenables.

— Ils ondulent tout seuls, ma cousine. Je ne puis les empêcher de bouffer...

— Ta, ta, ta ! On peut toujours quand on le veut. Vous me ferez le plaisir de vous coiffer autrement... Tenez, comme Carrie.

Elle désignait les cheveux pâles bien tirés, bien secs, réunis en deux petites nattes serrées qui tombaient toutes raides sur le cou de Caroline.

Lilian objecta timidement :

— Ce n'est pas la même chose...

A ce moment, lord Stanville leva les yeux effleura d'un regard la chevelure aux ondes souples, aux tons d'or vif, puis acheva de boire sa tasse de thé.

Lady Laurence fronça les sourcils.

— Seriez-vous raisonneuse, par hasard ? En ce cas, je vous ferais passer ce défaut!. . Demain matin, vous mettrez de l'huile sur ces cheveux et vous les serrerez très fort, en les nattant. Le résultat, j'en suis certaine, sera satisfaisant.

Lilian garda le silence, comprenant qu'elle ne serait pas la plus forte, hélas !... et que ce n'était que le commencement des tracasseries dont on les abreuverait sous ce toit.

Hugh se leva, échangea brièvement quelques mots avec sa mère et quitta la pièce, suivi par le regard admirateur de Carrie.

Lady Stanville demanda :

— Vous avez fini, Carrie ?... Alors habillez-vous pour que Matty vous conduise au cours... La semaine prochaine, je vous présenterai à la directrice de la pension Lebson, Lilian. D'ici-là, vous tâcherez de vous rendre utile dans la maison. Je vous permets de vous promener un peu aujourd'hui dans le jardin, mais sans toucher à rien.

Cédant aux instances de sa mère, Lilian, dans l'après-midi, mit à profit l'autorisation ainsi donnée. Elle s'engagea dans les allées du vaste jardin si bien peigné, décoré de pelouses aux formes sans grâce, de fleurs disposées avec un manque de goût dont s'aperçut aussitôt la fillette qui avait le sens de l'harmonie et de toute beauté. En flânant, elle atteignit un vieux mur garni de lierre où se voyait une petite porte qui n'avait pas dû être ouverte depuis bien longtemps, car la serrure était couverte de rouille.

(*A suivre*)

SAONE-ET-LOIRE

Près de 5.000 catholiques ont assisté au congrès eucharistique de Charolles

Dimanche, journée des hommes et des jeunes gens, à partir de 6 heures, les messes se sont succédées.

A 7 h. 1/4, fut célébrée la messe de communion générale nombreuse, communion d'hommes, au cours de laquelle une superbe allocution fut prononcée par M. le vicaire général Pélinancien, curé d'Iguerande.

A 9 h. 30, fut chantée la grand'messe solennelle. La totalité de la grande nef réservée aux hommes fut insuffisante pour les contenir. M. le vicaire général Pélin vint annoncer que Mgr Chassagnon, évêque d'Autun, qui devait présider les cérémonies de ce jour, se trouvait dans l'obligation à son grand regret de garder la chambre par suite de fatigue.

Un sermon, d'une haute portée, sur l'Eucharistie, fut prononcé par le Révérend Père Charpenel.

A 11 h. 30, salle des fêtes, eut lieu le banquet des hommes et des jeunes gens. La salle archicomble ne put contenir tous les convives et une partie de ceux-ci durent se rendre à l'hôtel Burnot.

Le repas à peine commencé, Mgr Chassagnon arriva malgré la consigne du médecin. Il déclara « que si le mal lui avait enlevé la voix, son cœur l'amenait parmi nous ».

Au moment des toasts, M. Raymond, curé de Charolles fit l'historique de l'organisation difficile du congrès et constata son plein succès malgré les difficultés de l'heure présente. Il remercia Mgr Chassagnon d'être venu présider cette grande journée et remercia également tous les prêtres et civils qui prêtèrent la main à l'organisation du congrès.

M. Bernardin, en sa qualité de président du cercle catholique de Charolles apporta l'adhésion prochaine de jeunes à la Fédération de la Jeunesse catholique du Charolais.

Me Robin, avocat, vice-président de l'Union des catholiques parla de la nécessité de l'union devant les menaces qui obscurcissent l'horizon. Enfin Mgr Chassagnon remercia l'auditoire de l'accueil enthousiaste que lui a réservé la population charollaise et félicita tous ceux qui de près ou de loin ont pris part au succès du congrès.

A 13 h. 30, M. Robin présenta les orateurs à l'ancienne cure où près d'un millier d'hommes et de jeunes gens s'étaient groupés.

M. Magnin, président de la Jeunesse catholique du Charolais, fit un appel pressant aux jeunes, pour se grouper autour du drapeau de la Fédération et affirmer leur foi et leur attachement à l'Eglise.

Dans une magistrale envolée, fort appréciée de son auditoire, M. Petit, avocat, professeur à l'Université catholique de Lyon, montra les effets néfastes des lois de 1901, 1904 et 1905 et la nécessité absolue de s'unir pour s'opposer aux projets des Loges.

A 15 heures, se déroula la procession solennelle sur la Promenade Saint-Nicolas, où près de 5.000 catholiques assistèrent à la bénédiction du Saint-Sacrement. Au reposoir une allocution fut prononcée par le Révérend Père Charpenel.

Au cours de cette journée, l'harmonie du Sacré-Cœur, sous l'habile direction de son chef, M. Montret, et les petits chanteurs de Paray-le-Monial prêtèrent leur précieux concours à tous les offices. Les chants, dirigés par Dom David, furent exécutés merveilleusement.

En résumé, manifestation grandiose dont le souvenir restera inoubliable.

Pendant la durée du congrès, une foule recueillie visita la maison dite de « Sainte-Marguerite-Marie Alacoque » ancien couvent des Claristes, urbanistes, où la Sainte fit sa première communion.

Un bas-relief, représentant la première communion de Saint-Marguerite-Marie, œuvre d'art, sculptée par René Davoine de Charolles, avait été exposé.

L'infanticide de Palinges

Ainsi que nous l'avons annoncé, le parquet de Charolles, composé de MM. Rabut, juge suppléant, faisant fonctions de procureur de la République, Huc, juge d'instruction, et Perrichaud, commis greffier, s'est transporté à Palinges pour procéder à une enquête au sujet d'un infanticide.

L'inculpée, Marie Quelin, 25 ans, ménagère à Palinges, a mis au monde dans la nuit du 9 au 10 septembre un enfant du sexe masculin né viable à terme qu'elle étouffa en lui mettant les doigts de la main droite dans la bouche.

Ensuite, elle prit le corps de l'enfant qu'elle plaça dans une lessiveuse à demi pleine d'eau.

Une lettre anonyme parvint à la gendarmerie de Palinges, qui procéda à une enquête et trouva le corps du nouveau-né dans la lessiveuse.

Interrogée par le juge d'instruction, Marie Quelin, qui est déjà mère d'une fillette de 3 ans, reconnut l'acte criminel qui lui était reproché et donna comme explication que les ressources que lui procurent ses travaux de ménage n'étaient pas suffisants pour lui permettre d'élever deux enfants.

Le docteur Furtin, qui a procédé à l'autopsie du cadavre de l'enfant, a conclu qu'il était né à terme viable.

Marie Quelin a été placée sous mandat de dépôt.

SIVIGNON

PRIVE DE SON EMPLOI IL SE DONNE LA MORT

Pierre Dédiane, 60 ans, demeurant à Sivignon, qui s'était vu retirer son emploi de cantonnier communal pour une inconduite, s'est suicidé à l'aide d'un réchaud de charbon de bois, après avoir hermétiquement bouché les portes et fenêtres de son habitation avec des chiffons et des sacs de toile. Il avait laissé sur sa table deux lettres dans lesquelles il exposait son intention d'en finir avec la vie.

CHALON-SUR-SAONE

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Pierre Durbize, 30 ans, né à Saint-Léger-des-Vignes (Nièvre), a volé la bicyclette à un jeune charcutier de la rue au Change, à Chalon.

Durbize a déjà été condamné 4 fois pour délits divers. Le tribunal lui inflige sa cinquième condamnation à trois mois et un jour de prison.

— Georges Laroumet, 28 ans, né à Paris, trois mois de prison avec sursis et 100 francs d'amende pour outrage public à la pudeur.

— Mme Palabeau, femme Dargaud, 59 ans, est condamnée à 50 francs d'amende pour outrage à M. Bretin, commissaire de police de Montceau-les-Mines.

— Pour agression contre une jeune femme, Billoud attrape 25 francs d'amende.

— Alvarez, 32 ans, sujet espagnol, qu roulait en motocyclette à une allure exagérée, a renversé Mme Geoffroy, 22 ans, qui passait rue Garibaldi avec ses deux fillettes.

Mme Geoffroy fut sérieusement blessée. Alvarez est condamné à 15 jours de prison et 50 francs d'amende.

— Adolphe Schenk, 23 ans, sujet bavarois, ouvrier à Montceau, est accusé d'avoir porté des corps à un Polonais, mais deux témoins viennent de certifier que cet individu est absolument étranger à la scène qu'on lui reproche. En présence de ces déclarations, le tribunal acquitte Schenk.

— Pour coups à sa voisine, Mme Gaudillat, la femme Dodille, née Jeanne Lecuelle, est condamnée à 16 francs d'amende et 100 francs de dommages-intérêts.

— Pour avoir pêché dans la Saône, le 28 août, avant le lever du soleil, J. Beno, 37 ans, est condamné à 20 francs d'amende.

— Pierre Pluchot et Lazare Lagoutte, de Montceau-les-Mines, sont poursuivis pour avoir pêché la nuit avec engins prohibés dans l'étang du Plessis. Ils sont condamnés chacun par défaut à 200 francs d'amende.

— Benoite Ferrand, femme Arbant, née en 1882, près de Trévoux (Ain), débitante, place Mathis à Chalon, est poursuivie pour excitation de mineurs à la débauche.

Les débats ont lieu à huis clos. La prévenue est condamnée à un mois de prison, 50 francs d'amende et à la fermeture de son débit.

— Dans la nuit du 13 au 14 juillet, des ouvriers verriers se prirent de querelle, et l'un d'eux, M. Singer, 48 ans, fut assez sérieusement frappé. Les auteurs de ces violences sont Auguste Menu, 50 ans, Léon Menu, 23 ans, Charles Menu, 17 ans, et Marceau Chaise, 20 ans.

Sont condamnés : Léon Menu, à un mois avec sursis ; Auguste Menu, à 150 francs d'amende ; Charles Menu est acquitté et Chaise écope 100 francs d'amende.

— Un mois de prison pour vagabondage et infraction à la police des chemins de fer, au nommé Chergui, 22 ans, Algérien.

— Pour le même délit, le Portugais Dagraga, 30 ans, est condamné à un mois de prison.

— Un sujet italien, Hugo Bertho, 20 ans, est condamné à 15 jours de prison pour vagabondage.

— 25 francs d'amende pour infraction à la police des chemins de fer, à M. Jean Depardon, marchand de bestiaux à Sevrey.

— Pour abandon de famille (non paiement d'allocation mensuelle qu'il devait verser à sa femme), Georges Rollet, mécanicien, est condamné à 100 francs d'amende avec sursis.

— Claudie Vion, 18 ans, de Saint-Martin-en-Bresse, est condamné à 100 francs d'amende avec sursis pour outrage public à la pudeur.

DANS L'ARMEE

M. Collin, lieutenant au 134e est nommé lieutenant instructeur à l'école militaire d'infanterie.

MM. Bretion, chef de bataillon au 141e d'infanterie, et Coste, chef de bataillon au 134e, officiers retraités, sont nommés avec leur grade, dans la réserve du 134e, de même que le lieutenant Vivenza, du 26e d'infanterie (cadre latéral).

M. E. Viviant, sous-lieutenant au 134e d'infanterie, passe au 19e bataillon de chasseurs.

Arrestations. — Jean Sousogni, 33 ans, sujet italien, et Revoltier, 39 ans, ont été arrêtés place de la Gare, pour vagabondage.

Etat civil :

Naissances. — Marcelle Piffaut ; Odette Devillard ; François Thibert ; Raymond Rap ; Jean Archimbault ; Gérard Martin ; Paulette Facio ; Laure Goura ; Paul Trémeau ; Maurice Waltregny.

Mariages. — Louis Nicolas, boulanger et Henriette Foy ; Eugène Poigeaud, employé de commerce et Anna Cardon, couturière ; Pierre Simon, distillateur et Ernestine Bravard ; Antoine Dumonet, comptable et Marie Garnier.

Décès. — Marie Ferreaux, femme Rateau, 50 ans ; Eugène Perreault, cultivateur, 27 ans ; Louis Thirion, expéditeur, 51 ans ; Jean Gelin, cafetier, 34 ans ; Claude Boulisset, ecclésiastique, 64 ans ; Marie Jaillet, veuve Biard, 82 ans ; Jacques Pusset, 3 mois ; François Chaput, verrier, 38 ans ; Antoinette Richard, veuve Jacquot, 72 ans ; Jeanne Quarret, femme Guichard, 65 ans ; Joseph Ganbey, rentier, 76 ans ; Marie Collin, veuve Claude, 59 ans ;

Publications de mariages. — Jean Masson, employé de banque à Chalon, et Lucie Commerçon, à Mâcon ; Henri Bolot, employé au P. L. M., à Chalon et Lucie Bégy, à Frontenaud ; Jules Descombes, expéditeur à Chalon et Gabrielle Serin, à Chalon ; Jean Meyrou, cordonnier à Chalon et Jeanne Salognon, à Sasseney ; André Gras monteur à Chalon, et Berthe Gerlaud, à Châtenoy-en-Bresse ; Aristide Sassier, boucher à Chalon et Julienne Aupècle, à Saint-Ambreuil ; Joseph Samuel, plâtrier-peintre à Chalon et Jeanne Biard, casquetière à Chalon ; Gabriel Sourel, horloger à Dijon et Marie Louise Jandot, chapelière à Chalon ; Pierre Simard, employé de commerce à Calon et Françoise Dagain, à Chalon.

YONNE

AUXERRE

L'ASSOCIATION DES MAIRES DE L'YONNE

En sa dernière réunion, qui a eu lieu à Auxerre, sous la présidence de M. Gaudaire, sénateur, maire de Sens, le conseil d'administration de l'Association amicale des maires et adjoints de l'Yonne a décidé que la réunion générale aurait lieu le 8 novembre, à 10 heures du matin à Joigny, et de porter à l'ordre du jour la question de la fermeture des boulangeries un jour par semaine et la question de la répartition aux communes, pour l'entretien des compagnies de sapeurs-pompiers d'une partie des fonds provenant de l'impôt sur les capitaux assurés.

JOIGNY

Croix-Rouge. — Le Comité de l'Union des Femmes de France prévient les membres de la société que les réunions de couture reprendront au siège de l'œuvre, 2, place de l'Hôtel-de-Ville, le mardi 20 octobre, de 14 à 17 heures.

Le comité fait un pressant appel aux dames et jeunes filles de bonne volonté et leur rappelle qu'elles ont la possibilité d'emporter de l'ouvrage chez elles, si elles ne peuvent travailler à l'ouvroir.

Les personnes désireuses de suivre les cours pour l'obtention du brevet d'infirmière sont priées de se faire inscrire à la salle de l'ouvroir, le mardi, entre 14 et 17 heures.

SENS

Fête villageoise. — M. l'archiprêtre de la cathédrale M. l'abbé Baillot, premier vicaire, ancien directeur du Patronage et son sucesseur M. l'abbé Louret, recommandent à la charité sénonaise, toujours inlassable, la Fête villageoise qu sera donnée les 14 et 15 octobre, de 10 heures à 12 heures, et de 13 h. 30 à 19 heures, dans les locaux du Patronage Saint-Etienne.

Le programme de la fête est ainsi libellé : marché aux fleurs et aux légumes ; lapins, poulets, beurre, etc ; épicerie, thé, chocolat, gâteaux, buffet ; attractions diverses.

Avis mortuaires

Vous êtes prié d'assister aux Convoi, Service et Enterrement de

Madame Veuve DAVID
Née Adeline LAPIERRE

décédée subitement en son domicile, à Nevers, 41, rue La-Fayette, le 11 octobre 1925, dans sa 78e année, munie des Sacrements de l'Eglise.

Ses obsèques auront lieu le mardi 13 courant, à 10 heures, en l'église Cathédrale Saint-Cyr, sa paroisse.

On se réunira à la maison mortuaire à 9 h. 45.

De la part de : Mme veuve David, sa belle-sœur ; M. Roussel, président à la Cour de Bourges, Mme Roussel et leurs enfants; M. et Mme René Bernachez ; le docteur et Mme Houzé et leurs enfants ; Mme veuve Gachot et ses enfants ; ses neveux, nièces, petits-neveux, petites-nièces, et de toute la famille.

Il sera pas envoyé de lettres de faire part, le présent avis en tenant lieu.

Ni fleurs, ni couronnes.

◆◆◆

Vous êtes prié d'assister aux Convoi, Service et Enterrement de

Madame veuve Jules MOREAU
Née Carrouée

décédée, en son domicile, le 11 octobre 1925, dans sa 85e année, munie des Sacrements de l'Eglise.

Ses obsèques auront lieu le mercredi 14 octobre, à 10 heures, en l'église de Saint-Saulge.

De la part de : Mme Galopin, sa sœur ; M. et Mme Renault-Mignon, ses beau-frère et belle-sœur ; M. et Mme Pillard, Mlle Angeline Galopin, M. et Mme Métayer, Mme veuve Edmond Galopin, M. et Mme Georges Galopin, ses neveux et nièces, et de toute la famille.

Il ne sera pas envoyé de lettres de faire part, le présent avis en tenant lieu.

◆◆◆

Mme veuve Louis Néant, Mme et M. Rouby, ont la douleur de vous faire part du décès de

Monsieur Louis NEANT

et vous prie d'assister à ses obsèques, le 13 courant, à 15 heures, en l'église de Biches.

Services et Messes

Un service anniversaire sera célébré le jeudi 15 octobre courant, à 10 heures, en l'église de Saint-Aubin-les-Forges, pour le repos de l'âme de

Monsieur Antoine FOINY

De la part de sa famille.

Remerciements

M. et Mme Signoret, expriment leurs remerciements sincères aux nombreuses personnes qui ont assistés aux obsèques de leur fille Renée et ont offert des fleurs, ainsi qu'à celles qui leur ont adressés des condoléances en cette pénible circonstance.

La CRÈME de ma REINE
est la REINE des CRÈMES

Foires et marchés de la région

MARCHE AUX LAINES DU CENTRE

Résultats de la vente publique du 8 octobre à Orléans : Offert 120.000 kilogs — 60 % des lots vendus ; tendance ferme. Les différentes qualités ont obtenu :

Laines fines, 12.40 à 12.50 ; laines croisées premières, 12 à 12.30 ; laines croisées deuxièmes, 11.50 à 12 francs ; laines communes, 10 à 11.50 ; laines du Berry, 11.60 à 12.10 ; agneaux, 14.30.

La 6e vente aura lieu première quinzaine de novembre.

AUTUN. — On cotait : poulets, 20 à 28 fr. la paire ; canards, 20 à 25 fr. la paire; oies 22 à 25 fr. la pièce ; lapins, 14 à 20 fr. la pièce ; beurre, 7,75 à 8 fr. le demi-kilo ; œufs, 7,50 à 8 francs la douzaine ; pommes de terre, 5 fr. le double.

GUEUGNON. — On cotait : beurre, 5,50 à 6,75 la livre ; œufs, 7 fr. la douzaine ; fromages de chèvre, 1,10 à 1,25 la pièce ; fromages de vache, 0,50 à 0,60 ; fromages mélangés, 0,70 à 0,85 ; fromages frais, 0,75 à 0,90 la pièce ; choux-fleurs, 1,50 à 3,75 l'un ; choux cabus, 0,60 à 1,20 l'un ; choux-raves, 0,30 à 0,50 la pièce ; tomates, 0,90 à 1,25 le kilo ; potiron, 0,70 à 1,20 le kilo ; oignons, 1,20 à 1,60 le kilo ; aubergines, 0,50 à 0,75 l'un ; pommes de terre, 0,50 à 0,90 le kilo ; selon espèce ; gros poulets, 32 à 36 fr. ; poules et poulets moyens, 25 à 28 francs ; petits poulets de grains, 15 à 20 fr. ; pigeons, 8 à 10 fr. la paire ; dindes, 40 à 45 fr. l'une ; oies, 18 à 22 fr. ; pintades, 15 fr. ; canards, 12 à 15 fr. la pièce ; lapins de clapier, 20 à 25 fr. ; lapins de garenne, 7 à 8,50 l'un ; lièvre, de 5,50 à 6 fr. le demi-kilo ; pigeons ramiers, 5 à 6 fr. ; perdrix, 8,50 à 10 fr. la pièce.

LA PACAUDIERE. — On cotait : beurre, 6.50 à 7 fr. la livre ; œufs, 7 fr. la douzaine ; œufs de revendeurs, 6 à 6.50 ; poules grasses et gros poulets, 35 à 42 fr. la paire ; pintades, 30 à 33 fr. la paire ; canards domestiques, 14 à 19 fr. la paire ; lièvres, 6 à 7 fr. la livre ; lapins domestiques, 18 à 23 fr. ou 6 fr. le kilo, poids vif ; pigeons, 7 à 9 fr. la paire ; oies, 30 à 35 fr. ; noix, 2.50 le cent ; pommes de terre blanches ou bleues, 0.50 le kilo ou 7 fr. le double-décalitre.

LE CREUSOT. — On cotait : viande de bœuf, prix moyen, 9 fr. le kilo ; veau, 11 fr. le kilo ; mouton, 11 fr. le kilo ; porc, 10,50 le kilo ; poulets 26 à 32 fr. la paire ; canards, 24 à 28 fr. la paire ; oies vives 6 fr. le kilo ; lapins domestiques, 4 fr. le kilo sur pied ; beurre, 13 à 15 fr. le kilo ; œufs, 7,50 à 8 fr. la douzaine ; pommes de terre, 7,50 le double décalitre ; choux raves, 0,75 le kilo ; choux cabus, 1 fr. le kilo ; haricots verts, 2,50 le kilo ; haricots en grains, 3 fr. le kilo ; épinards, 2 fr. le kilo ; oignons, 0,90 le kilo ; noix, 0.90 le litre.

LOUHANS. — On cotait : bœufs gras, 230 à 240 fr. les 50 kilos ; vaches grasses, 215 à 320 fr. ; porcs gras, 335 à 340 fr. ; moutons, 275 à 300 fr. ; bœufs de trait, 4.800 à 5.900 fr. la paire ; taureaux, 1.500 à 2.150 fr. la pièce ; vaches laitières, 1.500 à 3.000 fr. ; génisses, 1.500 à 3.000 fr. ; vaches au veau, 1.800 à 3.000 fr. ; truies pleines, 580 à 1.050 fr. ; nourrains, 260 à 320 fr. ; cochons de lait, 170 à 250 fr.

Beurre, 6.50 la livre ; œufs, 7.50 la douzaine ; pigeons, 9 à 10 fr. la paire ; poulets gras, 24 à 30 fr. pièce ; moyens, 17 à 23 fr. ; petits, 12 à 16 fr. ; canards, 14 fr. ; poules, 16 à 26 fr. ; lapins, 2.75 à 3 fr. la livre ; lièvres, 6.75 à 7 fr. ; perdrix, 12 fr. pièce.

MATOUR. — On cotait : beurre, 6.50 la livre ; œufs, 7 fr. la douzaine ; fromages de chèvre, 1 fr. ; fromages de vache, 0,50 ; poulets, 8 à 12 francs ; canards, 10 à 12 fr. ; lapins, 3 fr. la livre ; porcs gras, 3 fr. à 3,25 la livre ; veaux, 1re qualité, 3,50 à 3,70 la livre ; 2 qualité, 3 fr. à 3,25 la livre.

MONTCHANIN-LES-MINES. — On cotait : beurre, 8 fr. la livre ; œufs, 8 fr. la douzaine ; pommes de terre, 0,50 à 0,60 le kilo ; poulets 20 à 32 fr. la paire ; canards, 25 à 30 fr. ; lapins, 5 à 18 fr. pièce suivant grosseur ; haricots en grains, 2 fr. la livre ; choux, 0,80 à 2 francs pièce ; choux-fleurs, 2,50 à 4 fr. pièce ; coings, 2 fr. le kilo ; raisins, 1,25 la livre ; marrons, 2,25 le kilo ; salade, 0,30 à 0,40 le pied ; fromages de vache, 0,60 ; fromages de chèvre, 0,80 pièce.

SAINT-CHRISTOPHE-EN-BRIONNAIS. — On cotait : bons bœufs, 4 à 5,20 le kilo vif ; bonnes génisses, 4,20 à 5,50 le kilo ; vaches d'âge, 3 à 3.80 ; taureaux 1.400 à 3.400 fr. pièce ; veaux, 6.40 à 7,20 le kilo ; porcs gras, 6,50 à 6,80 le kilo.

SANCERRE. — On cotait : poulets, 26 à 38 francs la paire ; lapins, 14 à 18 francs la pièce ; beurre, 10 à 12 francs le kilo ; œufs, 7,25 à 7,75 la douzaine ; fromages, 7,20 à 7,80 la douzaine ; châtaignes, 60 à 70 francs l'hectolitre.

TONNERRE. — On cotait : bœuf, 10,55 ; veau, 11,80 ; mouton, 11,75 ; agneau, 13,10 ; porc, 11,50 le tout au kilo ; lapins, 9,50 le kilo ; poulets 35 à 45 fr. la paire ; canards, 33 à 36 fr. la paire ; pigeons, 10 à 12 fr. la paire ; perdrix rouges, 7 à 9 fr. ; perdrix grises, 6 à 8 francs la pièce ; lièvres, 20 à 40 fr. la pièce ; lapins de garenne, 8 à 9 fr. la pièce ; dindes, 85 à 90 fr. la paire ; oies, 60 à 68 fr. la paire ; poissons de rivière, 3 à 6 fr. le kilo ; beurre, 14 fr. le kilo ; œufs, 7,25 la douzaine; fromages, 2,25 à 4,25 la pièce ; fromages frais, 0,75 à 1,10 la pièce; pommes de terre, 0,65 le kilo; oignons, 1 fr. le kilo ; carottes, 1 fr. le kilo ; choux, 0,75 à 1,25.

Graines et farines : blés, 120 fr. ; avoines grises d'hiver, 90 fr. ; avoine noires, 90 fr. ; escourgeons, 90 fr. ; orges, 90 fr. ; seigles, 85 francs ; farines, 162 fr. ; sons 70 francs, le tout aux 100 kilos.

VIERZON. — On cotait : beurre, de 6,50 à 7,75 la livre ; œufs, de 6,50 à 7 fr. la douzaine ; poulets, de 22 à 34 fr. la paire ; canards, de 28 à 32 fr. ; oies, de 95 à 110 fr. ; dindons, de 110 à 120 fr. ; pigeons de 7 à 9,50 ; pintades, de 28 à 34 fr. ; lapins domestiques, de 12 à 28 fr. ; lapins au détail, 5 fr. la livre ; lièvres, 28 à 32 francs ; lapins de garenne, 7,50 à 8,25 ; pommes de terre, 4 à 4.50 le double ; fromages de vache, 1,25 ; fromages de chevre, 2,50 ; porcs, de 160 à 230 fr. pièce.

Marché de la Villette

du 12 octobre 1925

COURS AU KILO NET

Bœufs. — 1e qualité, 8.50 ; 2e 7.60 ; 3e 6.40. Cours extrême, 9.00.

Vaches. — 1e qualité, 8.50 ; 2e 7.50 ; 3e 6.30. Cours extrême, 9.00.

Taureaux. — 1e qualité, 7.60 ; 2e 7.10 ; 3e 6.50. Cours extrême, 8.10.

Veaux. — 1e qualité, 12.20 ; 2e 7.10 ; 3e 6.50. Cours extrême, 13.00.

Moutons. — 1 qualité, 12.60 ; 2e 10.80 ; 3e 9.70. Cours extrême, 13.80.

Porcs. — 1e qualité, 10.28 ; 2e 9.58 ; 3e 8.28.

COURS AU KILO VIF

Bœufs. — 1 qualité, 5.10 ; 2e 4.26 ; 3e 6.20. Cours extrême, 5.58.

Vaches. — 1e qualité, 5.10 ; 2e 4.20 ; 3e 6.25. Cours extrême, 5.76.

Taureaux. — 1e qualité, 4.56 ; 2e 3.98 ; 3e 6.25. Cours extrême, 5.00.

Veaux. — 1e qualité, 7.32 ; 2e 6.79 ; 3e 5.22. Cours extrême, 7.80.

Moutons. — 1e qualité, 6.50 ; 2e 5.40 ; 3e 4.76. Cours extrême, 7.18.

Porcs. — 1e qualité, 7.20 ; 2e 6.70 ; 3e 5.80.

Amenés. — Bœufs, 9.292 ; vaches, 1.700 ; taureaux, 342 ; veaux, 1.383 ; moutons, 18.174 ; porcs, 4.668.

Invendus. — Bœufs, 280 ; vaches, 178 ; taureaux, 12 ; veaux, 46 ; moutons, 800.

Gros bétail. — On cote à la livre nette : bœufs extra normands ou charollais, 4.25 à 4.50.

Bons bœufs charollais, nivernais, berrichons, bourbonnais, 4.05 à 4.20 ; bœufs blancs grossiers, 3.85 à 4.00 ; génisses charollaises extra, 4.70 à 4.50 ; ordinaires, 3.90 à 4.25 ; vaches, 3 à 4.25 ; taureaux, 3.20 à 4.05.

Veaux. — On cote à la livre nette : veaux gâtinais en bandes, 5.70 à 5.25 et jusqu'à 6.65 au détail. Veaux à robe blanche, 5.50 à 5.90. Veaux de service du morvan, 5.40 à 5.75.

Moutons. — On cote à la livre nette : agneaux extra southdown, 6.40 ; moutons nivernais, bourbonnais, tondus, 5.30 à 6.00 et 6.90 ; berrichons tondus, 5.20 à 5.90 ; brebis tondues, 3.40 à 5.00.

Porcs. — On cote au kilo vif : porcs maigres extra, 7.70 ; maigres, 6.50 à 7.20 ; gras, 6.90 à 7.20 ; coches, 4.50 à 5.60.

Vente assez facile pour le gros bétail et le mouton. Bonne pour les veaux et calme sur les porcs.

HALLES CENTRALES DE PARIS

12 octobre.

VIANDES. — Cours moyen au kilo

Bœuf. — Quart derrière, 1e qualité, 10.50 ; aloyau, 1e qualité, 13.00 ; paleron, 1e qualité, 7.50.

Mouton. — Entier, 1e qualité, 12.00 ; épaule, 1e qualité, 9.50 ; poitrine, 1e qualité, 6.80.

Veau. — Entier ou demi, 1e qualité, 11.00.

Porc. — Demi-porc, 1e qualité, 9.60.

VOLAILLES. — Canards de ferme, la pièce, 9 à 11 ; oies, le kilo, 6.75 à 9.75 ; poules toutes provenances, 12 à 15.50.

POISSONS. — Le kilo : anguilles, 8 à 15 ; brêmes, 2 à 5 ; brochets, 6 à 10 ; carpes, 2 à 10; goujons, 8 à 12 ; grenouilles, 1 à 14 ; perches, 4 à 5 ; tanches, 2 à 10 ; truites, 24 à 30.

BEURRE. — Le kilo : Charente, Poitou, 13.40 à 16.40 ; Touraine, 12 à 16 ; Normandie, 10 à 14.60.

ŒUFS. — Le mille ; Brie, Beauce, 720 à 740 ; Bourbonnais, Nivernais, 680 à 700 ; Touraine, 650 à 810 ; Etrangers, 580 à 650 ; Auvergne, 620 à 670.

BOURSE DU COMMERCE

SUCRES. — Soutenu. Courant, 185,50 payé ; prochain, 186,50 et 187 ; novembre-décembre, 188,50 à 189,50 ; janvier-février, 189,50 payé. Cote officielle, 185,50 à 187.

ALCOOLS. — Soutenu. Courant, 820 acheteurs ; prochain, 810 acheteurs ; novembre-décembre, 810 et 820 ; janvier-février, 820 acheteurs; mars et avril, 830 acheteurs.

BLES. — Calme. Courant, 126,25 à 126,50 payé ; prochain, 125,50 payé ; novembre-décembre, 125,50 payé ; 4 novembre, 125,50 payé ; janvier-février, 125 payé.

SEIGLE. — Calme, 92 nominal ; prochain, 92 vendeurs ; 92 vendeurs ; 92 nominal ; 92 nominal.

FARINES. — Soutenu, 158 acheteurs ; 157 nominal ; 157 nominal ; 158 nominal ; 158 nominal.

AVOINES NOIRES. — Soutenu. Courant, 93,50 payé ; prochain, 93,25 acheteurs ; novembre-décembre, 94 à 94,25 ; 4 de novembre, 94,50 payé ; janvier-février, 94,75 à 95.

AVOINES DIVERSES. — Calme, 90 payé ; 90,50 nominal ; 91 nominal ; 91 nominal ; 92 nominal.

BOURSE DE PARIS

du 12 octobre 1925

VALEURS	Cours de la veille	Cours du jour	VALEURS	Cours de la veille	Cours du jour
MARCHE A TERME					
Banq. de France..	8700 ..	8800 ..	Courrières	650 ..	649 ..
— Algérie ...	5055 ..	.... ..	Lens.........	342 ..	386 ..
— Nat. Crédit.	614 ..	614 ..	Boléo.........	454 ..	452 ..
— Paris P.-Bas	1207 ..	1201 ..	Penarroya......	1175 ..	1135 ..
— Union-Paris.	775 ..	775 ..	Platine........	776 ..	790 ..
Comp. Algérienne.	979 ..	975 ..	Dabrowa	362 ..	379 ..
Comp. Nat. Esc..	876 ..	874 ..	Financ. Pétrole..	211 ..	214 ..
Crédit Com. France	612 ..	610 ..	Pétroles Premiers	178 ..	180 ..
— Fonc. Fr...	1230 ..	1245 ..	Kulhmann	417 ..	419 ..
— Lyonnais...	1413 ..	1405 ..	Phosph. de Gafsa.	915 ..	910 ..
— Mobilier Fr.	462 ..	462 ..	Prod. Chim. Alais (Pechiney) ...	873 ..	872 ..
Soc. Gén. Nom..	787 ..	789 ..	Messag. Marit...	112 ..	112 ..
Rente Foncière..	1355 ..	1550 ..	Transatlantique .	121 ..	122 ..
Suez act. capital.	11650 ..	1176 ..	Voitures.......	710 ..	700 ..
— Parts de Fond.	1 160 ..	10160 ..	Caouts. Indo-Chine	1450 ..	1415 ..
— Soc. Civile..	16550 ..	1655) ..	Orosdi Back....	95 50	97 50
Est..........	620 ..	... ..	Say..........	1880 ..	1850 ..
Lyon	816 ..	825 ..	Union Europ. Ind.		
Midi	.. ..	... ..	& Finan......	1177 ..	1172 ..
Nord.........	945 ..	945 ..	Russo Consolidé..	21 75	22 25
Orléans.......	.. ..	... ..	— 3% 96...	15 25	15 50
Santa Fé	1360 ..	1368 ..	— 5% 1906..	21 70	22 55
Métro	... ..	... ..	— 4½ 1909..	16 15	16 95
Distribution Elec.	889 ..	898 ..	Turc Unifié	65 55	65 05
Comp. Gér. Elec..	1380 ..	1383 ..	— 5% 1914..	43 75	43 80
Thomson	308 ..	310 ..	Banque Mexique..	679 ..	715 ..
Elec. Métal. Dives.	1176 ..	1170 ..			
Tréfil. du Havre..	179 ..	183 ..			
BANQUE A TERME					
Banque Ottomane.	918 ..	917 ..	Caoutchouc.....	348 50	350 ..
Créd. Fonc. Egypte	3300 ..	3334 ..	De Beers ord....	1495 ..	1495 ..
Congo Sup. aux Gr. Lacs Afric.	748 ..	715 ..	— Pref ...	1381 ..	14 5 ..
			Hotchkiss......	1241 ..	1241 ..
Nitrate Railways.	1379 ..	1375 ..	Malacca ord	537 ..	532 ..
Wagons-Lits ord..	960 ..	965 ..	Mexican Eagle...	105 ..	104 ..
Centra Mining...	1603 ..	1608 ..	Montecatini.....	216 50	215 ..
Rio Tinto......	4600 ..	4595 ..	Phosph. Tunisiens	465 ..	467 ..
Azote.........	1675 ..	168 ..	Rand Mines.....	337 ..	387 ..
Lautaro.......	750 ..	7 1 ..	Tanghanyka.....	302 ..	304 ..
Pétrofina	1188 ..	1107 ..	Tharsis	433 50	442 ..
Sucr. Egypte Ord.	990 ..	985 ..	Transvaal......	443 ..	427 ..
Tabacs Ottomans.	455 ..	473 ..	Tubize Priv.....	482 ..	496 ..
Bakou	2385 ..	2320 ..			
PARQUET COMPTANT					
3%	46 25	46 ..	Ville de Paris 1865 4%..	705 ..	705 ..
3% AM.......	58 ..	58 ..	1871 3%..	308 ..	... ..
3½ % AM.....	82 8	.. ..	— Quarts..	83 ..	.. ..
5 % 1915.....	57 35	56 60	1875 4%..	357 ..	365 ..
4 % 1917.....	45 55	45 25	1876 4%..	351 ..	359 ..
4 % 1918.....	44 95	44 50	1892 2½ %	169 ..	169 ..
5 % 1920.....	74 10	73 60	— Quarts..	50 ..	51 ..
6 % 1920.....	87 ..	86 ..	1894-96 2½	171 ..	168 ..
Et. 4 % 1912...	248 ..	249 ..	— Quarts..	47 25	47 25
— 5 % 1919...	47 50	245 ..	1898 2%..	199 ..	197 ..
Bons Trésor 1922.	85 25	487 ..	— Quarts..	53 50	53 75
— Févr. 1923.	493 ..	493 25	1899 Métro..	190 ..	190 ..
— Sept. 1923.	499 75	499 75	— Quarts..	48 75	48 75
Oblig. décennales: 1919-1929...	79 2	.. ..	1904 Métro..	202 25	199 25
— 1922-1932 .	.. ..	.. ..	- Cinquième.	45 ..	44 50
Crédit Nat. 1919.	329 ..	328 ..	1905 2¾ %	320 25	320 ..
— — 1920.	341 ..	340 ..	— Quarts..	.. ..	76 50
— — 1924.	374 75	376 ..	1910 Métro..	171 25	176 ..
— — 1921.	430 ..	433 ..	— Demie...	83 50	88 ..
— Févr. 1922.	475 ..	475 ..	1910 3%..	162 ..	165 ..
— Juil. 1922.	472 ..	470 50	— Quarts..	41 50	41 50
— Janv. 1923.	74 ..	375 ..	1912 3%..	... ..	... ..
— Juin 1923.	389 75	386 ..	1919 5%..	273 ..	273 ..
Meurthe et Moselle	359 ..	355 ..	- Cinquième.	64 ..	69 ..
Meuse (Recons.).	350 ..	349 ..	1921 5¾ %	400 ..	... ..
Nord 6 %	377 5	373 ..	Aniche........	1111 ..	1095 ..
Ville d'Albert 6%	.. ..	... ..	Marles........	464 ..	455 ..
— Reims 1921.	0 ..	3 5 ..	Makta El Hadid..	5725 ..	5720 ..
— Verdun 6%.	3 0 ..	360 ..	Etabl. Poulenc...	714 ..	750 ..
— Mulhouse 1922	352 ..	3 0 ..	Saint-Gobain....	3505 ..	3480 ..
Forges Jeumont..	3 8 50	387 ..	Bénédictine	8850 ..	8755 ..
El. Elect. N.-E...	347 ..	351 ..	Cusenier	935 ..	3025 ..
Eglises Dévas...	347 50	348 ..	Dist. Indo-Chine..	3050 ..	3050 ..
Grosse Métallurgie	350 ..	352 ..	Communales 1879	415 ..	415 ..
— Nouv.	3 0 2	355 ..	1880	435 ..	437 ..
Cail. Fives-Lille..	355 ..	361 ..	1891	196 ..	197 50
Houillères Nord..	365 ..	365 ..	1892	212 ..	211 ..
— 1922.	381 25	380 ..	1898	206 ..	201 ..
Indust. Sucr. Fr..	1 ..	351 ..	1906	212 ..	213 ..
— 1922.	349 50	... ..	1912	118 ..	117 ..
Indust. Text. R. Div	45 ..	345 ..	1920	310 ..	314 50
— Alsac 6%	348 ..	345 2	1922 L.....	319 ..	319 ..
— 1922.	351 ..	367 ..	1922 N L....	... ..	.... ..
Métallurgie Sin ..	341 ..	341 ..	Foncières 1879	437 ..	438 ..
Mines Lens 6 %..	412 ..	408 ..	1883	193 ..	192 ..
Saint-Gobain 1921	493 ..	... ..	1885	206 ..	206 25
Usines Sin. 6 ½.	383 ..	380 ..	1895	222 ..	219 ..
Nord Sud	108 ..	109 ..	1903	220 ..	225 ..
Omnibus	99 ..	91 ..	1909	123 ..	129 50
Tabacs des Philip.	4365 ..	4400 ..	1913 3½ %	221 ..	225 ..
Commentry Fourch	778 ..	779 ..	— 4%..	320 ..	319 ..
Fives Lille.....	1140 ..	1112 ..	1917	187 ..	187 ..
Schneider	1110 ..	1085 ..	1921	350 ..	355 ..
BANQUE COMPT.			**CHANGES**		
Royal Dutch	3440 ..	34800 ..	Londres.......	104 67	105 42
Royal Dutch 1/10.	3445 ..	3460 ..	New-York......	21 63	21 77
Shell	177 ..	176 ..	Allemagne	... ..	517 75
Monaco	7825 ..	7800 ..	Belgique	97 87	99 20
Monaco 1/5....	1515 ..	1530 ..	Espagne	311 50	313 50
CHANGES APRÈS BOURSE			Hollande	868 75	875 50
			Italie	86 5	86 30
			Suède.........	579 50	583 50
Londres.......	105 ..	105 75	Suisse........	416 75	420 ..
New-York......	1 6	21 85			

Nous avons l'honneur de prévenir nos clients de publicité que nous ne pourrons plus assurer la publication pour le lendemain que des annonces qui nous seront remises LA VEILLE AVANT ONZE HEURES DU MATIN. Seuls, les Avis de Décès, seront acceptés jusqu'à 8 heures du soir.

E TOMACS
Guéris par les
POUDRES DE COCK

Manquez-vous d'appétit? Avez-vous des digestions lentes et pénibles? Eprouvez-vous des lourdeurs, de l'oppression après les repas ? Avez-vous des renvois acides, des gaz abondants, des maux de tête, des vertiges, des ailements, de la somnolence? Avez-vous la langue chargée, l'hale ne fétide le ventre ballonné? Avez-vous souvent des indigestions, des nausées, des vomissements, des alternatives de diarrhée et de constipation? Sentez-vous des douleurs au creux de l'estomac, dans le ventre, dans le dos, entre les deux épaules? Etes-vous vite fatigué, vite essouflé? Etes-vous oppressé pendant la nuit, avez-vous des cauchemars, des insomnies ? Avez-vous une maladie de peau d'origine gastro-intestinale ?

Enfoncez-vous donc bien dans la tête que les Poudres de Cock peuvent vous débarrasser de toutes ces misères et vous rendre la santé. 6 fr. 50 la boîte, dans toutes les pharmacies.

FEUILLETON de PARIS-CENTRE -182-

Les Rayonnants

Par René d'ANJOU

(Suite)

— Mère chérie, dit la voix rauque du martyr, je ne te quitterai pas, je serai invisible seulement. Vois comme Dieu me console, il t'a rendu Rogatien quand il me prend. Mon frère va-t-il venir ?

— Je l'attends, balbutia la pauvre femme. Je lui ai envoyé deux dépêches. L'aumônier avait repris les prières des agonisants, les religieuses répondaient à demi-voix. Soudain, la porte s'ouvrit, tous levèrent la tête, un soldat le visage bouleversé entrait, il s'agenouilla éperdu au bord du lit, des sanglots déchirants jaillissaient de ses lèvres.

— Oh ! René, mon frère, ma vie pour la tienne, gémissait-il.

— Du calme, intervint le prêtre, prions. Dieu nous écoute.

Rogatien appuyait sa tête sur l'oreiller contre celle de René, ils se rassemblaient presque, aussi pâles l'un que l'autre.

— Absolve Domine animas omnium fidelium...

A un moment les yeux égarés de l'aîné des Tréguer rencontrèrent ceux de Marc qui suivait les paroles pieuses, faisant les répons. Il tressaillit, une ardente rougeur envahit son visage qu'il couvrit de sa main. Le page de Rorik récitait précisément l'admirable parole de pardon du Pater : « Pardonnez-nous nos offenses comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés ».

Le prêtre ferma son livre, eut le geste de bénédiction et laissant la famille, il se retira. Marc allait le suivre, les yeux suppliants du blessé le retinrent.

— Mon ami, murmura-t-il, merci pour tout, le passé et le présent. Vous avez été pour moi si bon, embrassez-moi, restez l'ami de mon frère. Au revoir, Marc. Adieu!

Marc céda au vœu du mourant, il posa ses lèvres sur son front et prenant la main de Madame Tréguer, il la baisa pieusement.

— Rogatien, continua René, haletant, d'une voix à peine intelligible, fais pour notre mère ce que je voulais faire, vis près d'elle, soutiens-là de ton travail, qu'elle se repose. Frère, jure-moi de ne lui causer, jamais de peine volontairement.

— Je te le jure, fit l'aîné d'un ton grave, je te le jure, frère, je ferai tout ce qui est en mon pouvoir pour le bonheur de notre mère, je te jure d'essayer d'être ce que tu aurais été envers tous ceux que tu aimais.

En achevant ces mots il regardait nettement Marc, il ajouta :

— Que par toi, douce victime, mes fautes me soient pardonnées et que ceux à qui j'ai fait du mal, n'attendent plus de moi que du bien dans la mesure de mes forces.

Ses yeux n'avaient pas dévié. Marc comprit, il eut un signe d'acquiescement.

Cette scène muette restait invisible pour les assistants, mais les mourants ont des intuitions.

René reprit avec un grand effort :

— Marc et toi, soyez amis

Puis, avec ses deux doigts épargnés par le pansement, il saisit sa croix d'honneur pour la tendre à son frère.

Il était à bout de force, ses poumons sifflaient, il devait éprouver une torture affreuse, le chirurgien s'approcha, il avait es main une seringue de Pravas.

Marc s'écarta, il sentait ses jambes fléchir, et comme René avait fermé les yeux, il sortit sans bruit et alla s'asseoir dans le jardin.

Le pauvre enfant sentait son cœur se déchirer d'émotion. Il vit le prêtre revenir de la chapelle, il était en habits sacerdotaux et fit signe au jeune homme de le suivre. Marc obéit, une rose thé pendait au-dessus de l'entrée, il la cueillit, pauvre fleur pâle d'automne et il la jeta sur le lit. Il la reprendrait pour l'emporter à Yvonne de Kerven.

René à plusieurs reprises ouvrit encore les yeux, il regarda ceux qui l'entouraient avec une infinie douceur. Un calme souriant de souffrance apaisée, de foi confiante rayonnaient dans ce regard si pur d'un enfant de dix-neuf ans. Il murmura : France ! Maman ! Et ce fut fini.

— Il y a un ange de plus au ciel, fit l'aumônier, qui eut pour tous les assistants dans leur lit un geste de bénédiction.

Madame Tréguer, suffoquée, dut céder aux instances de Rogatien qui l'entraînait. Marc revint à l'hôtel, il avait besoin d'être seul, de remettre son cœur d'aplomb. Cette scène l'avait d'autant plus ému quelle avait un reflexe compris seulement de lui et de Rogatien.

Quand il avait vu René donner au bandit sa croix de la Légion d'honneur, il avait eu un mouvement instinctif de protestation réprimé aussitôt, mais il avait éprouvé un choc douloureux. A présent une détente nerveuse l'obigeait à sangloter comme un enfant qu'il était encore auquel on a demandé une tension trop forte.

Assis devant la table, la tête dans ses mains, il s'abandonnait au chagrin. Tant d'événements violents venaient de le ballotter, qu'il était mal résistant à cette heure de trouble

On frappa doucement à sa porte plusieurs fois avant qu'il entendit et comme il ne répondait pas, elle s'entrebâilla, la tête de l'hôtelier passa à travers l'ouverture :

— Monsieur devrait venir déjeuner. Il est plus de quatorze heures.

— C'est vrai, songea l'adolescent, il faut que je conserve des forces.

Il se baigna les yeux d'eau fraîche, descendit.

L'hôtesse vint le servir elle-même, nul client ne déjeunait à ce moment tardif. A présent qu'elle était sûre d'être payée, la commerçante faisait place à la femme apitoyée, maternelle, envers cet enfant qui pleurait son ami.

— Voulez-vous bien, demanda-t-il, me procurer une couronne de fleurs, je la déposerai près du drapeau qui couvre le cercueil, je suis forcé de partir ce soir et je ne pourrai assister à la cérémonie. Ces fleurs me représenteront.

— Je ne crois pas possible d'avoir une couronne, Monsieur, songez dans quel état sont nos jardins ! Mais je vais aller dans le quartier le plus épargné et peut-être trouverai-je une botte de roses

— Merci Madame, je compte sur vous.

Il remonta chez lui un peu remis, plus énergique. Comme il ouvrait sa porte, il entendit prononcer son nom ; quelqu'un le demandait et l'hôtesse répondit :

— Monsieur de Kéroual monte à la seconde, Monsieur, vous allez le trouver dans sa chambre, numéro 4.

Un pas rapide enjamba l'escalier, et un homme fut en haut comme Marc ouvrait sa porte.

— Rogatien Tréguer ! Que me voulez-vous ?

— Un mot, recevez-moi, Monsieur, j'ai une explication à vous donner, n'ayez pas peur...

— Je n'en ai guère l'habitude.

— C'est vrai, excusez ce mot qui veut dire seulement que ce serait plausible.

— Expliquez-vous, je dois partir et j'ai peu de loisir pour vous écouter. Notre conservation de l'avant-dernière nuit brusquement interrompue, ne me semble nullement agréable à continuer.

— Si, Monsieur, quand on veut la terminer, comme je le fais en ce moment. Je viens vous prier de me pardonner. La mort de mon frère a brisé mon orgueil, j'ai pris la résolution de vivre près de ma mère comme l'aurait fait René. Je vous jure sur sa tombe de ne jamais chercher à nuire à vous ni à personne.

— Vous ne redoutez donc plus les Compagnons de la Stelle Negra ?

— Il est possible qu'ils me tuent ; si ma vie pouvait racheter celle de mon frère, je la souhaiterais. Aujourd'hui, j'ai un grand devoir : Ma mère, dont je suis l'unique soutien. Je tâcherai, pour elle, de conserver ma vie. Un Tréguer a été tué à la guerre. Je ferai en sorte de donner le change aux Compagnons et de faire croire qu'il s'agit de moi.

— Sont-ils si aisés à duper ?

— Les chefs ne demeurent pas en France

— Il y a cependant cet homme qui a mission de vous remplacer près de nous...

— Pierre d'Antram.

— Oui.

— J'ai pris mes précautions. Lisez cette lettre.

Il tendait un papier que Marc repoussa :

— Peu m'importe. Abrégez. Si je comprends bien vous venez me prier de ne pas vous dénoncer pour la tentative de l'autre nuit, ni auprès de vos satellites si j'en trouve l'occasion.

— Vous vous trompez, Monsieur, je n'ai pas un seul instant supposé que vous étiez capable d'aller me dénoncer aux autorités, vous aimiez mon frère, et vous respectez ma pauvre mère.

— C'est vrai.

— Ce que je voulais vous dire est ceci : Par cette lettre à la police française, je dénonce Pierre d'Antram, caché sous le nom de baron Sertorius comme déserteur. Ce prétendu Danois est Français.

— Vous faites ce que vous me demandez de ne pas faire.

— Non, j'agis en cela pour vous et pour votre prince bien-aimé. D'Antram et son frère étaient chargés de débarrasser la Société d'un fils d'Empereur ; Pierre arrêté sera envoyé en Afrique aux compagnies de discipline. Jacques le suivra de près.

— Il restera la secte entière

— Je vais par une seconde lettre aviser le gouvernement. Les d'Antram et la marquise de Circé organisent une grande réunion dans l'ouest pour le milieu d'octobre. On les prendra comme dans un filet.

— Vous reniez ce que vous avez adoré.

— A cause de ma mère. Il m'était resté au cœur un seul bon sentiment, l'amour filial, il chasse aujourd'hui toutes les haines.

— Le miracle de la grâce.

— Ne soyez pas ironique, Monsieur, vous pourrez vous convaincre de la vérité de mes paroles. La presse parlera de cette capture. La princesse Mariska Romaleski doit présider la séance.

— En quelle ville ?

— A Angers, ville très peuplée au centre ouest, plutôt aristocratique qu'ouvrière, peu suspecte par conséquent .

— Vous compter y assister.

— Non, puisque je suis mort.

— Mariska est une victime, il faudrait l'enlever de ce milieu odieux

— Ce serait difficile, elle est bien gardée, elle a fui Neuilly où on lui a fait présider une réunion en août. Circé la cache dans une propriété de l'Anjou : Les Magnolias, route de Nantes.

— Concluez, je vous prie, et veuillez me laisser.

— J'ai conclu. Je vous jure sur cette croix d'honneur que m'a donnée mon frère comme dernier souvenir, et que j'attache à mon cou...

— C'est la déshonorer.

— Vous êtes dur..

— Mais vrai.

— C'est juste, je l'ai mérité. Je conserverai cette croix, nul ne la verra extérieurement, mais elle sera ma sauvegarde. Et maintenant, Monsieur, je vous offre le mien, je vous demande pardon, croyez à mon repentir et me donnez la main.

Marc hésitait. Rogatien encore mal entraîné à son nouveau rôle ajouta :

— Oh ! je n'ai pas je vous assure l'anneau des Borgia.

— Peut-être en avez-vous la franchise. Attendez, à la première fois que je vous rencontrerai, si vous avez tenu parole, je serai le premier à vous tendre la mienne.

Je vais aller une dernière fois prier auprès du corps de René. J'irai ensuite saluer Madame Tréguer et je partirai pour Paris.

— Je resterai ici pendant ma permission avec ma mère, nous allons essayer de réparer notre maison.

— Adieu, fit Marc, si la mort de votre frère devait racheter votre conversion, il ne regretterait pas la vie, le sachant.

— Heureusement, il a tout ignoré.

Rogatien salua, avec plus de respect que n'en comportait son âge, cet enfant au cœur loyal et vaillant, qui savait juger en homme les gens et les circonstances.

(A suivre)

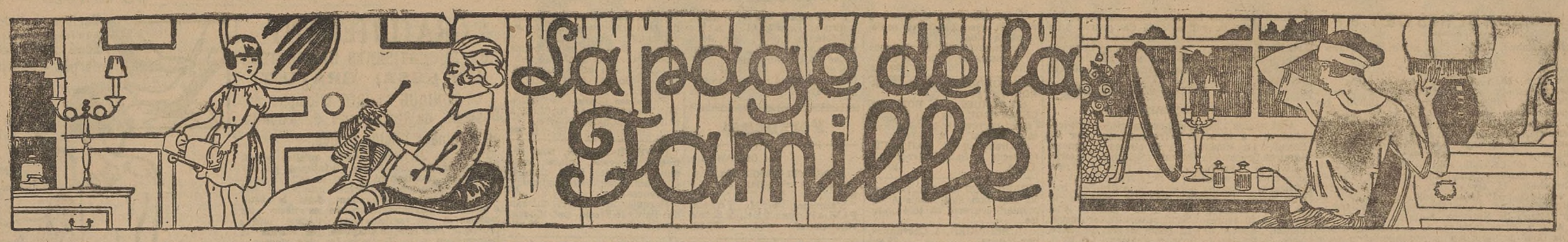

Une aimable floraison

On peut aimer l'été, préférer le printemps, apprécier l'automne, et même désirer l'hiver ; une époque plaît davantage selon les dispositions de chacun. Pourtant, dans une réunion de femmes élégantes, posez cette question insidieuse : « Quelle saison préférez-vous ? » Les jolies indécises vous répondront presque aurement : « Elles sont toutes intéressantes... »

Car elles ont comparé mentalement, en même temps que les attraits de ces saisons, la fraîcheur des chapeaux printaniers, l'exquise légèreté des capelines souples que juin nous a dispensées et aussi tout le charme qui émane des créations actuelles, toujours plus plaisantes, semble-t-il.

Sachez d'abord, mes chères lectrices, qu'une tentative faite en vue de réhabiliter les chapeaux plus grands entraîne des doutes quant à la réussite de cet essai. Il est aussi établi que le noir nettement banni, employé seulement pour accompagner une robe noire, est détrôné par la gamme des couleurs ; le vert et le ton cuivré occupant une place prépondérante auprès de laquelle se montrent les teintes classiques allant du beige au marron, tonalités « fourrure », s'harmonisant bien avec les pelages soyeux qui agrémentent nos vêtements. La vogue des formes très souples s'accentue pour notre plus grande joie, n'est-il pas vrai, Mesdames ? Aussi nous sommes-nous empressées d'en noter une ici à votre intention.

Comme dans la couture, les incrustations paraissent en faveur ; en de nombreux cas, on voit aussi des points de soie exécutés au cordonnet. Puis apparaissent des rubans larges ou étroits, plats, noués ou disposés en cocardes, des motifs peints, des broderies ; pas une fantaisie n'est omise lorsqu'il s'agit d'égayer une forme sobre, tel le feutre parme croqué en ces lignes. Sur le bas de la calotte des points de broderie dessinent des triangles et profilent une étoile au sommet ; ces effets modernes, très recherchés en ce moment, s'exécutent pour ce modèle dans les coloris allant du parme au violet.

Mais cette agréable création ne doit pas nous faire négliger le premier modèle original dans sa forme extrêmement souple. Il est conçu en velours bois de rose et son bord se relève d'une façon nouvelle au moyen d'étroits rubans de faille ton sur ton se croisant vers le sommet de la calotte pour présenter un petit nœud tout à fait charmant.

AMEUBLEMENT

Fumoir-bibliothèque

Un vaste espace ne nous est pas nécessaire aujourd'hui, car nous n'avons pas l'intention d'aménager un hall, mais tout au contraire, ainsi que pour le boudoir de Madame, nous recherchons une pièce de dimensions res-

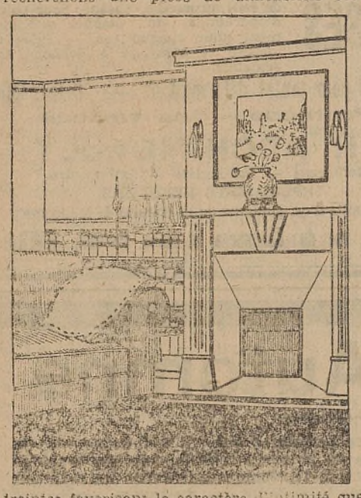

treintes favorisant le caractère d'intimité que nous désirons.

Cependant il nous faudra loger le grand divan et le fauteuil, tous deux en cuir fauve et assez encombrants. Un ou plusieurs cous-

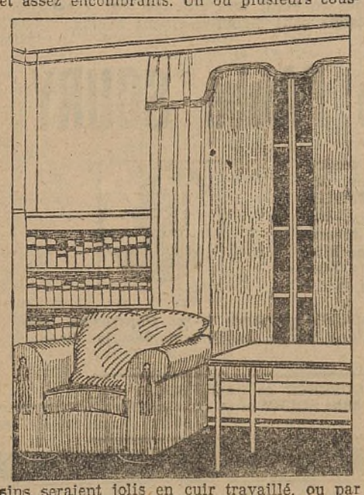

sins seraient jolis en cuir travaillé, ou par exemple formés de morceaux de cuir de différentes nuances et aux contours variés, cousus les uns aux autres par un point de broderie, dans une note un peu futuriste.

Un grand tapis uni avec mince bordure offrira son chaud coloris marron cerné de crème. Portières et doubles rideaux se feront en reps havane doublés de mastic clair, cette tonalité se retrouvant également sur la souple toilette de soie voilant les fenêtres.

L'abat-jour de la lampe portative que l'on voit au-dessus du divan, joliment drapé de mousseline rubis est fait de toile de soie orangée, qu'une ruche de ruban agrémente en bordure, laisse filtrer une lumière aux reflets charmants. Au-dessus de la cheminée, un grand miroir ou un tableau se voit encadré de deux appliques électriques dont le cristal coloré affecte la forme gracieuse d'une clochette.

La partie « fumoir » étant organisée, occupons-nous un peu de la « bibliothèque » dont nous n'avons pas encore soufflé mot ; elle consiste simplement dans l'installation, sur tout l'espace resté libre, de casiers divisés en étagères. Ce meuble se peindra ou se vernira soigneusement et judicieusement en vue de créer une ambiance homogène. Pour terminer, vous pourriez très bien enduire le manteau de la cheminée avec le produit qui vous aura servi pour la bibliothèque.

JEUX D'ESPRIT

LOGOGRIPHE

Je suis juif, veux-tu le permettre
Avec neuf lettres. Si jamais.
Tu ne me laisses que huit lettres
Aussitôt je deviens français...

MOTS EN TRIANGLE

Ville de France fort meurtrie.
Fleuve d'Espagne. — De courroux.
Est synonyme. — Un pronom. — Dans Syrie.
Deviner te sera-t-il doux ?

COQUILLES TYPOGRAPHIQUES

Dans le sable et la fonte il n'eut point de piveaux,
Il feignit la rature et garda ses rinceaux.

Solution des jeux d'esprit parus dans le précédent numéro :

METAGRAMME

Nature. — Mâture. — Rature. — Pâture.

MOTS EN CARRE

N I M E S
I M A G E
M A T I N
E G I D E
S E N E F

HOMONYMES

Pot — Peau — Pau — Pô.

MANTEAUX ET ENSEMBLES ENFANTINS

Les enfants les plus robustes attrapent de gros rhumes, on ne sait où ni comment, et voilà les mamans en peine, qui s'ingénient à les couvrir de chauds lainages, de tricots, de jupons et de tout ce qu'elles peuvent imaginer. Or, Mesdames, ce sont-là choses encombrantes, qui, sans ajouter à l'aisance, ne remédient en rien à ces inconvénients.

Ce qu'il faut à cet âge, c'est une atmosphère égale à la maison, des vêtements dégagés, où circule librement l'air, et, par contre, de bons manteaux chauds, dès que

l'heure de la promenade ou des cours a sonné. Et comme il est grand temps de s'occuper de ces vêtements, nous avons songé à vous en offrir tout un charmant ensemble à commencer par celui de drap vert que portera avec plaisir votre grande fillette.

Ce manteau très fermé possède l'avantage d'une note élégante et simple à la fois ce qui permettra de le lui faire porter indifféremment à l'école ou pour aller faire des visites à ses petites amies. Un pli piqué partant de l'épaule s'arrête à la poche d'où il ressort sous le triple aspect de plis repassés, et le côté gauche très croisé se découpe en une petite dent aiguë entourant chacun des trois boutons qui le ferment. Ceux-ci de galalithe sont verts à intérieur noir, et ornent les manches et les poches triangulaires. Un genre col de loutre encercle le cou et se rappelle par une étroite bande de même fourrure sur les bords du chapeau de feutre vert qu'un petit bouquet de fleurs aux nuances pâlies garnit aimablement.

Si vous préférez un ensemble, en voici un des plus gracieux porté par notre deuxième figurine. Il se compose d'une petite robe de khasa beige avec long plastron plissé de crêpe de Chine marron aboutissant en pointe à un gland de soie du ton, et d'un paletot du même tissu doublé soit de kasha marron soit de crêpe de Chine marron aussi. Le bas du vêtement et celui de la jupe sont travaillés au moyen de découpes dans l'étoffe sur lesquelles des boutons de corne ajoutent la note plus chaude de leur teinte marron, tandis qu'un col de lièvre beige s'assortit à la nuance claire. Le chapeau tout droit reproduit la garniture de crêpe de Chine plissé du gilet que l'on voit encore aux manches.

Pour un bambin, de trois ou quatre ans, l'on a imaginé un très joli modèle de velours de laine gris clair à peine évasé du bas avec un petit col châle orné lui-même de taupe. Sur le devant l'on voit les petites applications de peau mate grise aboutir aux boutons de peau semblable qui maintiennent fermé le large croisé. Rappel de cette garniture sur les manches et au côté du gentil chapeau de feutre gris.

Un ensemble charmant pour une petite fille est celui de droite ; faite de popeline de laine vert amande, la petite robe à encolure carrée s'évase largement pour aboutir à une garniture en tissu écossais où domine le vert. La jaquette arrivant presque au bord de la jupe afferte la même ampleur et se double entièrement de cette soie écossaise qui, en se rabattant à l'extérieur, simule une bande sur tous les rebords. Cette ornementation sert de bandeau à la coiffure de feutre vert amande.

Votre fille a-t-elle besoin d'un manteau beaucoup plus chaud ? Il en est un ici lui convenant tout à fait. La duvetine de laine rouille en sera moelleuse à plaisir et la partie rapportée en forme des côtés, flattera sa petite coquetterie en herbe, puisque si nouvelle. Une abeille de soie rouille dissimule la poche taillée en biais au-dessus de cet effet, tandis que de gros boutons de nacre sombre composent la fermeture et agrémentent les manches alors qu'un col de castor achève ce modèle.

Notons au passage la grande vogue dont jouit ce dernier genre de fourrure, et l'heureuse occasion qu'il y aura d'utiliser agréablement les morceaux de telle parure défraîchie.

PARISETTE.

La robe deux-pièces

Réservée au début pour les réunions essentiellement sportives, elle a su, par sa grâce, se faire aimer des nombreuses femmes appréciant l'exercice au grand air. Peu à peu, elles n'ont pas résisté au plaisir d'arborer cet ensemble aux autres heures du jour, tant et si bien qu'à présent le deux-pièces envahit tout le royaume de la Mode dominant partout, se montrant dans les endroits les plus élégants.

Du domaine purement sportif, il a tout naturellement influencé les robes simples, puis celles d'après-midi pour s'imposer rapidement dans nos parures du soir. Parmi celles-ci, on peut voir maintenant de nombreux deux-pièces de riche lamé d'or, d'argent et aussi de velours aux brillantes couleurs, de petit brocart souple dans sa somptuosité... rappelant de fort loin le modeste « deux-pièces » de kasha ou de jersey de laine, leur ancêtre... toujours bien vivant puisqu'il continue à être de toutes nos promenades matinales et de toutes nos parties de tennis.

Aussi ne soyez pas surprises de voir dans ces lignes une création élégante faite de velours noir, affecter cette forme si répandue en ce moment. Sur la jupe à gros plis creux se place une vareuse fixés à la hauteur des hanches par une bande boutonnée sur les côtés. Le devant de la vareuse se voit largement garni par une incrustation de faille légère, dont les contours dessinant de grandes fleurs sont soulignés d'un point de broderie.

Ce motif de faille se fait en des coloris chauds dégradés : du rubis au rose ibis, du grège au ton cuivré, du parme au cyclamen et, dans une note encore plus habillée, dans les tons orangés, rouille, où de discrètes touches d'or jetteraient leur éclat. La broderie en ce cas s'exécuterait au fil d'or.

Le petit col très simple et les poignets de faille se choisiront en une des nuances paraissant sur le large motif dont nous venons de parler ; point trop sombre puisque sa tache claire doit égayer le velours noir, mais dans une tonalité moyenne. Vous discernerez sans peine celle qui mettra le mieux en valeur l'éclat de votre teint. Il n'existe pas de règle fixe : ce qui est le plus favorable à votre beauté est tout indiqué en cette circonstance.

TRAVAUX D'AMATEURS

La cire à cacheter : Ornementation charmante

(Suite et fin)

Nous allons maintenant transformer une vulgaire boîte de fer blanc en un coffret décoré à la cire, d'une façon bien personnelle. Chauffons cette boîte à la porte d'un four, et quand elle est chaude, mais non d'une température exagérément élevée, procurons-nous un bâton de cire, or ou argent, et le ramolissant à la flamme, posons-le sur la boîte.

La cire coulera dessus et y adhérera, couvrant ainsi une surface de cinq à six centimètres carrés. Prenons l'objet et exposons-le à la flamme, en ayant soin d'éviter que cette dernière touche la cire ; vous obtiendrez une couche régulière. Recommencez jusqu'à ce que la boîte soit régulièrement couverte.

Lorsque la surface est parfaitement lisse et refroidie, vous pouvez l'agrémenter de

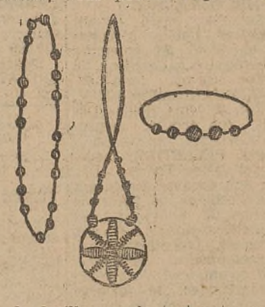

fleurs, de feuilles ou de tout autre motif à votre gré : pastilles, cercles, figures géométriques de toutes sortes, disposées symétriquement ou d'une façon irrégulière, ce qui est également très joli.

Sur fond or ou argent, du noir, du bleu sombre, du bronze, paraîtront ravissants par leur heureux contraste. Les combinaisons de nuances qui s'offrent à vous sont infinies, et seul, votre bon goût est maître de ce choix.

Un porte-plume dont le vernis aura disparu reprendra une allure coquette sous une

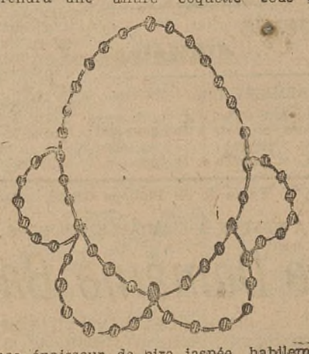

mince épaisseur de cire jaspée, habilement répartie. Il est aussi possible de préparer de gentilles bonbonnières, des boîtes à poudre ; un pot à colle disgracieux prendra un charme tout à fait original décoré de cette manière. Vous pourrez ainsi assortir toute une garniture de bureau. Toutefois, s'il s'agit d'objets en verre, chauffez soigneusement le verre à l'eau chaude et appliquez la cire avec précaution.

Travaux Féminins

DEUX SACS PERLÉS

Vous possédez certainement, chères lectrices, de jolis petits morceaux de satin ou de moire inemployés, ils vont alors nous servir à réaliser de ravissants bibelots, témoins les deux sacs présentés par notre figurine.

L'un est obtenu à l'aide d'une simple bande de satin noir ou tête de nègre mesurant vingt-quatre centimètres sur quarante et fermée en rond par une couture anglaise. Les fronces qui resserrent le bas sont dissimulées par un gland de perles. Ce sac est muni, dans le haut, d'une coulisse où l'on passe le ruban servant de poignées. La doublure de soie claire taillée d'après les dimensions de l'étoffe du dessus, se réunit à celle-ci par la coulisse qui, les chevauchant, doit se poser en dernier.

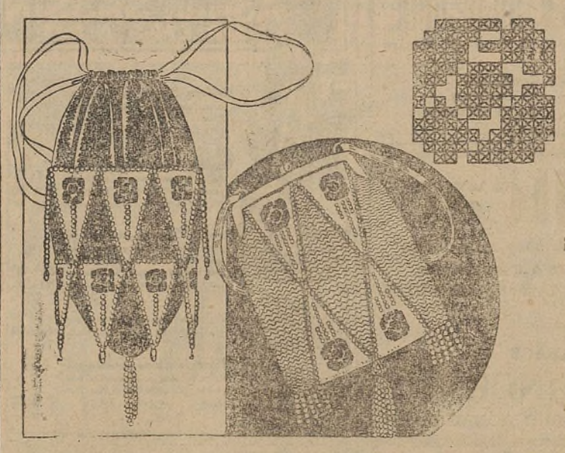

Quant à la garniture, elle se compose de triangles gris argent bordés de perles d'acier. Les fleurettes qui les ornent peuvent être brodées au point de croix avec de la soie de couleur, ou si vous le préférez tout en perles. Le même dessin vous guide, avec cette différence que chaque croix indique la place d'une perle. Les pointes du triangle sont terminées par une bouclette de soie retenant une perle, afin de former pampille, car la base seule du triangle est cousue au sac, ce qui donne la très heureuse garniture d'une série de dents de biles.

Si vous disposez d'une monture d'écaille, ou plus simplement de celluloïd, vous pourrez vous inspirer de l'idée présentée par le second modèle. Les triangles, cette fois, sont appliqués sur l'étoffe par des points dissimulés sous la bordure de perles. Les deux faces demandent à être identiques, et deux petites franges perlées servent de cadre au gland du milieu. La doublure de celui-ci est également la répétition exacte du sac.

Il serait bien rare que l'un de ces deux gracieux modèles ne vous convienne, d'autant que, par ses triangles ou ses fleurettes, il vous peut servir de thème à la création de dispositions autres. Vous n'aimerez ce sac que plus encore, puisque vous y aurez mis un peu de votre imagination.

La main à la pâte

Diverses manières de manger châtaignes et marrons

Soufflé de marrons. — Faites cuire à l'eau un demi-litre de marrons et mettez-les en purée. A cette purée incorporez 60 grammes de macarons pulvérisés, 60 grammes de sucre en poudre, 5 grammes de sucre vanillé, cinq jaunes d'œufs, un verre de crème double fouettée et en dernier cinq blancs d'œufs montés en neige ferme. Versez dans un légumier beurré. Cinq minutes avant la fin de la cuisson, saupoudrez de sucre glacé et mettez au four très chaud quelques secondes. Servez immédiatement.

Gâteau Cevenol. — Faites une purée avec 1 kilogr. 500 de marrons. Mettez bouillir ensemble 500 grammes de sucre, deux verres d'eau, un bâton de vanille ; quand le sirop est au grand cassé versez-le bouillant dans la purée que vous travaillez et remontez en dôme. Quand elle est froide, avec du même sirop vanillé dont vous avez gardé une petite quantité, arrosez-le et ornez-le de cerises confites et d'amendes grillées.

Gâteau de châtaignes. — Faites une purée avec soixante châtaignes et délayer en bouillie épaisse avec du lait ; sucrez fortement ; ajoutez une cuillerée à soupe de rhum, deux œufs battus. Versez dans un moule caramélisé et faites cuire au bain-marie, jusqu'à ce que le gâteau puisse se détacher du moule. Ne le démoulez que froid et arrosez-le si vous le voulez d'une crème au chocolat.

Gâteau Mont-Blanc. — Ecrasez 500 grammes de marrons bouillis et épluchés avec 250 gr. de beurre en poudre, 25 gr. de sucre vanillé, 125 grammes de beurre. Passez cette purée de façon qu'elle tombe dans un plat en vermicelle formant dôme. Recouvrez de crème Chantilly vanillée et ornez le tour avec le reste de purée de marrons en vermicelle.

Pudding de marrons. — Faites cuire au lait et passez au tamis des marrons bouillis et épluchés. Travaillez trois œufs et quatre jaunes avec deux cents grammes de sucre vanillé et délayez avec un demi-litre de lait ; ajoutez la purée de marrons ; versez dans un moule à pudding beurré et saupoudré de biscuits écrasés. Faites cuire au bain-marie et au four pendant 5 minutes. Servez accompagné d'une crème anglaise vanillée.

LES CONCERTS DE T.S.F.

Programme d'aujourd'hui mardi 13 octobre :

« RADIO-PARIS »

A 12 h. 30, radio-concert Lucien Paris : 1° Marche espagnole (Julien Perret) ; 2° Aimons nous donc, valse (A. Gauvin) ; 3° Demain dès l'aube, violon (Marcel Brichot) : 4, Czardas n° 5 (G. Michiels) ; 5° Fumeries (F. Fourdrain) ; 6° Canzone, solo de violoncelle (Tartanac) ; 7° Cosy Corner (A. Capri) ; 8° Hérodiade, fantaisie (Massenet-Tavan) ; 9° Bourrée (H. Fevrier-Chapelier) ; 10° Légende, solo de violon (Wieniawski) · 11° Extrême Orient, mélodie (J. de la Presle Chapelier) ; 12, My Virgina, fox trot (R. Moretti-Talabert) ; 13° Menuet, solo de violoncelle (R. Ordinaire) ; 14° Dulce Sérénata (J. Rousseau) ; 15° Mam'zelle Nitouche, fantaisie.

A 20 h. 15, causerie par M. J. Imbrecq, avocat à la Cour de Paris sur la règlementation de la circulation aérienne.

A 20 h. 30, radio-concert par l'orchestre Radio-Paris avec le concours de Mme Nadia Martel, des Concerts Lamoureux et de MM. Valdivia et Abonance, de l'Académie Nationale de Musique: Audition du 1er acte de « Walkyrie » de Richard Wagner.

TOUR EIFFEL

De 18 heures à 19 heures avec le concours de M. Paul Dermée, homme de lettres, de Mme Delvina, cantatrice de la Gaîté Lyrique, Magdeleine de Campoënia, violoncelliste, Jane Belotte, cantatrice et M. J. Garcia de Piedra, pianiste.

Programme : Les livres à lire, par M. Paul Dermée ; Sonate, pour violoncelle et pano, par Mlle de Campoënia et M. Garcia de Piedra ; Solitude de Sapho, Massenet, par Mlles Belotte Scherzo et Romance extriats de Carnaval, Schuman, piano par M. Garcia de Piedra ; Rinaldo, Haëndel, par Mme Dalvina : Berceuse slave, Nerudo, violoncelle, par Mlle de Campoënia ; La terre bernaga, Albeniz, per M. Garcia de Piedra; Les Noces de Figaro, Mozart, par Mme Delvina Automne, Gabriel Fauré, par Mlle Belotte ; Cecita, Frédericou Mompou, piano, par M. Garcia de Piedra.

ÉTRANGER

LONDRES

A 13 heures : Signaux horaires de Greenwich. Musique ; à 13 h. 15 : Transmission pour les Ecoles : La Musique ; à 16 heures : Signaux horaires Greenwich. Enfants méchants, causerie; à 16 h. 15 : Musique d'orgue ; à 17 h. 15 : Emission pour les enfants ; à 18 heures : Chant ; à 19 heures : Signaux horaires de la Big Ben, bulletin météo : Nouvelles générales, causerie ; à 19 h. 25 : Musique ; à 19 h. 40 : Critique littéraire ; à 20 heures : Saül, ouverture, orchestre, Bazzini ; à 20 h. 10 ; La petite Maison de pierre, pièce de théatre de Georges Calderon ; à 20 h. 40 : Chant et orchestre ; à 21 heures : De ma Fenêtre, par Philmon ; Requiem, chant, Sidney Hover ; Linden Lea, chant, Vaugnan Williams : Sur les Montagnes, chant, vieil air anglais ; à 21 h. 15 : Or brillant, comédie spécialement écrite pour le broad-casting, par R. E. Jeffrey et Frank H. Saw ; à 21 h. 45 : Danses, orchestre ; à 22 heures : Signaux horaires de Greenwich ; à 22 h. 30 : Adieux d'Ella Shields avant son départ pour une tournée en Australie ; à 22 h. 45 : Orchestre de l'Hotel Savoy.

LA REVUE HEBDOMADAIRE

Le tour de la France nouvelle : Le jeune Dauphiné. A propos de l'Exposition de la houille blanche à Grenoble, par Marcel Provence ; Le Génie d'Edgard Poe, Poe et la Femme, par Camille Mauclair : Reverrons-nous la guerre ? Les changes de paix

Notre rubrique speciale PETIT ELEVAGE paraissant tous les mardis, se divisant en plusieurs catégories, nous prions nos annonceurs de vouloir bien rédiger leur texte de façon à ce que nous puissions en assurer la publication à la rubrique correspondante.
Prix minimum par insertion de deux lignes 3 fr. Lignes supplementaires 1 fr. 50 chacune en plus

Chiens

OFFRES

CHIEN DE GARDE, 18 mois, très bon et bien bien dressé à la voiture.
S'adres. à M. de Vaulx, à Bona (Nièvre). 29.584

Belle et bonne **CHIENNE** épagneul français, 4 ans, et sa portée. Conditions très avantageuses. Cessation de chasse.
Bureau du journal. 29.916

CHIEN D'ARRET, 2 bons chiens, essais sur place.
Berthelot, garde à Pierrefitte-sur-Loire (Allier) 29.585

CHIEN LOUP, 3 ans, dressé policier et bon de garde.
Bureau du journal. 29.377

CHIENNE COURANTE, 3 ans, blanc-orange, essai sur place, 300 francs.
Ernest Berger, Chidées (Nièvre). 29.422
GRIFFON courant, 0 m. 55, conviendrait pour chasse lièvres et sangliers.
Bureau du journal. 29.418

CHIENS COURANTS, beau couple, très bonne origine, 5 mois.
S'adresser M. Baulain, à Sougy (Nièvre). 29.020

1 **CHIEN**, 1 **CHIENNE** berger d'Alsace, pure race, 3 mois, pédigrée, 125 fr. chacun.
M. Peponnet, Camp d'Avord (Cher). 29.201

BRAQUE allemand, 2 ans, rapporte.
Mercier, à Léré (Cher). 28.811
BRAQUES ALLEMANDS d'arrêt, race pure, parents extra, chiots 2 mois ½. Prix modéré. Urgent. Détails par lettre.
Morin Georges, à Vinon (Cher). 29.204

CHIEN COURANT, 52 mois, très bon pour le sanglier.
S'adr. à M. Jean-Marie Gauthier, à Pornas, par Saxi-Bourdon (Nièvre). 29.283

Lapins

OFFRES

Lot de 4 **LAPINES** et 1 **LAPIN** grosse race, pour 150 fr., ou 35 fr. pièce.
M. A. Robert, à Buy, par Saint-Pierre-le-Moûtier (Nièvre). 29.902

LAPINS BLEUS DE BEVEREN, adultes, issus de 1er prix, **ARGENTES DE CHAMPAGNE**, adultes, issus de 1er prix.
M. A. Authièvre, Elevage de la Petite Garenne, 5, boulevard Boigues, Fourchambault (Nièvre). 29.885

Volailles

OFFRE

CANARDS et **CANNES** coureurs indiens, blancs, haute origine, sujets remarquables pour la ponte.
M. A. Authièvre, Elevage de la Petite Garenne, 5, boulevard Boigues, Fourchambault (Nièvre). 29.884

Porcs

OFFRES

TRUIES, race pure, **CRAONNAISE**, garanties pleines, t. 1e choix. Q.q. jn. Verrats. dép. Craon.
Labbez, à Lamorlaye (Oise). 9632

Officiers Ministériels

Etude de Me BONNET
commissaire-priseur à Nevers

VENTE AUX ENCHERES
Après décès de M. et Mme OLIVIER-COMTE.
A Nevers, rue de la Porte-du-Croux, n° 9.
Le mercredi 14 octobre 1925, à 13 heures.
MOBILIER
Comprenant : armoire, commode L. XV, buffets, tables, chaises, fauteuils, tables de nuit, table-toilette, glaces, pendule, cuisinière, poêle, lits, literie, vaisselle, bibelots et objets divers.
Au comptant, frais en sus. 29.798

Etude de Me RANGEON,
notaire à Corbigny.

VENTE DE FONDS DE COMMERCE
Suivant acte passé devant Me Rangeon, notaire à Corbigny, les 22 et 30 septembre 1925, enregistré à Corbigny, le 5 octobre suivant, folio 62, case 267, M. Armand BOLEAU, négociant, et Mme Hélène LECUYER, son épouse, demeurant à Corbigny, ont vendu à M. Roger PELLETIER, négociant, et Mme Thérèse DEVAUX, son épouse, demeurant aussi à Corbigny, le fonds de commerce de nouveautés et confections, exploité à Corbigny, rue du faubourg Saint-Jean, comprenant l'enseigne, le nom commercial, la clientèle, l'achalandage, le matériel et les marchandises en magasin.
La prise de possesion a eu lieu le 21 septembre 1925.
Les oppositions, s'il y a lieu, devront être faites dans les 10 jours de la seconde insertion, et seront reçues en l'étude de Me Rangeon, notaire à Corbigny.
Pour première insertion :
P. RANGEON. 29.905

Agents d'Affaires

PREMIERE PUBLICATION

Suivant acte sous signatures privées, en date à Pougues-les-Eaux (Nièvre), du 11 octobre 1925, enregistré à Pougues-les-Eaux, le 12 octobre 1925, f° 89, case 17
M. et Mme CHAUMONT, ont vendu leur fonds de commerce Hôtel-Restaurant, sis à Pougues-les-Eaux (Nièvre), route Nationale, à Monsieur et Madame JOUSSE.
Oppositions dans les dix jours de la 2e publication, au domicile de l'acquéreur, au fonds vendu et à Paris, chez M. LAMBERT, 8, rue Merlin (11e). 29.915

A VENDRE
1° Ville commerçante Saône-et-Loire, **AFFAIRE INDUSTRIELLE** de 1er ordre, ne nécessitant pas connaissances spéciales. Conditions particulièrement avantageuses. Beaux bénéfices. On traite avec 120.000 fr. comptant.
2° Dans l'Est, **BON MOULIN** 100 quintaux par jour. Prix 500.000 francs à débattre. Facilités.
3° Gros bourg Saône-et-Loire, **PROPRIETE avec HUILERIE**. 3 h. terre. Peut servire à commerce grains et vins. Prix 130.000 fr.
S'adresser GUILLEMAUT et EPINAT, 6, rue Berbisey, Dijon. 29.609

PLACE DE MOULINS

1er régiment de dragons

VENTE PAR ADJUDICATION

à produire du 1er régiment de dragons à Moulins.
Le 6 novembre 1925, il sera procédé, au quartier Villars, par soumission sous pli cacheté, aux adjudications :
1° Des chevaux abattus ;
2° Des dépouilles de chevaux morts ;
3° Des fumiers,
à provenir du 1er régiment de dragons pendant la période du 1er janvier au 31 décembre 1926.
Les cahiers des charges contenant les clauses et conditions de ces marchés sont déposés au bureau du trésorier du 1er régiment de dragons, où les intéressés pourront en prendre connaissance tous les jours.
L'effectif des chevaux casernés au quartier de Villars est approximativement de 680
La ration journalière de fourrage, qui peut être modifiée, est composée de :
Foin, 2 k. 500.
Paille, 3 kil. 700 (paille de froment exclusivement).
Avoine, 4 k. 900.
La substitution de son et paille mélassée est prévue dans la composition de la ration.
Les demandes de soumission établies séparément pour chacun des trois marchés devront parvenir, sous double enveloppe, au président du conseil d'administration du 1er régiment de dragons avant le 20 octobre 1925, dernier délai, accompagnées des pièces suivantes :
1° Un extrait du casier judiciaire datant de moins de trois mois.
2° Un certificat du maire de la commune constatant que le soumissionnaire est Français, solvable, d'une bonne moralité et attestant le lieu du domicile.
En cas de non adjudication le 6 novembre 1925, il sera procédé à nouveau et sans nouvel avis, dans les 48 heures, au même lieu et à la même heure (à un concours dit concours de 48 heures).
A Moulins, le 5 octobre 1925.
Le président du conseil d'administration,
Signe : DE FELEGONDE. 29.744

SOCIETE GENERALE D'ENTREPRISE DE VIDANGES INODORES
Société anonyme au capital de 120.000 francs.
Siège social à Nevers, rue des Merciers, 15.
Assemblée générale ordinaire du 10 novembre 1925
Messieurs les actionnaires de cette société sont convoqués en assemblée générale ordinaire, le mardi dix novembre 1925, à six heures du soir, à Nevers, rue des Merciers, n° 15.
Ordre du jour :
1° Lecture du rapport du conseil d'administration ;
2° Lecture du rapport du commissaire aux comptes ;
3° Vote sur le bilan et sur les comptes ; fixation du dividende, s'il y a lieu ;
4° Quitus de sa gestion à M. Chassignolle, administrateur démissionnaire ;
5° Ratification par l'assemblée générale, de la nomination par le conseil d'administration de MM. Maurice Corbery et Henri Personne, comme administrateurs ; renouvellement statutaire du conseil d'administration en entier ;
6° Nomination d'un commissaire aux comptes ; fixation de sa rémunération.
Le Conseil d'administration. 29.917

Locations

ON OFFRE

GARAGE ou REMISE à louer, rue de la Boullerie, Nevers.
S'adresser bd de la République, 24. 29.795

ON DEMANDE

Louerai **CHAMBRE MEUBLEE** confortable, tranquille.
Bureau du journal. 29.889

Ventes

ATTELAGE poneyte, harnais jaunes et **charrette** anglaise à capote, 4 places.
S'adr. à M. E. CORNU, La Roche, par Saint-Aubin-les-Forges (Nièvre). 29.865

BANC DE SCIE circulaire à déballer avec palier et roulements à bille.
S'adresser à M. le régisseur du château de Paray-le-Frésil (Allier). 29.002

645 **CORDES** de bonne **CHARBONNETTE**, et
497 **CORDES** de **BOIS DE CHAUFFAGE**, le tout exploité l'hiver dernier, à proximité du canal latéral à la Loire.
S'adresser à M. GAILLAUD, régisseur à Saint-Léger-le-Petit (Cher). 29.730

BARRAQUE de 13 m. × 8 m. 50, très bon état, facile à démonter, couverte en tôle ondulée.
M. BEURRIER, à Chevannes, par Nevers. 29.824

AUTOMOBILE 10 chevaux, torpédo avec accessoires, parfait état marche, prix très modéré. Occasion à saisir.
COUTURIER, plateau de la Bonne-Dame, Nevers. 29.595

6 **HP. RENAULT** torpédo 3 places, modèle 1924, parfait état. 12.000.
CANIVENQ, 32 bis, rue St Gildard, Nevers. 29.782

2 **REMORQUES BAJ** et **FOND** 3 tonnes, roues jumelées, n'ayant jamais roulé.
S'adresser M. MOREAU, au Port, Châtillon-sur-Loire (Loiret). 29.831

Bonnes **GENISSES** de 30 mois et **CHATRONS** de 18 et 30 mois.
S'adr. à M. GUILLERAND, à Beaumont-Sardolles (Nièvre). 29.918

2753. — **FRUITERIE-MAREE-SALAISON**, bon ch.-lieu canton. Bail 9 ans, loy. 1.000 fr. Aff. 120.000 fr. laissant net 20.000 fr. par an. Bout., arr. bout., cuis., 5 ch., remise, camionnette neuve. Prix à déb. On traite avec 20.000 fr.
FRANCHON, Fontainebleau.

2754. — **NOUVEAUTES-CONFECTIONS - BONNETERIE**, tenue depuis 12 ans, suite des parents, bonne comm. gr. ligne P.-L.-M. Bail à vol., loy. 1.600 fr. Aff. 110.000 fr. à 30 %. Bout., réserve, s. à m., cuis., 2 ch., cour, écurie, remise, dépend., jard., camionnette. Prix à déb. 50.000 fr.
FRANCHON, Fontainebleau.

2758. — **CAFE-HOTEL**, sur route nationale banlieue Paris. Bail 13 ans, loy. 1.800 fr. (ss. loc. 12.000 fr.). Aff. 115.000 fr., laissant 20 à 30.000 fr. par an. Buvette, 2 s. à m., cuis., s. de spectacle, ch. pers., 10 ch. meublées, vaste cour, écurie, remise. Prix à déb. On traite avec 40.000 fr.
FRANCHON, Fontainebleau.

2764.— **CHARRONNAGE**, sur route, proximité gr. ville. Bail 14 ans, loy. 700 fr. Aff. 40.000 fr. à 20 %. Atelier (moteur 6 HP scie à ruban, dégauch., tour élect.), s. à m., cuis., 2 ch., remise à bois, hangar, jard. Prix à déb. 26.000 fr. Facilités.
FRANCHON, Fontainebleau.

2770. — **EPICERIE-MERCERIE**, centre populeux. Bail 9 ans, loy. 1.800 fr. Aff. 102.000 fr. à 20 %. Bout., arr. bout., gr. cuis., 3 ch., cour, remise, écurie, gr. jard. Prix à déb. 30.000 fr. Facilités.
FRANCHON, Fontainebleau.

2772. — **CHAUSSURES**, centre ville de S. O. Bail à vol., loy. 1.600 fr. Aff. 175.000 fr., laissant 50.000 fr. par an. Bout. réserve, s. à m., 4 pièces, dépend., eau, gaz, élect. Prix à déb. 50.000 fr. Facilités.
FRANCHON, Fontainebleau.

2774. — **ALIMENTATION GENERALE-BUVETTE**, bien située gr. ville S. M. Bail 9 ans, loy 1.200 fr. Aff. 130.000 fr. faites à 20 % sans frais. Bout. bon coin, s. à m., cuis., 2 ch., 3 réserves, cour, caves, grenier. Prix à déb. On traite avec 35.000 fr.
FRANCHON, Fontainebleau.

2775. — **CAFE-HOTEL**, près gare imp. ch.-lieu canton très fréquenté. Bail 11 ans, loy. 700 fr. Aff. 36.000 fr. en liq. On place net 6.000 fr. par an. Grande terrasse, 2 salles (billard), gr. cuis., 3 ch. (2 meubl.), cour, hangar, jard. Prix à déb. On traite avec 25.000 fr.
FRANCHON, Fontainebleau.

2776.— **BEURRE-FROMAGES FRUITS et PRIMEURS**, en excellente contrée. Bail à vol., loy. 1.800 fr. Aff. 85.000 fr. On place net 25.000 fr. par an. S. à m., cuis., 5 ch., dépend., jard., camionnette 1.000 kg. Prix à déb. On traite avec 25.000 fr.
FRANCHON, Fontainebleau.

2757. — **EPICERIE-MERCERIE-BUVETTE**, comm. gr. culture S. M. Bail 13 ans, loy. 750 fr. Aff. 40.000 fr. (½ en liq.). Bout., s. café, s. danse, s. à m, cuis., 4 ch. et cab., dépend., jard Prix à déb. On traite avec 18.000 fr.
FRANCHON, Fontainebleau. 29.906

1 TAUREAU, âgé de 5 ans ½, inscrit au Herd Book de la race Charolaise, garanti très doux et faisant bien la saillie. Pour cause de consanguinité.
S'adr. à M. Ch. SUIF, au Pavillon, commune de Challuy, près Nevers. 29.886

Personnel

ON DEMANDE

APPRENTI MARECHAL payé de suite et travaillant avec patron.
S'adresser à M. Fernand FANDARD, maréchal, à Ervauville (Loiret). 29.894

BONNES DRODEUSES pour le plumetis sur tissus fins. Travail assuré toute l'année Adresser échantillon à GUILLEMOT BAJARD et Cie, 25, place Darcy, Dijon. 29.853

BON COMPTABLE agricole, pour remplacement un mois.
Ne pas se présenter, écrire bureau du journal. 29.722

COMPTABLE professionnel et **SURVEILLANT** personnel, célibataire, très bonne situation à la campagne, références exigées. Ne pas se présenter, écrire au marquis de TRACY, château Paray-le-Frésil, par Chevagnes (Allier). 29.848

HOMME DE PEINE, pour maison de commerce à Nevers.
Bureau du journal. 29.899

METAYER, très bon domaine, bien situé, beaux bâtiments, exploitation facile, environ 70 h. prés, 25 h. terres de bonne qualité, vacherie inscrite, apport important non exigé pour mai 1926, ménage sans enfants s'abstenir.
S'adresser Comte de MONTRICHARD ou à M. RACLIN, à St-Parize-le-Châtel (Nièvre). 29.766

OUVRIER MAÇON, pour entretien propriété, place tranquille et stable. Logé, chauffé, et jardin. Ecrire en indiquant références.
Marquis de TRACY, château de Paray-le-Frésil, par Chevagnes (Allier). 29.847

OUVRIER CHARPENTIER, connaissant un peu la menuiserie, sachant conduire un banc de scie à ruban et affûter les lames de scie automatiquement. Logé, chauffé, grand jardin. Sérieuses références exigées.
Ecrire Marquis de TRACY, château Paray-le-Frésil, par Chevagnes (Allier). 29.849

MENAGE TUILIER pour diriger petite tuilerie de campagne.
S'adresser à M. le régisseur du Château de Paray-le-Frésil (Allier). 29.003

GENS DE MAISON

ON DEMANDE

1 **CUISINIERE**, 1 **AIDE DE CUISINE** ou 1 **MENAGE**, pour pensionnat.
S'adresser au directeur de l'Ecole d'Agriculture du Chesnoy, par Montargis (Loiret). 29.898

MENAGE gardien château, homme à toutes mains intérieur, femme seconde cuisinière. Sérieuses références exigées.
S'adresser à M. le régisseur du château de Paray-le-Frésil (Allier). 29.001

Divers

On demande à acheter **BOUTEILLES DE CHAMPAGNE VIDE à 0 fr. 45 la bouteille.**
Faire offre 7, rue Creuse, Nevers 25.656

CHEVAUX. — M. PLANCHE, marchand de chevaux à Vichy, téléphone 26-62, débarquera pour la foire aux chevaux du 16, à Moulins, un important convoi de grosses juments de culture Percheronnes, ainsi que des chevaux et juments ragot bretons à 2 fins, postiers et postières de 1er choix, âgés de 4 à 6 ans. Dans l'intérêt de MM. les acheteurs, venir visiter à partir de mercredi, à sa succursale, au Nouvel Hôtel, place au Foire, téléphone 482. Toujours comme d'habitude, vente de confiance et à l'essai, prix et qualité défiant toute concurrence. Avis aux amateurs. 29.887

AVIS

M. Henri RAPEAU, cultivateur, demuerant à Pouzy, par La Chapelle-Saint-André, prévient le public et les commerçants qu'il ne répond plus des dettes que pourrait contracter sa femme, née Geneviève ROY, qui a quitté le domicile conjugal. 29.890

Etude de Me Philippe GROS, notaire à Decize

A VENDRE A L'AMIABLE, EN BLOC OU EN DETAIL

Le Domaine Bachelier

situé commune de NEUVILLE-LES-DECIZE
Comprenant : bâtiments d'habitation et d'exploitation, sol, cour, jardin, terres, pâtures et prés, d'une contenance de 65 hectares environ, le tout d'un seul tenant.
Le bail expire le 11 novembre 1926.
Grandes facilités de paiement et conditions très avantageuses.
Bâtiments en bon état. Eau en abondance.
Commission en sus des prix.
S'adresser, pour renseignements et visiter, à :
M. GROS, notaire à Decize ;
M. DUBAULT, à Saint-Ouen, par Béard ;
M. FLANAULT, à Piney, Parigny-les-Vaux. Tél. 1 ;
M. Louis GROS, ancien notaire, à Nevers, 10, Boulevard Victor-Hugo, tél. 210.
Et pour traiter : à M. GROS, à Nevers. 29.903

LE PLUS GRAND CHOIX DE
PIANOS
ERARD, PLEYEL, GAVEAU, etc...
(Livrables dans toute la Nièvre et limitrophe)
les meilleurs et les moins chers
se trouvent chez
P. MARTIN
Ex-ouvrier et accordeur de Pleyel
Successeur de Guyot, maison fondée en 1872.
Attesté d'Erard Pleyel et Gaveau
La mieux située du département
Magasin : PORTE DE PARIS, Nevers
Phonos Pathé, Violons, Acrordéons Italiens
Facilités de paiement au prix du comptant.
Accords, Réparations, Locations
(depuis 30 francs par mois)
PIANOS AUTOMATIQUES
Demandez la VARINETTE, instrument imitant le violoncelle, depuis 5 fr. avec méthode.

ENGRAIS
POUR TOUTE CULTURE
Superphostates minéraux et os. Scories Thomas, sels de potasse chlorure de potassium, nitrates soude et Norvège, sulfate d'ammoniaque, etc.
Engrais organique et complet
Poudrettes moulues
AUBIJOUX
Bureau et Magasins rue de la Tourterelle
NEVERS
Tél. 0-25, adresse tél. Aubijoux NEVERS

Fourrures-Pelleteries
N'oubliez pas pour vos achats de FOURRURES de vous adresser à
G. PETIT-RENAUD-DEJOUX
Nevers, 36, Avenue de la Gare, 36, Nevers
Maison de Confiance
qui vu ses prix modérés
vous donnera toute satisfaction

Amilcar
La Voiture supérieure entre toutes
La moins chère à qualité égale
Tous les modèles livrables DE SUITE à l'Agence
GARAGE
J.-N. VINCENT
à ST-POURÇAIN-SUR-SIOULE (Allier)

A Vendre
VIEUX JOURNAUX
0 fr. 75 le kilogr.

Nous avons l'honneur de prévenir nos clients de publicité que nous ne pouvons plus assurer la publication pour le lendemain que des annonces qui nous seront remises LA VEILLE AVANT ONZE HEURES DU MATIN. Seuls, les Avis de Décès, seront acceptés jusqu'à 8 heures du soir.

LE
THERMOGÈNE
combat
TOUX, RHUMATISMES, GRIPPES, POINTS DE COTÉ, LUMBAGOS, ETC.
Dans toutes les pharmacies : La boîte Fr. 2,75.
L'image populaire du PIERROT GRAGHANT LE FEU doit se trouver au dos de chaque boîte.

Fabrique de Voitures
Carrosserie d'automobiles
Fournitures pour Carrosserie
Et Autos
TH. DUJON FILS
A SANCOINS (Cher)

PRODUITS VÉTÉRINAIRES
Adrien SASSIN
ORLÉANS-ALGER
Ovifère Sassin fait pondre les poules même par les plus grands froids. Le sac de 25 kg 90 fr., 10 kgs 40 fr., 5 kgs 22 fr., 2 kgs 5.60 11 fr., 1 kilo 5 f. 50
Poudre Corroborante guérit choléra des poules, toutes maladies des volailles, dindons, lapins. La boîte... 5 f. 60 — Les 6 boîtes, franco... 33 f. 60
Poudre Sassin guérit toutes les plus rebelles, bronchites, affections des voies respiratoires, angines, gourmes chez tous les animaux. La boîte... 5 f. 60 — Les 6 boîtes, franco... 33 f. 60
Génialose assure la conception chez tous les animaux femelles. La boîte... 4 f. 50
Bilureine Maladies génitales de l'intestin, foie, rein, vessie, entérites, indigestions, refroidissement d'urine tous animaux. La boîte... 7 f. 00
SPÉCIFIQUE MÉTÉORIFU
REPRÉSENTANTS

CHAMBRON LUCIEN
Ingénieur-Agronome
MOULINS-SUR-ALLIER
ÉLÉVATION D'EAU
Beliers hydrauliques — Moto-pompes
Moulins à Vent
CHAUFFAGE CENTRAL

GRATUITEMENT
AUX RHUMATISANTS ET GOUTTEUX
UN ESSAI GRATUIT
Le TONIQUE GLORIA triomphe des Douleurs, du Rhumatisme de la Goutte, en éliminant l'Acide urique.
Toutes les douleurs, quelles qu'elles soient, Rhumatismales, Goutteuses, Sciatiques ou Névralgiques, proviennent — on le sait aujourd'hui — d'un excès d'Acide urique. Il est prouvé qu'en se répandant **dans le sang d'abord, en envahissant ensuite les tissus, les muscles et les articulations**, l'Acide urique provoque l'**Enflure, l'Ankylose, les Nœuds**, la **Déformation** et les **Douleurs les plus atroces.**
18 années d'attestations louangeuses, et par milliers, prouvent l'efficacité du
TONIQUE GLORIA
Nul produit ne présente autant de preuves irréfutables, noms et adresse au complet, que le Tonique Gloria, fruit de longues études, de patientes recherches, de résultats contrôlés par les expériences les plus probantes.
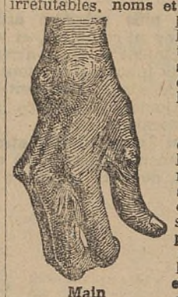
Main d'un rhumatisant et d'un goutteux
SOUFFREZ-VOUS ?
Si oui, ne désespérez donc plus, ne pensez qu'à la joie et au bonheur de revenir à la santé, même si votre cas est jugé incurable. Qu'importe si vos souffrances remontent à **plusieurs années** ! Rappelez-vous seulement que le Tonique Gloria a guéri **et guérit** chaque jour des quantités de malades. Rappelez-vous qu'on peut en faire l'ESSAI GRATUIT. Que faut-il de plus pour que vous ayez foi en ce traitement ? Car si le Tonique Gloria n'avait qu'une efficacité illusoire et décevante, y aurait-il en sa faveur tant d'authentiques attestations élogieuses ?
COMMENT GUERIR ?
Faire un essai loyal du **Tonique Gloria**. Il vous sera remis **une boîte gratuitement**. Vous pourrez expérimenter ce remède sans avoir rien à débourser. Vous aurez ainsi accompli le premier pas sur le chemin qui doit vous conduire, vous comme tant d'autres, à la guérison et à la santé.
LE TRAITEMENT GRATUIT
Toute personne qui en fera la demande recevra gratuitement une boîte de Tonique Gloria avec une brochure illustrée. S'adresser Produits Gloria, bureau n° 969, Square d'Orléans, 80, rue Taitbout, PARIS (9e).

Carrosserie CHAMPEAU
Rue de la Préfecture, 66 et 70, Nevers
VOITURES ATTELEES
ET CARROSSERIES AUTOMOBILES
Peinture — Garniture
Fabrique de roues caoutchoutées
et Réparations
Sellerie — Harnachement — Réparations
Articles voyage.

LA NOUVEAUTÉ FRANÇAISE
Demande
REPRÉSENTANT
pour visiter clientèle faite aux environs de Cosne-sur-Loire.
Ecrire ou se présenter :
AUBRUN, Nouveautés, BOURGES.

Le Sang vicié ronge la peau
On a bien raison de dire que ce sont les âcretés du sang qui sortent par la peau lorsqu'une jeune personne voit son visage abîmé par l'acné, ou un eczéma récidivant couvrir son corps sans épargner sa figure. Le sang vicié est encore responsable de l'herpès, des érythèmes, du psoriasis, de l'urticaire, du sycosis, du prurigo, des clous et furoncles et surtout des démangeaisons, si démoralisantes et épuisantes parce qu'elles empêchent souvent le sommeil. Ce sont aussi les vices du sang qui causent tous les troubles de la circulation : varices serpentant en bleu sur les jambes plus ou moins enflées, eczéma variqueux amenant vite une plaie qui dévore les chairs jusqu'à l'os, suppure interminablement et répand une odeur désagréable. Inutile d'insister sur les tourments des malheureux torturés par des élancements dans la région du siège, signe d'hémorroïdes parfois compliquées, de chute du rectum. Quand les poisons du sang incrustent les artères, le malade souffre de vertiges, maux de tête continuels, saignements de nez répétés, insomnies, trous dans la mémoire, symptômes de la redoutable artério-sclérose. Mal de dos, douleurs goutteuses ou rhumatismales, névralgies, sciatique, sont encore les suites d'un vice, parfois héréditaire, du sang corrompu par l'arthritisme, de même que les maladies des femmes, époques rares, faibles, irrégulières ou douloureuses, pertes blanches, métrites, salpingites et autres inflammations, phénomènes pathologiques particulièrement dangereux aux approches du retour d'âge, où la femme est sous la menace de fibromes, de tumeurs. Pour vaincre définitivement les maux qui vous harcèlent, faites une bonne cure de « rectification » sanguine par la méthode de L. Richelet : votre sang fluidifié, enrichi, régénéré portera à tous vos organes la santé et la vie, au lieu de vous empoisonner de germes de maladies, et, vous aussi, vous direz toute votre reconnaissance au Dépuratif Richelet.
Le flacon 11 fr. 95, dans toutes les bonnes pharmacies. A défaut et pour renseignements sur le traitement écrire à L. RICHELET, de Sedan, 6, rue de Belfort, BAYONNE (Basses-Pyrénées).

Le Gérant : JOYET de SAUREL
Imprimerie de PARIS-CENTRE, à Nevers

COMPTOIR DU JUTE
12, rue du Rempart, Nevers, Téléphone 188
SPECIALITE DE SACS ET FICELLES EN TOUS GENRES
Mise en Vente de Bâches
neuves pur lin ou pur chanvre, garanties imperméables
PRIX DE SOLDE —::— A PROFITER

HERNIES
PTOSES
Catalogue franco sur demande
Bandages de tous systèmes pour la contention absolue de toutes **hernies**
CEINTURES PERFECTIONNÉES
Ceintures médicales pour toutes les ptoses, chute d'estomac, déplacement de rein, grossesse, obésité, pour suites d'opérations, etc., établies spécialement pour chaque cas. — Prise de mesure et essayage à domicile sur demande.
Corsets pour toutes déformations — Orthopédie
Prothèse — Bas varices
TH. ARCHIMBAULT
Herboriste — Bandagiste — Orthopédiste
SPECIALISTE HERNIAIRE
Médaille d'or. Diplômé de la Faculté de Médecine
30-32, rue du Commerce et place Mancini, NEVERS

Cure d'Automne
Nous rappelons aux nombreuses personnes qui ont fait usage de la JOUVENCE DE L'ABBE SOURY que ce précieux remède doit être employé pendant six semaines au moment de l'Automne pour éviter les rechutes. Il est, en effet, préférable de prévenir la maladie que d'aftendre qu'elle soit déclarée.
Cette CURE D'AUTOMNE se fait volontiers par toutes les personnes qui ont déjà employé la JOUVENCE DE L'ABBE SOURY ; elles savent que le remède est tout à fait innofensif, tout en étant très efficace, car il est préparé avec des plantes dont les poisons sont rigoureusement exclus.
Tout le monde sait que la
JOUVENCE de l'Abbé SOURY
est toujours employée avec succès contre les Malaises particuliers à la Femme, depuis la FORMATION jusqu'au RETOUR D'AGE, les Maladies intérieures, les varices, Hémorroides, Phlébites, les divers Troubles de la circulation du Sang, les Maladies des Nerfs, de l'Estomac, et de l'Intestin, la Faiblesse, la Neurasthénie, etc.

La JOUVENCE DE L'ABBE SOURY préparée à la Pharmacie Mag. DUMONTIER, à Rouen, se trouve dans toutes les Pharmacies. le flacon : 7 fr. 75.
Bien exiger la véritable JOUVENCE de l'Abbé SOURY qui doit porter le portrait de l'Abbé SOURY et la signature Mag DUMONTIER en rouge.

GAZ PAUVRE **ASTER**
102, Rue de Paris, SAINT-DENIS (Seine)